



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DÉPARTEMENTAL

des sites classés
des Yvelines - 78



Novembre 2023

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

LES SITES : UNE POLITIQUE D'ÉTAT

En France, la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906, qui permet la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et fonde la notion de patrimoine naturel.

La politique des sites vise à protéger, au bénéfice de tous, les paysages les plus remarquables, lieux de beauté ou de mémoire, que la nature et nos ancêtres ont façonnés.

La loi du 2 mai 1930 a donné à cette politique sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Ses décrets d'application y sont codifiés aux articles R. 341-1 à 31. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves.

Si la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages nationaux par le classement s'est tout d'abord attachée à des éléments remarquables mais ponctuels (rochers, cascades, fontaines, arbres isolés, etc.) puis à des écrans ou des points de vue, à des châteaux et leurs parcs, elle s'est peu à peu étendue à des espaces beaucoup plus vastes constituant des ensembles géologiques, géographiques ou paysagers : massifs, forêts, gorges, vallées... couvrant plusieurs milliers voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

On peut désormais considérer que l'essentiel des espaces présentant un intérêt patrimonial de niveau national est protégé, ou en passe de l'être. Il reste à parachever cette œuvre en protégeant les quelques sites majeurs qui y font encore défaut pour assurer la cohérence du réseau des sites protégés.

Le code de l'environnement prévoit une autre protection, plus légère, les sites inscrits. Ces sites sont complémentaires des sites classés, en constituent parfois l'écrin ou sont protégés de manière autonome.

LES SITES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les sites inscrits ou classés protègent 22,2 % du territoire de la région d'Île-de-France. Une proportion très supérieure à celle des autres régions françaises, qui s'explique par la forte pression urbaine sur le territoire francilien et par conséquent par une prise de conscience très ancienne de la nécessité de préserver les espaces non bâtis, naturels, agricoles ou forestiers.

L'Île-de-France est riche de 257 sites classés. La superficie classée représente un peu plus de 96 409 ha, soit 8,2 % du territoire régional.

La région est de plus riche de 161 sites inscrits (protection plus légère), soit 168 568 ha et 14 % du territoire francilien.

En Île-de-France, ces sites sont essentiellement protecteurs de vallées, de buttes, d'îles, de sites géomorphologiques rares, de massifs forestiers et de domaines patrimoniaux (parcs de châteaux par exemple) :

- **VALLÉES** : Orvanne (77), Loing (77), Epte (95), Juine (91), Aulne (78), vallée de Chevreuse (78), vallée de Chauvry (95), Essonne (91), Renarde (91), vallées de l'Ysieux et de la Thève (95), Grand-Morin (77) ;
- **ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES** : Falaises de la Roche-Guyon et Forêt de Moisson (78), Buttes de Rosnes, Marines et Epiais (95) ;
- **FORÊTS** : Bois de la Commanderie (77), Forêt de Fontainebleau (77).

La région possède un des plus grands sites classés de France (Forêt de Fontainebleau) et le plus grand site inscrit de France (Vexin français).

On peut ajouter également de nombreux parcs et domaines de châteaux et des espaces urbains exceptionnels comme les jardins des Champs-Élysées ou le Champ-de-Mars à Paris.

EFFETS DE LA SERVITUDE SITE CLASSÉ

Elle rend nécessaire une autorisation spéciale pour la réalisation de travaux. « Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ». Les travaux doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale délivrée dans la plupart des cas par le ministre chargé de l'environnement et des sites tandis que la décision revient au préfet de département pour les travaux de moindre impact. L'article R. 341-12 du Code de l'environnement précise le champ de compétence du préfet de département.

L'instruction des demandes est réalisée par l'inspecteur(trice) des sites et l'architecte des Bâtiments de France. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est consultée pour avis. Les permis de construire, de démolir et d'aménager en site classé sont soumis à autorisation ministérielle. Il est donc fortement recommandé de prendre contact très tôt avec les services instructeurs pour élaborer le projet, qui sera analysé au cas par cas en fonction des critères de protection du site considéré. Dans les cas de travaux relevant de la compétence du préfet de département, seul l'ABF instruit la demande.

Certaines interventions non encadrées par le Code de l'urbanisme requièrent néanmoins en site classé une autorisation spéciale au titre du Code de l'environnement.

Toute la réglementation des sites repose donc sur les articles R.341-1 et suivants du Code de l'environnement mais également sur de nombreux autres articles du Code de l'urbanisme (articles du R.421 notamment) qui voient leurs dispositions modifiées lors de l'instruction de travaux en site classé.

GÉRER UN SITE CLASSÉ

Chaque site a été classé dans un objectif précis de préservation de ce patrimoine paysager. L'arrêté ministériel ou le décret mentionne le ou les critères de classement retenus. La loi de 1930 prévoit 5 critères de classement qui peuvent se combiner : artistique, scientifique, historique, légendaire et pittoresque.

Au-delà de ces critères, le dossier de classement ou le rapport de l'inspection générale des sites contiennent tous les éléments permettant d'identifier les éléments patrimoniaux à maintenir et à préserver.

Certains sites classés disposent de documents d'orientation de gestion qui donnent des conseils pour les types de travaux les plus courants.



IMPORTANT

L'autorisation délivrée au titre du site classé intervient AVANT la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et S'IMPOSE à l'autorité administrative compétente en matière d'urbanisme.

Ainsi, un maire ne pourra pas délivrer un permis de construire en site classé, avant que le ministre n'ait autorisé les travaux. Dans le cas d'un refus du ministre, le maire ne pourra pas autoriser le permis de construire, même si le permis de construire est conforme au PLU, sous peine d'illégalité de la décision. Toute demande d'autorisation de travaux en site classé est soumise au principe de SILENCE VAUT REFUS (SVR) (décret 2014-1271 du 23 octobre 2014).

À NOTER : l'autorisation délivrée au titre du site classé est valable sans limite de durée.



La plaquette téléchargeable (mise à jour mars 2021) est un guide très détaillé qui précise :

- les niveaux de prise de décision (préfet ou ministre) selon les types de travaux demandés
- les éléments à transmettre
- un tableau de délais d'instruction
- les contacts pour une bonne instruction des dossiers.

En site classé sont interdits :

- La publicité à l'intérieur des agglomérations (art. L.581-8 du code de l'environnement) sauf dérogation prévue par le règlement local de publicité,
- Le camping pratiqué isolément,
- La création de terrains de camping (art. R.111-33 du code de l'urbanisme) ou l'installation de caravanes (art. R.111-48 du code de l'urbanisme),
- La création de réseaux électriques et téléphoniques non enfouis (L.341-11 du CE).

Comment savoir si ma parcelle est en site classé ou inscrit ?

- dans l'acte de propriété notarié : voir la liste des servitudes attachées aux parcelles dont je suis propriétaire
- dans le PLU de ma commune : consulter l'annexe « servitudes d'utilité publique » (servitude AC2), soit en mairie soit sur le Géoportail de l'urbanisme ;
- sur l'atlas des patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>)

YVELINES - 78

SITES INSCRITS SITES CLASSÉS

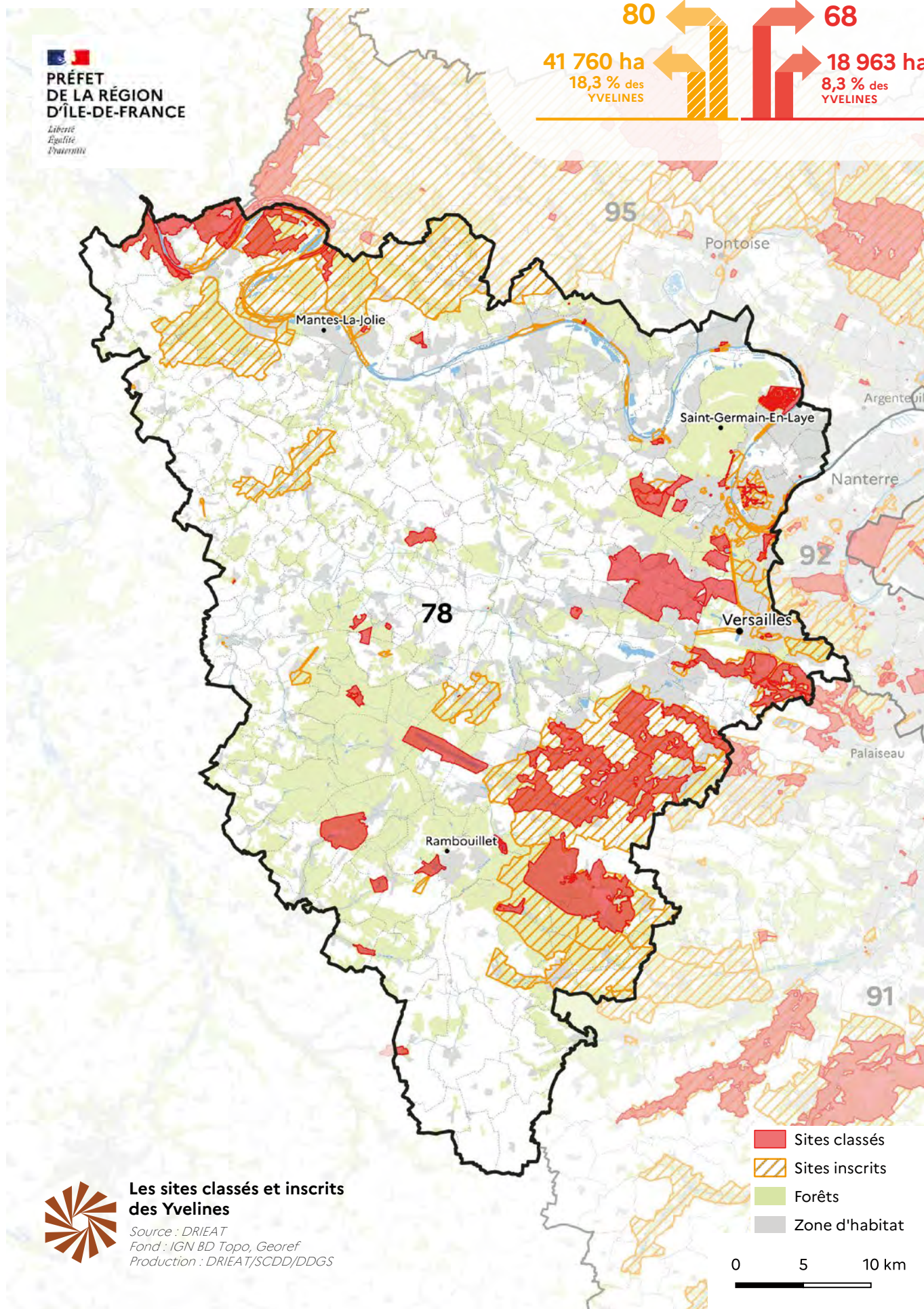
80

68

41 760 ha
18,3 % des
YVELINES

18 963 ha
8,3 % des
YVELINES


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Les sites classés et inscrits
des Yvelines**

Source : DRIEAT
Fond : IGN BD Topo, Georef
Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

LES SITES CLASSÉS

2004	Ensemble formé par la plaine de Versailles	6803	Château et parc de Millemont
2005	Vallée de la Bièvre	6813	Vallée de la Mérintaise
3301	Parcelle 203 au lieu-dit Les Berceaux	6886	Cinq étangs et leurs abords
3302	Parcelles 227 et 228	6888	Vallée du Ru de Buzot
3702	Parties des berges de l'Étang de la Tour (sur une profondeur de 50m)	6946	Vallée de Chevreuse
5566	Plaine du Trou-de-l'Enfer, dans la Forêt de Marly	6947	Clairière
5593	Jardins de la mairie	7007	Parc du château de Sauvage
5594	Parc du château	7011	Vallée du Rhodon
5598	Château et son parc	7016	Église et cimetière
5602	Plaine de la Jonction	7036	Golf
5607	Grande-Île, parcelles 541 à 545	7037	Domaine de Voisins
5612	Bois de Chevincourt et d'Aigrefoin	7039	Propriété Les Délices
5644	Chêne à gui, en bordure du chemin rural 15	7098	Site Giverny-Claude-Monet, confluent de la Seine et de l'Epte
5667	Ancien presbytère	7190	Site de la Grenouillère dans l'île de Croissy
5683	Château d'Issou et son parc	7191	Vallée de la Guesle, abbaye des Moulineaux
5690	Domaine du Montcel	7237	Site des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson
5699	Château et parc du domaine des Célestins	7263	Voies et réserves du parc du château de Maisons-Laffitte
5744	Maison dite La Porte-aux-Prêtres, quai des Cordeliers	7381	Vallée de l'Aulne et ses abords
5757	Partie de la forêt de Marly dite Petit Parc	7382	Sites hippiques de Maisons-Laffitte
5766	Double rangée de tilleuls, chemin de Grande Communication 191	7423	Château et parc municipal
5784	Vieil orme, sur la place de l'église	7424	Partie de l'Île Gévelot appartenant à la commune
5786	Cèdre dans la propriété Clos du Vaucheron	7426	Domaine de Montreuil (ancienne résidence de Madame Elisabeth)
5795	Jardins du Pavillon Sully	7464	Terrains entourant le château de Saint-Rémy-des-Landes et les sources de la Rabette
5796	Île Corbière : parcelles 60 et 61	7503	Jardins du Bois du Faÿ
5799	Domaine de Plaisir sauf le château	9806	Colline de la Jonchère
5821	Château, parc et partie du domaine d'Esclimont	9811	L'ancien prieuré Saint-Louis
5822	Château et son parc	6016	Plan d'eau de l'étang de la Tour
5823	Parc du château de la Couharde	3702	
5824	Jardin anglais, parc et laiterie	7041	Espaces boisés avoisinant le ru de Buzot
5835	Église, ses abords, marronnier et terrasse dominant le village et la Seine	6888	
5853	Propriété de Maurice Denis, dite Le Prieuré		<i>Certains sites n'ont pas donné lieu à une fiche, l'objet du classement n'étant plus identifiable (disparu, endommagé de manière irréversible), ou lorsqu'un site classé ancien, en général de petite superficie, a été recouvert par un site récent plus étendu :</i>
5857	Château Neuf : parterre et terrasse		
5873	Château du Val et son parc	1054	Propriété de Paul Germain
5901	Château de Thoiry et son parc	5716	Plaine des Granges de Port-Royal
5910	Pavillon d'Artois et son parc	5816	Partie du site de Port-Royal constituée par les propriétés dites les Granges de Port-Royal et le Domaine de Vaumurier
5973	Domaine La Solitude		
6013	Ensemble formé par les lacs, les rivières et les pelouses les bordant		

78

LES SITES CLASSÉS
DANS LES YVELINES 

Plaine de Versailles



SITE CLASSÉ par décret du **7 juillet 2000**

Superficie : 2 638,23 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **HISTORIQUE, PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Ensemble formé par la plaine de Versailles

COMMUNE(S) : Bailly, Chavenay, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Saint-Nom-la-Bretèche, Versailles, Villepreux

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PERSPECTIVE À LA FRANÇAISE, PLAINE AGRICOLE, BELVÉDÈRE**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH, UNESCO**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 1204, SI 7005**

78

n° 2004



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La plaine de Versailles est partie intégrante du pays de Gally, dont les délimitations comprennent à l'Ouest, la vallée de la Mauldre, à l'Est le parc du château de Versailles, au Sud les coteaux initialement boisés de bois d'Arcy à Plaisir, au Nord les coteaux également boisés de Rocquencourt à Herbeville. La plaine est parcourue de vallons peu marqués où coulent le ru de Gally et ses affluents, le ru de Saint-Cyr, le ru de Maltoute, le ruisseau de l'Oisement,... La plaine de Versailles a été plus étroitement délimitée au Grand Parc des Chasses de l'Ancien Régime, enclos par un mur d'enceinte existant encore partiellement (à Grand'Maisons ou à Saint-Nom-la-Breteche, et on peut encore rencontrer autour du parc plusieurs des 23 portes initiales). Le vallon entre Villepreux et Chavenay prolonge naturellement cette unité de paysage. Le site comprend l'allée royale de Villepreux, composante du Bien UNESCO Palais et Domaine de Versailles.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

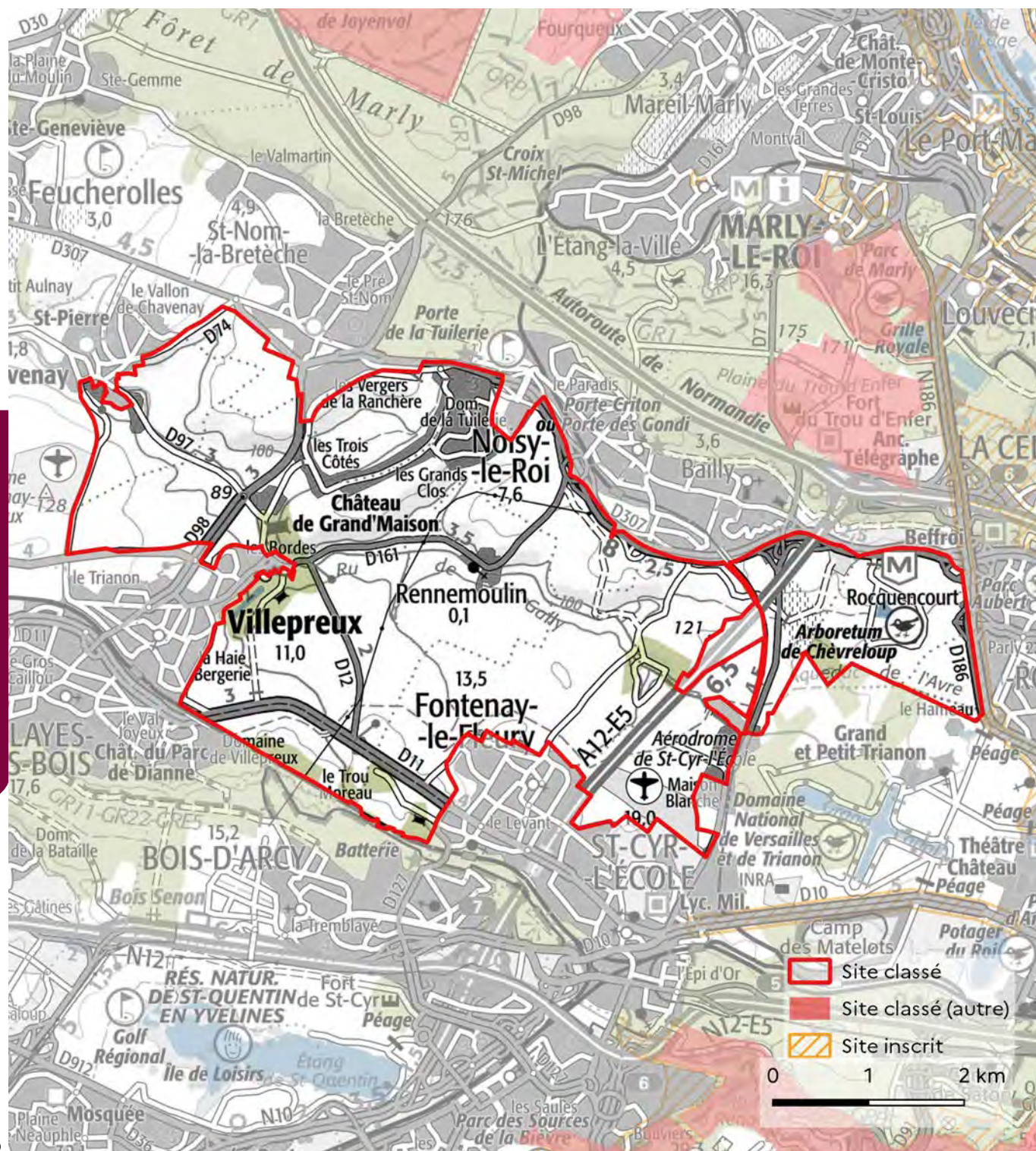
Cet espace, vu de la terrasse et de la chambre du Roi, offre une perspective historique du parc de Versailles de vaste amplitude, tel que prévu par Le Nôtre et ainsi qu'il a été peint par Pierre Patel en 1668. Il s'agit d'un des espaces patrimoniaux les plus célèbres du monde, le prolongement naturel de l'exceptionnel parc de Versailles.

Le bas des coteaux est longé de petites villes et comporte des éléments de grand intérêt paysager ou patrimonial, comme le domaine de Grand'Maisons, le village de Rennemoulin, l'arboretum de Chèvreloup avec sa riche collection de végétaux, les champs de culture céréalières encore parsemés d'arbres et de haies, l'admirable golf de Saint-Nom-la-Breteche. En effet, l'axe n'est pas le seul intérêt de la composition, et il suffirait de la suppression du masque boisé du parc pour qu'apparaisse une grande partie de la plaine et les constructions, pour l'instant, cachées..

Afin de protéger les vues les plus fragiles a été classée, au titre des sites, la partie la plus proche du parc et du château, alors que l'ouest du pays de Gally, moins sollicité, mais non moins intéressant, au point de vue du paysage ne sera qu'inscrit.

Aujourd'hui le site se distingue par la présence aux portes de Versailles d'une vaste plaine agricole, préservée de la pression urbaine constante des villes de pied de coteaux. Le maintien de cette activité et la gestion de la fréquentation sont les principaux enjeux de la gestion du site.

Le site inscrit de la Route Royale de Versailles vient compléter la protection le long de l'arboretum de Chèvreloup.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS scan 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron

Vallée de la Bièvre



SITE CLASSÉ par décret du **7 juillet 2000**

Superficie : 1 367,91 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Vallée de la Bièvre

COMMUNE(S) : Buc, Guyancourt, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Versailles

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COUR D'EAU, COTEAUX BOISÉS, VALLÉE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH, UNESCO

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 5690, SI 5573, SI 6276

78

n° 2005



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La Bièvre prend sa source à la fontaine des Gobelins au pied du hameau de Bouviers, à Guyancourt, mais elle reçoit auparavant les eaux épisodiques du trop-plein de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines, aboutissement provisoire du réseau d'alimentation en eau du parc de Versailles.

La rivière parcourt 15 kms avant de disparaître sous l'urbain. Elle va de retenue en étang entre deux coteaux boisés : ceux de Satory à Versailles puis de Buc, qu'elle traverse doucement avant de passer sous un bel aqueduc datant du XVII^{ème} siècle et de déboucher sur l'admirable haras de Vauptain et la vallée des Loges et de Jouy-en-Josas, où Oberkampf avait implanté ses ateliers qui fabriquaient les fameuses toiles imprimées ; elle atteint ensuite le hameau de Vauboyen et le domaine des Roches, où vécut Victor Hugo, puis Bièvres, Igny, Vauhallan et Verrières-le-Buisson. Sa vallée alors s'évase et accueille quelques zones urbanisées séparées par des parcs et des champs bordés de coteaux boisés.

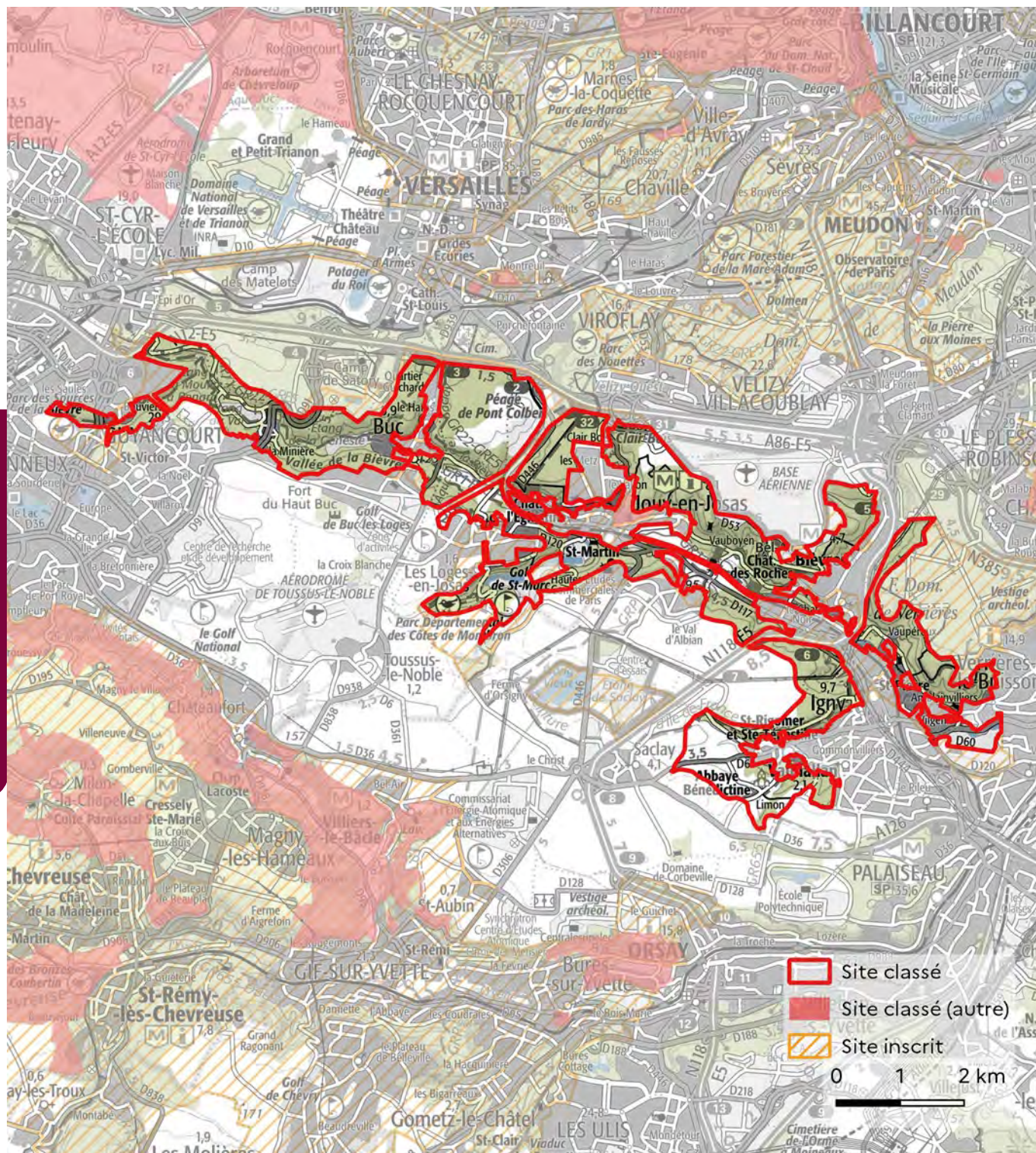
La Bièvre longe ensuite le domaine historique de Vilgénis à Massy, protégé par un site inscrit avant de s'engouffrer dans les souterrains menant, 18 kms plus loin, à la Seine.

Le site de vallée inclut aussi bien les espaces libres, agricoles ou paysagers, qui couvrent environ un tiers de la surface, que les coteaux boisés comportant parcs et habitat dispersé dont on est contraint de restreindre le nombre, faute de place.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La qualité du site est unanimement reconnue, ainsi qu'en témoigne, par exemple, le nombre de chemins de promenade ; il est défendu avec efficacité par les associations de défense et les organismes intercommunaux. Toutefois, la pression foncière est permanente et croît avec les nouveaux besoins en équipements des collectivités locales. La multiplication des interventions même ponctuelles constitue une menace pour le maintien des qualités du paysage. De même, le développement spatial des activités ne peut se faire qu'au détriment des espaces encore libres mais de plus en plus rares et précieux.

Le site inscrit de la vallée de la Bièvre et le site classé du Domaine de Montcel, complètent la protection en incluant respectivement les zones urbanisées de la vallée et le domaine historique.



Les Berceaux au Pecq



SITE CLASSÉ par décret du **13 août 1933**

Superficie : 0,11 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, PITTORESQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE

NOM OFFICIEL : Parcelle 203 au lieu-dit Les Berceaux

COMMUNE(S) : Le Pecq

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, BELVÉDÈRE, CHEMINS

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : ZPPAUP

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5859

78

n° 3301



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site des Berceaux se trouve sur la commune du Pecq, en haut du coteau, et correspond à la parcelle 203 du plan cadastral en vigueur en 1933. Suite aux remaniements du plan cadastral, elle correspond aujourd'hui aux parcelles AB 19 à 24, de l'allée des Vignes. Le coteau a été fortement urbanisé, et les nouvelles voies empruntent leur nom aux anciens toponymes : allée des Berceaux, allée des vignes, allée des Gas, allée de la Capitainerie, allée des Blondes.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce site au caractère très boisé et situé en contrebas des terrasses de Saint-Germain-en-Laye, s'étend le long de l'allée des vignes et permet aussi bien de bénéficier d'une vue imprenable sur la Seine que de contribuer à la qualité du paysage en terrasses du coteau. Le site inscrit du Panorama de la terrasse de Saint-Germain-en-Laye vient compléter cette protection.



Parcelles au Pecq



SITE CLASSÉ par décret du **13 août 1933**

Superficie : 0,19 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, PITTORESQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE

NOM OFFICIEL : Parcelles 227 et 228

COMMUNE(S) : Le Pecq

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, BELVÉDÈRE, CHEMINS

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : ZPPAUP

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5859

78

n° 3302



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Dans la commune du Pecq, entre le parc Corbière et la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, des rues parallèles à l'ancienne route de Carrières-sur-Seine témoignent de l'urbanisation du coteau dès l'après-guerre. L'allée des Vignes permet l'accès aux parcelles 227 et 228, classées au titre des sites. Suite aux remaniements du plan cadastral, elles correspondent aujourd'hui à la parcelle AB 9, au numéro 7 de l'allée des Vignes.

Cette parcelle conserve encore une végétation de grande qualité, qui a dû déterminer le classement du site, mais on y relève aussi la présence d'une maison d'habitation.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce site au caractère très boisé et situé en contrebas des terrasses de Saint-Germain-en-Laye, s'étend le long de l'allée des vignes et permet aussi bien de bénéficier d'une vue imprenable sur la voie ferrée qui mène à la Défense que de contribuer à la qualité du paysage en terrasses du coteau. Le site inscrit du Panorama de la terrasse de Saint-Germain-en-Laye vient compléter cette protection.



Plaine du Trou-de-l'Enfer, dans la Forêt de Marly



SITE CLASSÉ par décret du **6 décembre 1938**

Superficie : 173,10 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, PITTORESQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE

NOM OFFICIEL : Plaine du Trou-de-l'Enfer, dans la Forêt de Marly

COMMUNE(S) : Bailly, Louveciennes, Marly-le-Roi, Rocquencourt

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PLAINE AGRICOLE, PATRIMOINE BÂTI, DOMAINE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH, UNESCO

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5566



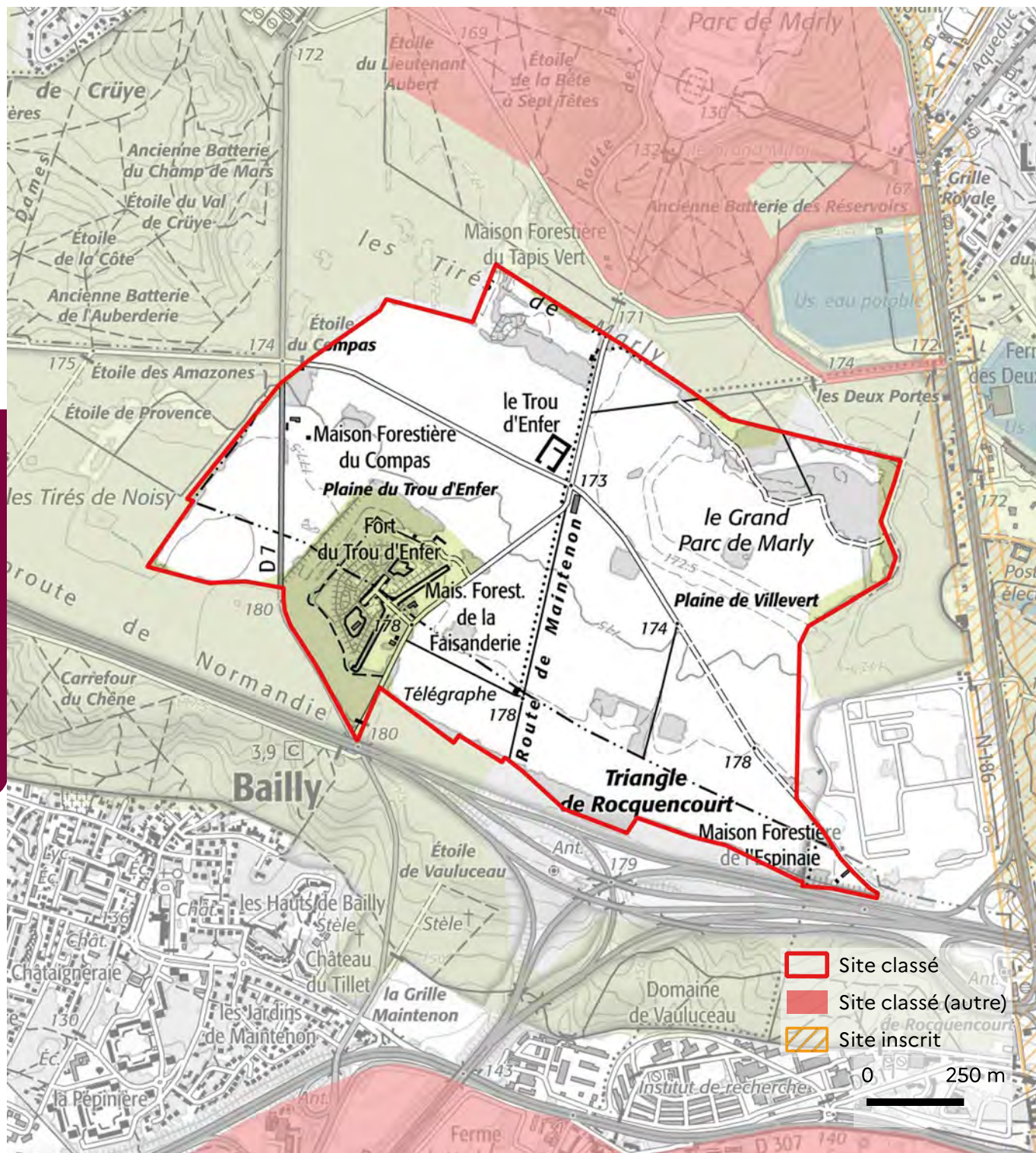
IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Depuis Versailles, nous suivons la RN186, en direction de Marly-le-Roi ; le même chemin que devait emprunter le roi pour se rendre à la résidence royale. Une des entrées du parc de Marly, les Deux Portes, nous conduit au chemin qui constitue la limite sud du " petit parc " de Marly et de la plaine du Trou-de-l'Enfer. Cette plaine s'étend sur le territoire domanial de la Forêt de Marly-le-Roi et une ferme agricole en assure l'exploitation des terres. Les seules constructions qui occupent une partie très modeste de son territoire sont les bâtiments de la ferme et le fort du Trou-de-l'Enfer. La plaine accueillit jusqu'en 1996 un grand élevage de gibier pour les chasses présidentielles.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Depuis Versailles, nous suivons la RN186, en direction de Marly-le-Roi ; le même chemin que devait emprunter le roi pour se rendre à la résidence royale. Une des entrées du parc de Marly, les deux portes, nous conduit au chemin qui constitue la limite sud du " petit parc " de Marly et de la plaine du Trou-de-l'Enfer, plaine dont les terrains offrent d'attrayants paysages dominés par la ligne continue des cultures céréalières. À l'intérieur de la plaine, la construction du fort du Trou-de-l'Enfer est totalement abandonnée ce qui est regrettable pour le caractère et le charme de cette bâtisse.

L'Office national des Forêts, propriétaire actuel de la plaine, y a installé un bâtiment pédagogique à destination des scolaires. Le classement ne doit être susceptible d'apporter aucun obstacle au maintien des régimes d'exploitations aussi bien agricoles que cynégétiques. Cependant, un important hangar agricole mal positionné sur l'axe menant au domaine de Marly mériterait d'être purgé et les bâtiments anciens de la ferme restaurés. Le site classé dit du petit parc et le site inscrit de la route royale de Versailles viennent compléter cette protection.



Jardins de la mairie à Carrière-sur-Seine

SITE CLASSÉ par arrêté du **9 août 1945**

Superficie : 1,20 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, PITTORESQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE

NOM OFFICIEL : Jardins de la mairie

COMMUNE(S) : Carrières-sur-Seine

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, PARC, PIÈCES D'EAU

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : SPR, ZPPAUP

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5593



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce jardin établi en terrasse au pied du joli village de Carrières, est quasi méditerranéen par sa morphologie. Un grand bassin en trapèze prolongé par une pièce d'eau en contrebas aboutit aux berges de la Seine actuellement bordées d'arbres, mais devait s'ouvrir autrefois sur un panorama parisien. Le parc désormais urbain et public est aménagé avec modération pour accueillir un public de riverains. Le château est occupé par les bureaux de la mairie, et la terrasse haute de parking.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La tradition, la légende, sinon l'histoire, veulent que l'ensemble du domaine, dans lequel le jardin actuel de la mairie se situe, ait appartenu à Louise de Lavallière, favorite de Louis XIV. Le jardin aurait été dessiné par Le Nôtre ou par un de ses élèves, peut-être Desgots. Les lignes du petit parc ont été tracées dans le goût du Grand Siècle et avec une connaissance très sûre et très pure de l'art de la décoration des jardins. Versailles s'y reflète en raccourci. L'ensemble est dans un état de bonne conservation et laisse voir facilement la trace du grand roi.



Parc du château de la Celle-Saint-Cloud



SITE CLASSÉ par arrêté du **22 mars 1985**

Superficie : 24,20 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Parc du château

COMMUNE(S) : La-Celle-Saint-Cloud

TYPE(S) D'ESPACE(S) : TERRASSE, CANAUX, PERSPECTIVE À LA FRANÇAISE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF – FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 9806, SI 2153

78

n° 5594



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc du Château de la Celle-Saint-Cloud est situé à proximité immédiate du bourg, sur le coteau de Bougival et s'étend sur une superficie d'environ 23 ha. Le parc de la Celle-Saint-Cloud entoure le beau château de la Pompadour acheté par Louis XV en 1748.

L'aspect du domaine de cette époque, nous est connu par deux dessins de Portail (un à Versailles, l'autre au Musée d'Île-de-France) : une cour d'honneur s'étend en avant du château tandis qu'à l'arrière de celui-ci, bâti en terrasse, s'étend un jardin à la française. Par un escalier à double pente, on accède à la pelouse qui s'incline vers un canal.

Mais en 1776 cette ordonnance est changée par le nouveau propriétaire, M. Parat de Chalandray qui, suivant le goût du jour, fit remplacer les parterres à la française par un jardin anglais.

En 1844, la propriété fut acquise par un industriel luxembourgeois, J.P. Pescatore qui fit planter des arbres aux essences remarquables : cèdres...

Ainsi deux petites rivières sillonnent une pelouse ponctuée de boqueteaux ou de très beaux arbres, tandis qu'un vaste

tapis vert vallonné, entouré de bois suit les courbes de niveau, sans tenir compte de l'orientation du château. Une allée mène par les communs au bas de château et aux fabriques disséminées dans le parc. Le parc est boisé jusqu'au mur de clôture maçonné que longe la route du fond de vallon menant à la Seine. La vue sur cette vallée est restreinte, de même que les aperçus de l'extérieur sur le parc sont nécessairement dérobés.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Afin de préserver au mieux ce domaine, riche en souvenirs historiques et remarquable par la beauté (très beaux arbres séculaires) et la taille de son parc, en pleine agglomération parisienne, il paraît opportun de renforcer la mesure d'inscription existante au titre des sites par un classement comme son propriétaire en a fait la demande.

Le site classé de la colline de la Jonchère et le site inscrit du parc du château, potager et terrain devant la cour d'honneur dit "La favorite", viennent compléter la protection.



Château et parc à la Celle-lès-Bordes



SITE CLASSÉ par arrêté du **12 janvier 1966**

Superficie : 2,83 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Château et son parc

COMMUNE(S) : La-Celle-les-Bordes

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, PATRIMOINE BÂTI, TERRASSES

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF – FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7381, SI 7003

78

n° 5598



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Blotti au pied d'un coteau abrupt et boisé, sur le parcours de la D61 et à la lisière de la forêt de Rambouillet, le château et le parc de La Celle-lès-Bordes jouxtent le remarquable village avec son église; le château de la fin du XVI^{ème} siècle, en pierre et brique, fut un rendez-vous de chasse de la célèbre duchesse d'Uzès.

La cour du château s'ouvre sur la place de l'église, d'où l'on peut voir les façades de crépi doré, le grand toit d'ardoise, les hautes lucarnes de briques et les cheminées caractéristiques de la fin du XVI^{ème} siècle et du début du XVII^{ème}.

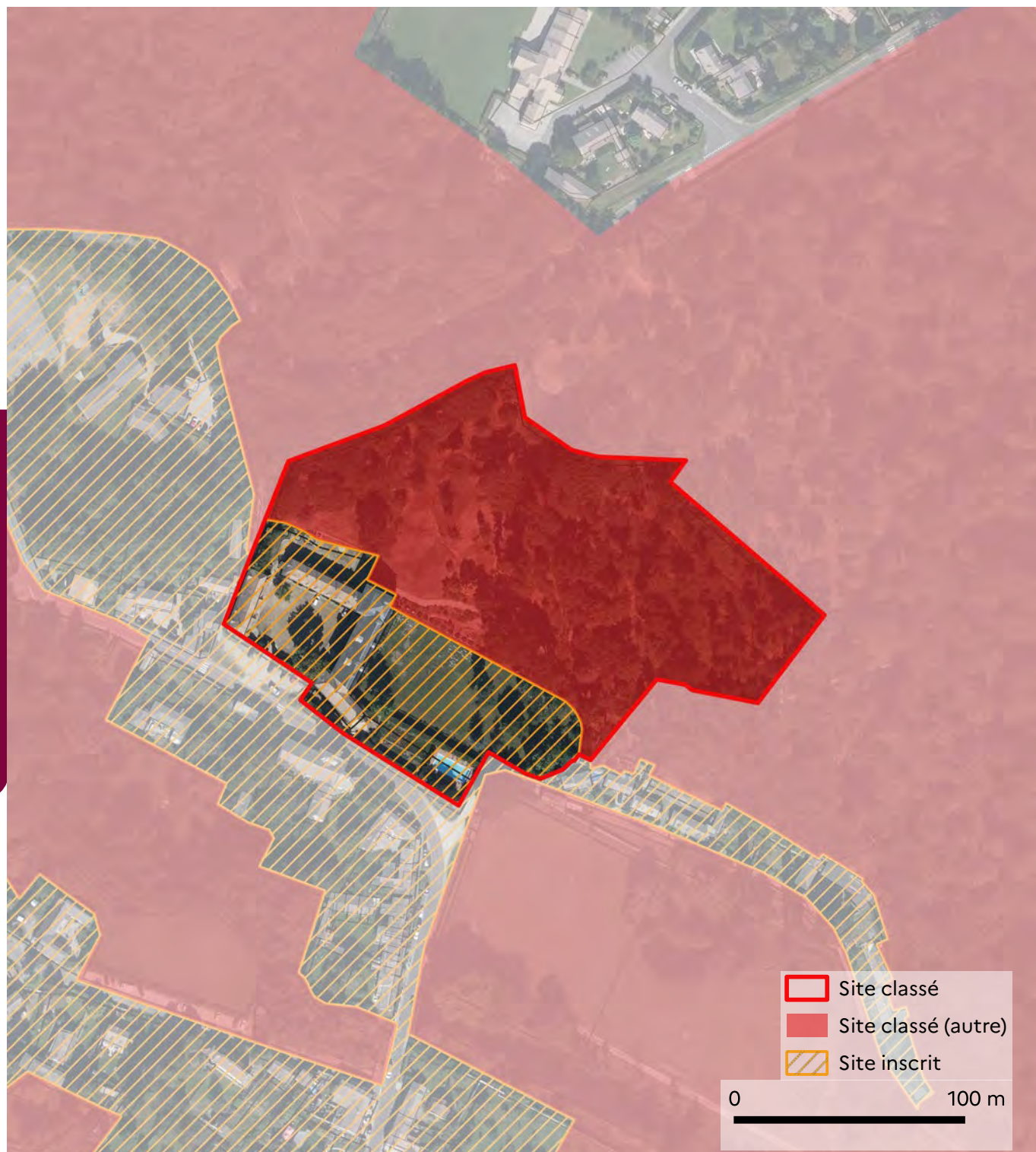
Devant la façade orientale du château s'étend la pelouse qui forme terrasse du côté du village: en contrebas de cette terrasse se trouve le potager, dans lequel on a aménagé une piscine. La pelouse, longue d'une centaine de mètres, forme un tapis continu, non coupé d'allées, qui s'amorce au pied même de la façade. Un orme gigantesque se dresse seul sur ce beau parterre, du côté de l'église.

Les côtés nord et ouest de la cour d'honneur sont occupés par des bâtiments du XVIII^{ème} qui jusqu'à ces derniers temps ont servi d'écuries et de chenil.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le château de La Celle-lès-Bordes joint à ses belles qualités de style, l'intérêt de faire corps avec le charmant village de La Celle-lès-Bordes. La conservation de ces bâtiments est souhaitable pour conserver à l'ensemble le caractère d'unité qui contribue à son charme.

Le site classé de la vallée de l'Aulne et le site inscrit de la Vallée de l'Aulne, viennent compléter cette protection.



Plaine de la Jonction



SITE CLASSÉ par décret du **21 décembre 1938**

Superficie : 97,06 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Plaine de la Jonction

COMMUNE(S) : Chambourcy, Fourqueux, Saint-Germain-en-Laye

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PLAINE AGRICOLE, COTEAUX BOISÉS, BELVÉDÈRE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH, SPR, UNESCO

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF – FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 6888, 7041, SI 6982

78

n° 5602



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

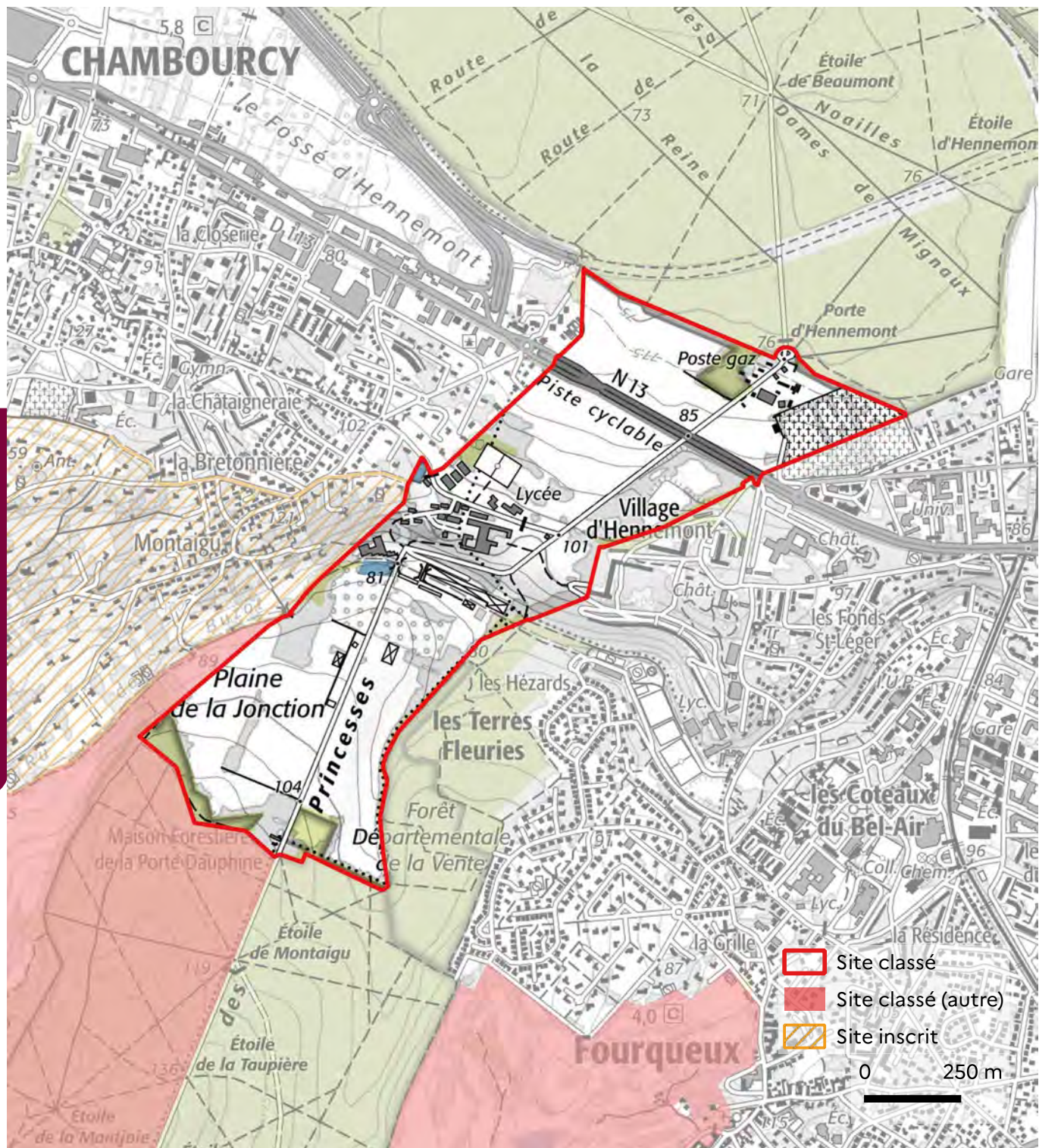
La plaine était autrefois empruntée par les équipages de chasse impériaux et présidentiels sur la Route des Princesses. Comme son nom l'indique, elle est le trait d'union entre la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye au nord et celle de Marly au sud. Elle est le dernier espace ouvert et agricole, enserrée par les aires d'urbanisation de Chambourcy à l'ouest et de celle de Saint-Germain à l'est. Elle est toujours cultivée, mais elle accueille depuis 1965, un lycée agricole et horticole, accompagné de serres, de terrains de sport et d'habitations, sur le coteau du ru de Buzot. Le ruisseau coupe la plaine en son milieu, d'ouest en est. Un centre équestre désaffecté près de la porte d'Hennemont situé à l'extrémité nord, est séparé du reste du site par l'importante artère de la N13.

Au pied du coteau sud, se trouvent des serres expérimentales et des cultures spécialisées.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Comme le site de la plaine du Trou d'Enfer, le caractère agricole du site constitue une réserve pour les chasses présidentielles. En outre, la plaine de la Jonction offre des vues intéressantes sur la région qui avoisine Saint-Germain-en-Laye et qui se compose de coteaux d'agréable aspect reliant les lisières de deux forêts domaniales. Son classement permet de lutter contre l'urbanisation galopante qui l'enserme à l'ouest et à l'est et qui menace les dernières parcelles ouvertes et non bâties des environs c'est pourquoi le maintien de sa vocation agricole est primordial.

Les sites classés de la Vallée du ru de Buzot, des espaces boisés avoisinants le ru de Buzot et le site inscrit du Hameau de la tuilerie et de Montaigu et leurs abords, incluant les zones urbanisées en flanc sud-ouest de la plaine, complètent cette protection.



Grande-Île à Chatou



SITE CLASSÉ par arrêté du **3 juillet 1951**

Superficie : 12,29 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Grande-Île, parcelles 541 à 545

COMMUNE(S) : Chatou

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ÎLE, BORDS DE SEINE, PEINTRES

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5604, SI 5608, SI 7467

78

n° 5607



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'île de Chatou ou Grande Île, située en amont du Pont de Chatou présentait autrefois, comme d'ailleurs la plupart des îles qui parsèment la Seine, un aspect verdoyant exceptionnel. Progressivement les bois ont été coupés et les replantations ultérieures n'ont pas compensé, parce qu'elles furent entreprises sans goût ni continuité, les dommages esthétiques subis.

Un barrage a été édifié, qui masque en grande partie la vallée aux yeux des promeneurs, en direction de Carrières sur Seine et de Bezons. Ce qui est plus grave que le barrage lui-même, c'est la floraison vraiment abondante d'ateliers, laboratoires, édifices industriels divers dont la création du barrage a amené l'érection sur l'île, juste en amont du pont-route actuel.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Du Pont au barrage, il semblait que le territoire était perdu au point de vue esthétique. La protection de cette zone a sûrement contribué au respect de cette partie de l'île si riche des souvenirs qu'évoque la maison Fournaise, siège aujourd'hui d'un restaurant et du musée municipal.

Au visiteur d'imaginer, dans un espace végétal qui retrouve ses marques, les artistes à l'œuvre sur les rives de la Seine à la Belle Époque.

La maison Levanneur, devenue centre d'art consacré à l'art gravé contemporain, fait face au musée ; bientôt, une gare d'eau complètera le programme d'aménagement de l'île des Impressionnistes, qui doit beaucoup à l'association des amis de la maison Fournaise et aux *Friends of French Arts*.

Les sites inscrits de grande île, de l'île de Chiard et de Nymphée et ses abords, dans l'ancien parc du château, complètent cette protection.



Bois de Chevincourt et d'Aigrefoin



SITE CLASSÉ par arrêté du **25 mai 1949**

Superficie : 5,81 ha

78

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Bois de Chevincourt et d'Aigrefoin

COMMUNE(S) : Saint-Rémy-les-Chevreuse

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **MASSIF BOISÉ, BELVÉDÈRE**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SC 6813, SI 5561**

n° 5612



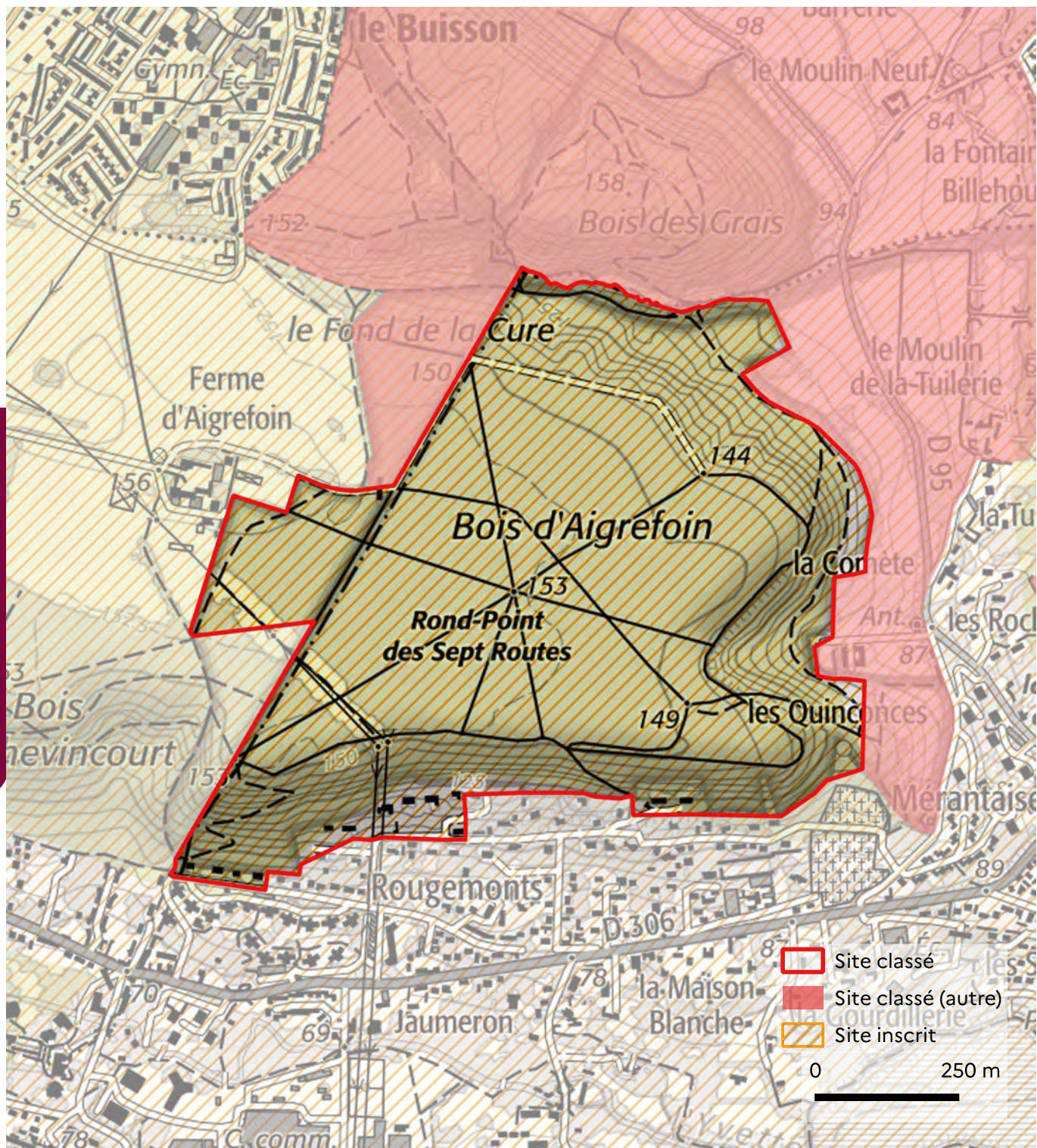
IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situé à la limite de la plaine de Chevincourt, le bois de Chevincourt et d'Aigrefoin fait partie du massif boisé qui se prolonge, au nord, vers le bois des Grats. Ce coteau fut dans l'après-guerre soumis à une exploitation radicale. L'unité paysagère des pentes boisées de la rive gauche de l'Yvette, non loin du confluent de la Mérantaise, risquait d'être mise en danger. Or il s'agit d'une futaie ordonnée au XVII^{ème} siècle par le Nôtre, entre autres, d'une avenue royale longue d'un kilomètre, et bordée de chênes séculaires admirables. La route départementale 95, qui mène à Châteaufort et longe la vallée de la Mérantaise, offre une belle vue sur la masse forestière de Chevincourt et d'Aigrefoin. Du côté de Cressely, le site est perçu comme la toile de fond de la plaine de Chevincourt.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La dégradation de ce site constituerait une lourde perte dans le beau paysage de la vallée de Chevreuse. Cette protection, grâce aux accords des propriétaires, complète l'inscription de la Vallée de Chevreuse et pérennise ce site de haute valeur esthétique.

Le site classé de la Mérantaise vient compléter ces protections.



Chêne à Gui à Evecquemont



SITE CLASSÉ par arrêté du **8 janvier 1947**

Superficie : 0,76 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Chêne à gui, en bordure du chemin rural 15

COMMUNE(S) : Evecquemont

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ARBRE**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5644

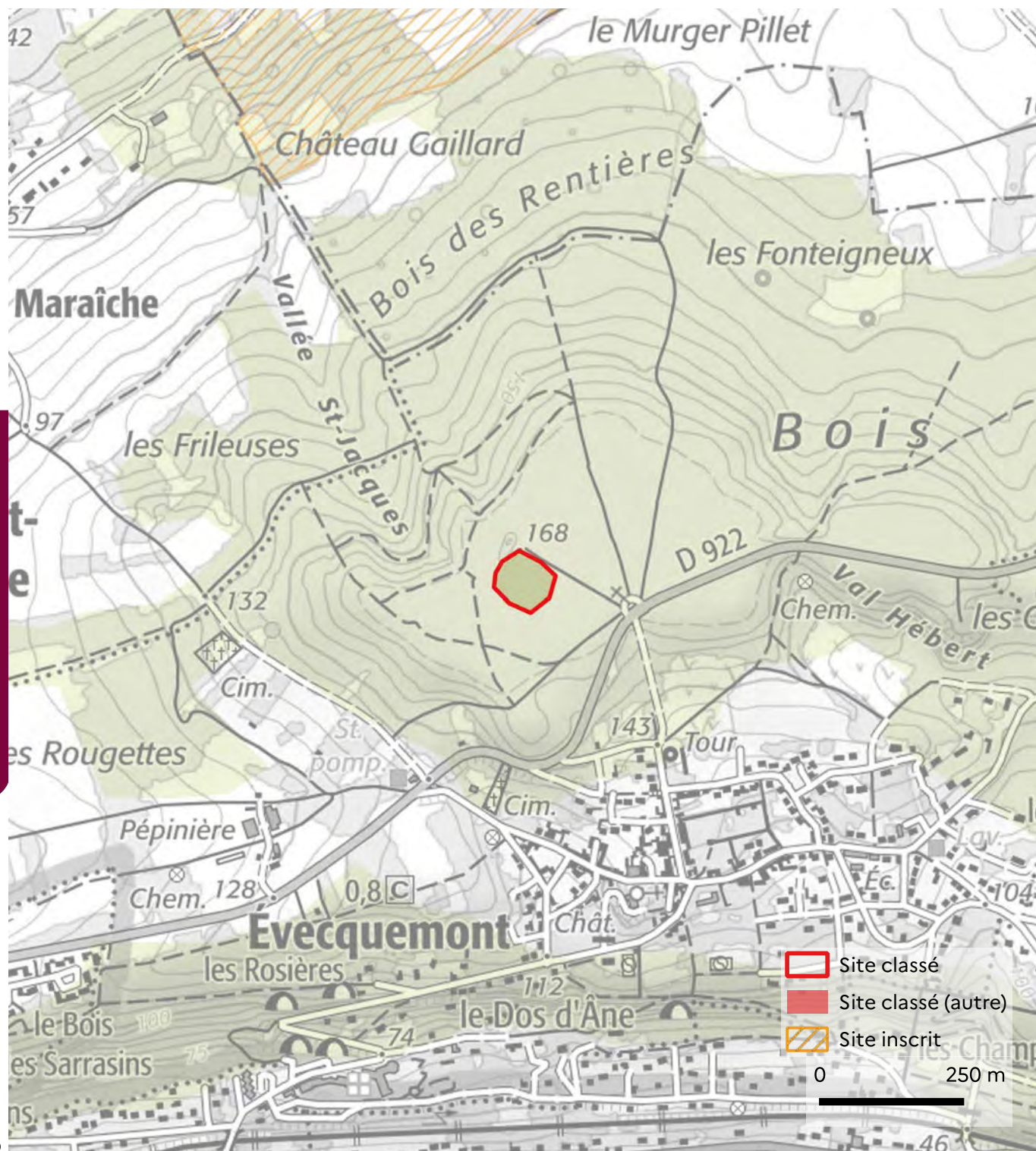


IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce chêne à gui remarquable, se situe dans le canton de l'Hautil, en bordure du chemin rural N°15 de la commune d'Evacquemont.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Cet arbre, découvert au cours du balisage d'une coupe dans le bois d'Evacquemont, a la particularité de porter du gui. Cet état de fait étant très rare, il convient de le protéger.



Ancien presbytère à Gressey



SITE CLASSÉ par arrêté du **20 janvier 1975**

Superficie : 1,06 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Ancien presbytère

COMMUNE(S) : Gressey

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ENSEMBLE RELIGIEUX, PATRIMOINE BÂTI**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 5665**

78

n° 5667



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Lorsque l'on atteint Gressey par le chemin départemental n°115 qui vient de Houdan, dès l'entrée du village le voyageur est surpris par le charme qui se dégage de la place du village et en particulier de la ravissante église du XII^{ème} et XIII^{ème} siècle et de l'ancien presbytère. Le Mesnil-Saint-Pierre est, aux confins de l'Île-de-France et de la Beauce, un ancien presbytère du XV^{ème} siècle. Une façade donne sur la place du village, l'autre sur la pleine campagne. Le jardin du presbytère est composé d'un ensemble étonnant de vergers, terrasses, jardins anglais, descendant sans obstacle vers la campagne. L'ancienne arche datant du XV^{ème} siècle qui fermait le jardin du presbytère a été conservée. Le jardin tapissé de gazon, garni de bosquets, offre tant d'aspects que les bâtiments semblent changer de visage selon l'endroit d'où on les regarde.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Charme, calme, sérénité, beauté se dégagent de cet ensemble. L'objet du classement est de protéger efficacement et de sauvegarder ce site typique de l'Île-de-France contre l'envahissement éventuel de constructions qui détruiraient irrémédiablement cet environnement.

Le site inscrit " site de l'église " vient compléter cette protection en préservant la partie patrimoniale située en contre-bas de l'ancien presbytère.



n° 5667

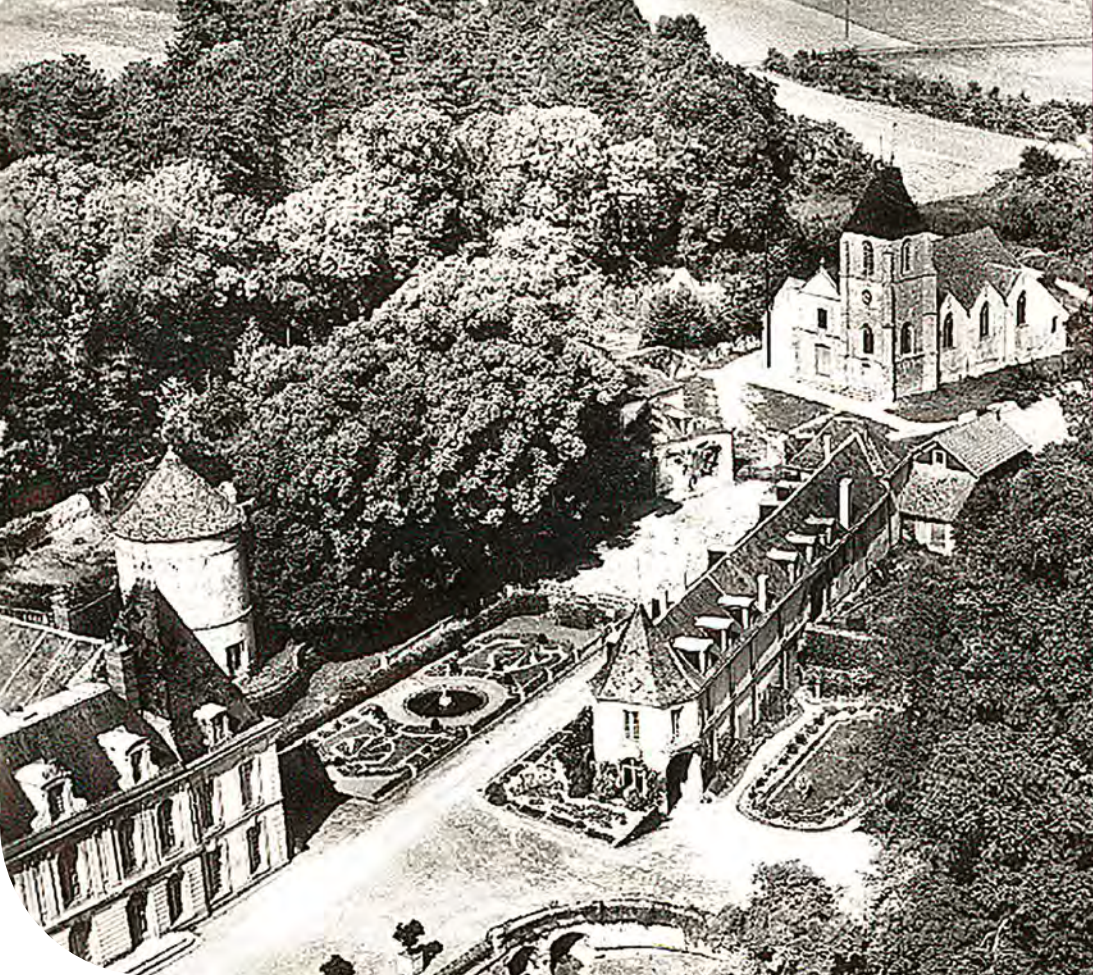
78

Création www.toucantoucan.com



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron



Château d'Issou et son parc

SITE CLASSÉ par arrêté du **10 juillet 1974**

Superficie : 55,87 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Château d'Issou et son parc

COMMUNE(S) : Issou

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAU, PATRIMOINE BÂTI, DOMAINE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZSP

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5683



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Sur le coteau vexinois dominant l'industrielle vallée de la Seine aval, le château du XVIII^{ème} siècle et l'église romane Saint-Martin se groupent sur un petit promontoire. Depuis la RD 190 de Meulan à Limay, la grande pelouse du parc offre un recul qui la met en valeur. Cette perspective bordée d'arbres remarquables dont un grand cèdre visible de la route, se resserre à mi-distance du château et emprunte une passerelle qui enjambe une rue en contrebas. Cette disposition très rare permet de dissimuler la circulation allant vers le village très proche, au bénéfice du panorama. Le château, composé d'un corps central flanqué de deux pavillons, domine le site de toute sa façade ; un pigeonnier carré du XII^{ème} siècle, un colombier rond du château primitif et des souterrains complètent cet ensemble très précieux dans un environnement dégradé.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Situé à mi-côte de la vallée de la Seine, en limite ouest du village sur lequel il s'ouvre par la place de l'église, l'ensemble formé par le château d'Issou et son parc constitue, dans ce secteur soumis à une industrialisation intensive, un espace vert et boisé relativement rare.

Le parc se compose de trois parties, l'une à dominante boisée, l'autre comportant le château, la pièce d'eau et la pelouse entourée d'arbres, la troisième constituée d'une grande pelouse entourée de très grands arbres.

Un classement au titre des sites permet la conservation de ce rare espace vert et boisé situé dans un environnement industriel très dégradé.



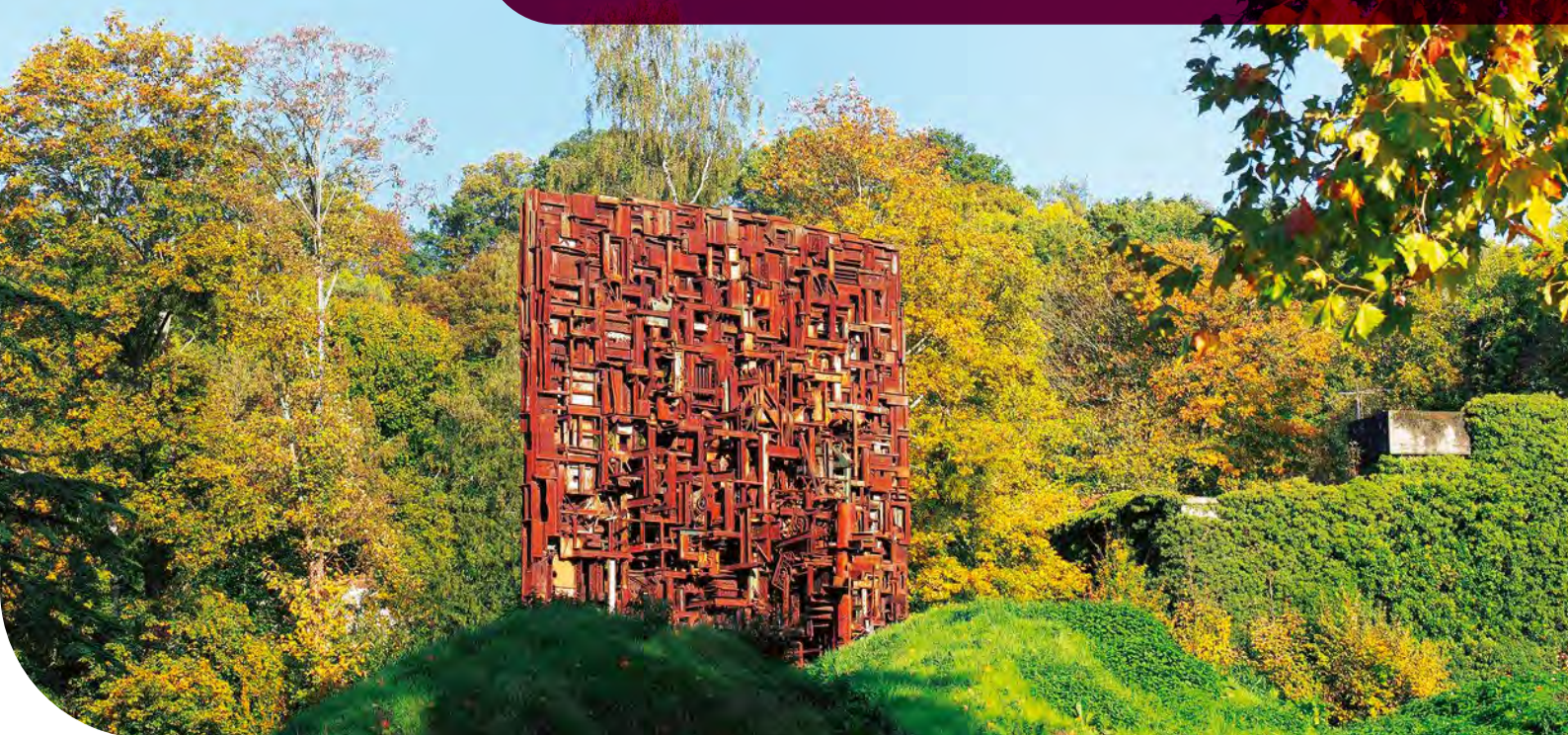
n° 5683

78

Création www.toucantoncain.com



Domaine du Montcel



SITE CLASSÉ par arrêté du **10 avril 1967**

Superficie : 14,18 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Domaine du Montcel

COMMUNE(S) : Domaine, parc, patrimoine bâti

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAU, PATRIMOINE BÂTI, DOMAINE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZSP

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 2005, SI 5573

78

n° 5690



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le domaine de Montcel est une des nombreuses résidences qui embellissent la ville de Jouy-en-Josas, située presque au milieu de l'étroite vallée de la Bièvre. Ce domaine ayant appartenu à Christophe Philippe d'Oberkampf, fondateur des manufactures de Jouy et créateur de la célèbre toile, a été classé en 1967 pour la beauté de son parc.

Ce parc, avec sa riche végétation, a été rendu unique par la Fondation Cartier, qui l'a occupé pendant quelques années et en a fait un lieu d'expositions d'art contemporain. Une sculpture de César contraste avec le vert de la pelouse qui monte vers la demeure principale. Cette sculpture fait désormais partie intégrante de ce paysage.

Il en va de même pour *The Long Term Parking* du sculpteur Arman, presque enfouie dans la végétation plus dense aux abords du chalet.

Cette ancienne construction ornée d'une jolie terrasse devait être protégée et ombragée par de belles roses rampantes.

Ces sculptures ont suscité, lors de leur implantation, des doutes et des polémiques sur une évolution respectueuse du site aujourd'hui dépassées.

La Fondation Cartier a quitté les lieux en 1996. Après plusieurs années d'abandon, le domaine a été racheté et transformé depuis 2013 en centre de séminaires et hôtel de luxe.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Propriété classée à la demande de son propriétaire en raison de son caractère à la fois pittoresque et historique (ancienne propriété d'Oberkampf). Il est à noter la qualité de l'ensemble qu'elle constitue (un domaine boisé autour d'un château) et sa situation privilégiée d'espace de transition entre le versant nord de la vallée de la Bièvre, très végétal, et le domaine bâti de la commune de Jouy-en-Josas.

Le site classé de la Vallée de la Bièvre et son site inscrit incluant les parties urbanisées, viennent compléter cette protection.

78

n° 5690



Création www.toucantoncan.com



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © DRIEAT



SITE CLASSÉ par arrêté du **4 juillet 1972**

Superficie : 22,21 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Château et parc du domaine des Célestins

COMMUNE(S) : Limay

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ENSEMBLE RELIGIEUX, PATRIMOINE BÂTI, TERRASSES**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF2 – ZSP**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 5562**

78

n° 5699



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Depuis la route du Vexin qui emprunte le pont de Mantes pour s'élever sur le coteau, on accède au domaine par une allée bordée d'arbres, entre un lotissement de maisons individuelles et des petits immeubles. Au bout de l'allée, passée la grille d'entrée, le mur d'enceinte plonge dans la pente jusqu'au bas du parc et la rue des Regards. L'allée monte et sinue sous les arbres, masque un temps la vision du château puis débouche en pleine lumière devant la façade est. Au sud, une pelouse rectangulaire, rythmée par des ifs taillés autour d'un bassin asséché, s'étend jusqu'au garde-corps à balustres qui borde la terrasse, laquelle forme ainsi un balcon au-dessus du tapis vert en friche et du panorama sur le Mantois.

Les murs de soutènement jouent ici un rôle important dans le caractère et l'organisation du site, accrochant les constructions sur le versant et structurant le parc parallèlement au ressaut calcaire du plateau. À l'arrière de la façade symétrique à fronton, l'aile en retour articule les dépendances autour d'une cour où un passage conduit à l'allée qui s'élève jusqu'au parc planté de tilleuls à l'ouest. Le parc s'appuie sur les courbes de niveau du coteau et

étire la simplicité rectiligne de ses deux terrasses à l'ombre des arbres : la première, agrémentée d'un bassin proche du château, s'isole de la vallée derrière un écran étonnant d'arbres têtards, tandis qu'au-dessus, dans le prolongement de l'allée, la seconde développe un long et remarquable mail de tilleuls.

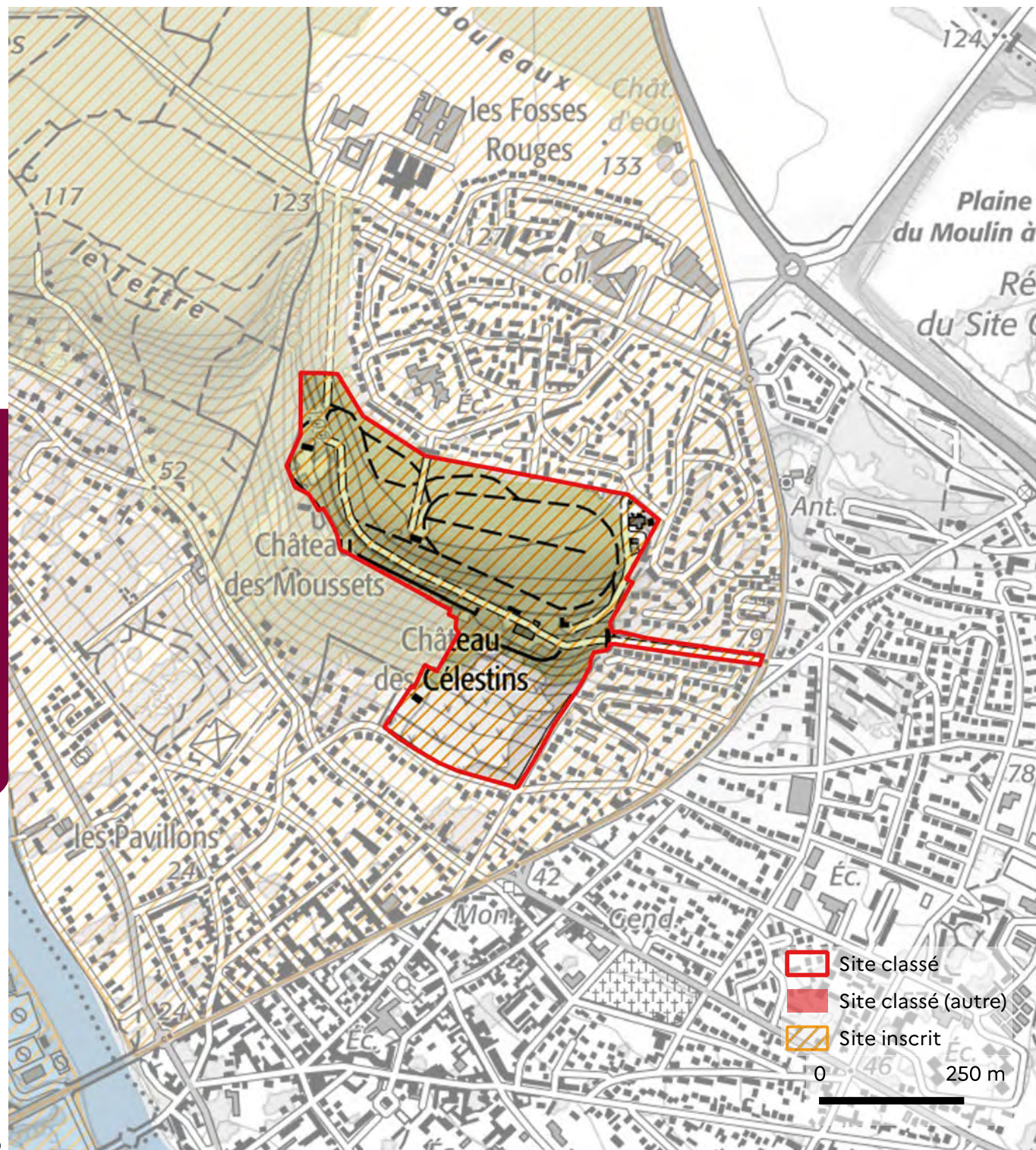
Plus haut, sous le couvert du bois, les moines ont creusé dans le ressaut calcaire une chapelle troglodyte aménagée à la fin du XIX^{ème} siècle et qui présente une intéressante façade sculptée. Au-delà, la partie supérieure boisée du parc s'étend librement sur le plateau.

Du monastère des Célestins de Limay, construit en 1377, ne subsistent aujourd'hui que les grottes où les moines élaboraient le vin de ses clos. Leur domaine était immense, leurs possessions dépassaient largement le territoire de Limay et ils influencèrent fortement l'histoire locale jusqu'à la fermeture du monastère en 1778. Le château actuel, remanié à la fin du XVIII^{ème} siècle et au XIX^{ème} siècle sur les fondations d'un édifice plus ancien, domine Limay et le Mantois. Il offre un panorama exceptionnel sur la vallée de la Seine. Depuis les ponts sur le fleuve, sa façade blanche se détache clairement dans la pente du tapis vert, au milieu du cadre boisé.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

L'ensemble du château, du parc et du bois, formant le Domaine des Célestins est remarquable par la qualité et l'élégance des éléments qui le composent. C'est pour ces raisons que la Commission des sites du département des Yvelines a jugé opportun et urgent de classer parmi les sites le parc du Domaine des Célestins. Depuis plusieurs années, quelques parcelles ont été détachées et des constructions de maisons

individuelles plus ou moins esthétiques ont été entreprises dans le voisinage des Célestins, en contrebas du parc, défigurant certaines perspectives. Leur évolution doit être maîtrisée afin de ne pas nuire à la vision de l'ensemble. Le site inscrit des Boucles de la Seine de Moisson à Guernes, complète cette protection.



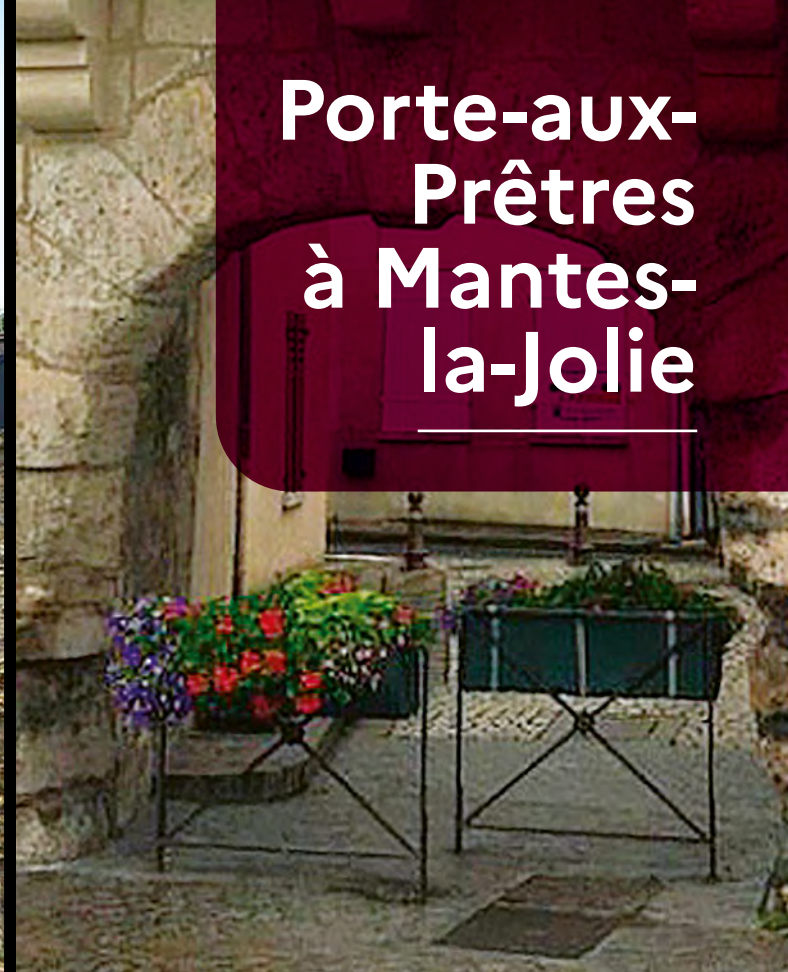
Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © DRIEAT

78

n° 5699





Porte-aux-Prêtres à Mantes-la-Jolie

SITE CLASSÉ par arrêté du **31 décembre 1942**

Superficie : 0,04 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Maison dite La Porte-aux-Prêtres, quai des Cordeliers

COMMUNE(S) : Mantes-la-Jolie

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PATRIMOINE BÂTI, HISTOIRE, BORDS DE SEINE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : SPR

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5562

78

n° 5744



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Passage séculaire pour les mariniers et les tanneurs, la porte aux Prêtres reste durablement le passage du dedans au-dehors. Superposant propriété particulière et vocation publique, c'est aussi un témoignage historique valorisant pour le quai des Cordeliers. Elle relie ainsi le quartier ancien à la Seine dont elle constitue un accès intime et poétique. Elle marque aujourd'hui l'opposition des espaces et des ambiances, du quartier resserré sur la rue étroite et du quai ouvert au vent du fleuve et à la circulation automobile.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Des fortifications médiévales, il subsiste à Mantes quelques vestiges dignes d'intérêt, comme la porte de l'Étape, située près du pont. Plus pittoresque, la porte aux Prêtres, qui sert aussi d'habitation, présente une arche en pierre assez basse qui soutient un corps de logis en bois, en encorbellement, et aux poutres apparentes, dont la construction et le style rappellent la Normandie très proche.

En raison de sa situation en bordure de la Seine, le long du quai des Cordeliers bordé d'une splendide rangée de tilleuls ; en raison aussi du point de vue sur les rives du fleuve, que l'on découvre à travers cette porte, dite porte aux Prêtres, il est apparu préférable de classer cette porte comme " site ", lié au décor de Seine.

Le site inscrit des Boucles de la Seine de Moisson à Guernes, situé sur l'autre rive de la Seine, complète cette protection.



Petit Parc à Marly-le-Roi



SITE CLASSÉ par arrêté du **15 octobre 1932**

Superficie : 104,18 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Partie de la forêt de Marly dite Petit Parc

COMMUNE(S) : Marly-le-Roi

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, PARC, PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF2

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7039, SI 1204, SI 5756, SI 5610

78

n° 5757



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Pour gagner la maison royale de Marly, Louis XIV fit construire une avenue à quadruple alignement d'arbres qui commence à la porte Saint-Antoine, sortie du parc de Versailles dans l'axe de l'allée des Matelots. Le parc de Marly, conçu par Jules Hardouin-Mansart, accueillait à la croisée de ses deux axes le château du roi. Douze bâtiments précédaient le pavillon royal ; les allées et les bassins du parc constituaient un théâtre de verdure agrémenté par le spectacle des eaux. La " rivière " traversait en cascade le domaine jusqu'à l'Abreuvoir. Le domaine était alors parsemé de sculptures. Elles sont aujourd'hui dispersées dans d'autres lieux. Aujourd'hui ne subsistent que des traces de ce passé : les jardins et les bassins jadis alimentés en eau par la " machine de Marly ", construite en bord de Seine près de Bougival. Les bâtiments furent délaissés au XVIII^{ème} siècle et démolis après la Révolution.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Cette partie de forêt forme une sorte de vaste triangle irrégulier. Le petit parc de Marly contient nombre de monuments ou ruines, pour lesquels le nouveau classement demandé ne fera que renforcer la situation existante, maintenir l'intégrité de cet ensemble, voire l'améliorer ultérieurement. Les sites classés de la Propriété Les Délices et de la Plaine du Trou d'Enfer, les sites inscrits de la route royale de Versailles, des Quartiers anciens de Marly-le-Roi et du Domaine du Chenil, viennent compléter cette protection.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

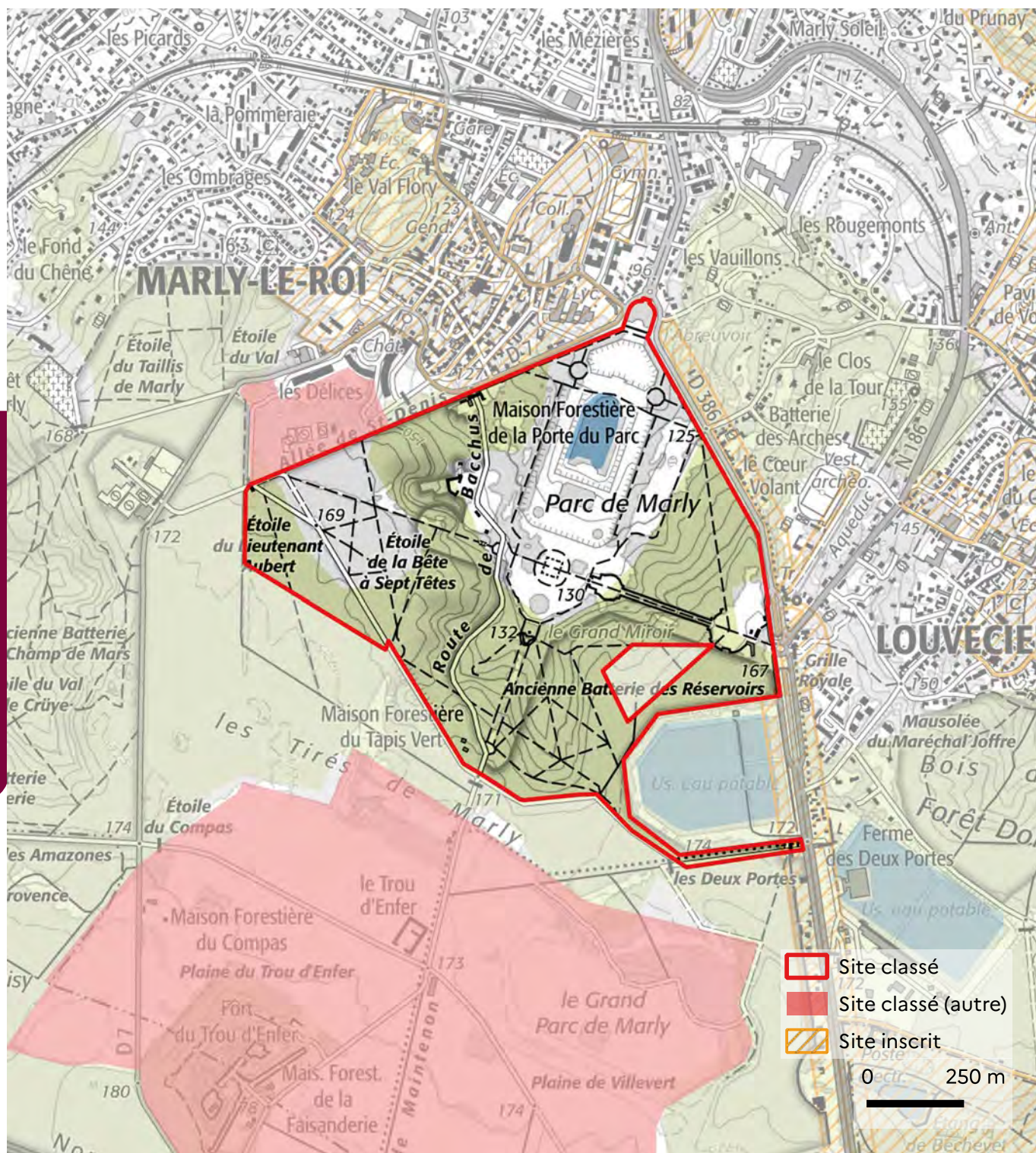
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Contact : inspectiondessites78@developpement-durable.gouv.fr

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines



Sources : DRIEAT. Géoportail de l'urbanisme. Fond : IGN BD Ortho. IGN BD Topo. Fichiers fonciers 2020. Production : DRIEAT/SCDD/DDGS.

Photos: © France Chapron

Allée de tilleuls aux Mesnuls



SITE CLASSÉ par arrêté du **24 novembre 1938**

Superficie : 0,45 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORIQUE

NOM OFFICIEL : Double rangée de tilleuls, chemin de Grande Communication 191

COMMUNE(S) : Les Mesnuls

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ESPACE PUBLIC, DOMAINE, ALLÉE D'ARBRES**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 6843**

78

n° 5766



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La route départementale 191, qui va de Beynes aux Essarts-le-Roi, traverse le charmant village des Mesnuls et se dirige droit sur la poterne (bâtie vers 1550) qui marque l'entrée du remarquable château des Mesnuls, construit au XVII^e siècle et récemment restauré. Cette partie de la route est plantée en deux parties : L'un de 70 mètres de longueur avec une seule rangée d'arbres de chaque côté, l'autre de 170 mètres lui faisant suite, comportant deux rangées d'arbres de chaque côté. Plusieurs fois fortement élagués, les arbres n'en composent pas moins un ensemble paysager exceptionnel, malgré la perte de quelques sujets et le dépérissement de beaucoup d'autres. Son prolongement vers le sud sur soixante-dix mètres en un alignement simple permet d'atteindre l'axe du château.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection concerne une plantation de tilleuls le long de la RD 191 aux abords du château de Mesnuls. Cette plantation avait été créée en 1792 et comprenait 160 sujets d'une hauteur voisine des 30 mètres, avant d'être abattus en 2019 pour des raisons sanitaires car présentant un risque de danger imminent. Ils ont été replantés immédiatement après. Cette allée présente un intérêt certain et devrait à terme reformer une belle avenue ombragée à l'entrée du vieux château de Mesnuls, avec lequel elle s'harmonise très bien. Le site inscrit de la Vallée de la Guyonne, complète cette protection.



Orme à Neauphle-le-Vieux



SITE CLASSÉ par arrêté du **4 novembre 1931**

Superficie : 0,08 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Vieil orme, sur la place de l'église

COMMUNE(S) : Neauphle-le-Vieux

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ARBRE**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5784



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le village de Neauphle-le-Vieux est un de ces bourgs anciens et campagnards qui ponctuent la vallée de la Mauldre. Venant de Paris par la route nationale 12, Neauphle-le-Vieux est un des premiers villages sur la route départementale 11 en direction de Thoiry. Bien que dénommé "vieux chêne" dans la demande de classement, il s'agit en réalité d'un vieil orme. Cet arbre, entouré de quelques autres arbres, embellit la place circulaire et forme avec l'église, un ensemble pittoresque.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le président du syndicat d'initiative de Neauphle-le-Château était désireux de voir cet arbre classé afin d'éviter un abattage prématuré. Sa sauvegarde devait assurer "le cachet pittoresque" du site.

Cet orme est aujourd'hui disparu. Il a été remplacé par un monument aux morts. La protection englobant l'ensemble de la place permet à un espace villageois patrimonial de conserver ses qualités paysagères en premier plan de l'église.



n° 5784

78

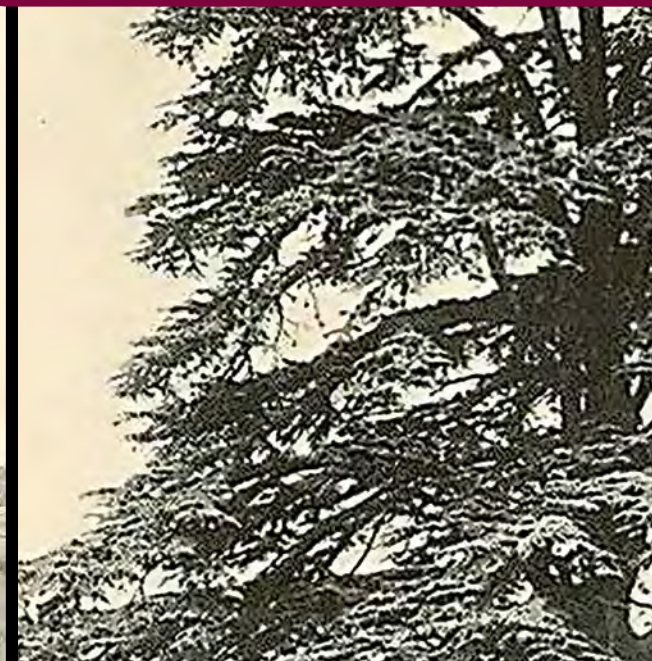
Création www.toucantoucan.com



Photos : Carte postale

Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Cèdre à Noisy-le-Roi



SITE CLASSÉ par arrêté du **6 février 1936**

Superficie : 0,08 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Cèdre dans la propriété Clos du Vaucheron

COMMUNE(S) : Noisy-le-Roi

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ARBRE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5786



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Contemporain du cèdre rapporté du Liban et planté en 1734 par Jussieu dans le jardin des Plantes à Paris et probablement son frère jumeau, le cèdre était le sujet le plus intéressant du parc du Clos Vaucheron, qui descendait de la forêt de Marly jusqu'à la plaine de Versailles. Presque entièrement loti d'habitations à loyer modéré dans les années 1970, ce parc est réduit aux espaces verts de la cité, qui n'en offrent qu'un piètre souvenir.

Le cèdre a été abattu en 1998 pour des raisons sanitaires et mécaniques, après de nombreuses tentatives de préservation. Un jeune cèdre de la même espèce a été planté à toute proximité.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le cèdre témoignait seul de ce passé et marquait le secteur du centre-ville de sa silhouette majestueuse. C'était un arbre d'une belle venue et d'excellent état de végétation que son propriétaire voulait voir protéger. Son remplaçant est déjà d'une belle ampleur et rappelle l'histoire de l'original disparu.



Jardins du Pavillon Sully au Pecq



SITE CLASSÉ par arrêté du **7 août 1961**

Superficie : 1,98 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Jardins du Pavillon Sully

COMMUNE(S) : Le Pecq

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, JARDINS, PATRIMOINE BÂTI,

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : SPR, MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5859

78

n° 5795



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Dans l'histoire des jardins, les terrasses du Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye témoignent d'une nouvelle conception. Cette réalisation, la première de son genre, est très influencée par ses modèles, en particulier les jardins de la villa d'Este à Tivoli. De ces jardins dus au talent d'Étienne du Pérac et au savoir-faire de Claude Mollet et Thomas Francini, meilleurs jardiniers et fontainiers de France, il reste les terrasses du pavillon Sully. Ils ont créé sur le socle magnifique qui a été légué par le XVII^{ème} siècle une succession de jardins à l'italienne très inattendue en Île-de-France et parfaitement réussis. La première terrasse est bordée par de grands buis taillés, quelques marches donnent accès à la seconde qui est le socle du pavillon proprement dit. De part et d'autre de ce pavillon, s'ordonne un admirable jardin de buis comme dans les jardins à l'italienne, déjà rappelés. Le buis joué dans cette organisation un rôle capital. L'immense prairie descend en pente jusqu'à un vestige de l'ancienne terrasse du château neuf d'où part un magnifique escalier à pas de mule dit escalier d'Estrées. Sur le côté, les terrasses s'ordonnent plus rigoureusement en une succession de jardins où les parterres

bordés de buis encadrent de sobres pelouses. Des fontaines, des bassins, des statues disposées avec goût ornent ce cadre de nature strictement disciplinée. La dernière pièce de la composition est constituée par un potager, lui-même ordonné dans des parterres bordés de buis et ornés de jolis bassins.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le pavillon Sully est un des rares témoins des constructions du château neuf de Saint Germain-en-Laye qui ait subsisté jusqu'à nous. Ses façades et ses toitures sont classées parmi les monuments historiques. Le pavillon est le seul dernier vestige qui demeure encore du grand œuvre du roi Henri de France et de Navarre. Des jardins suspendus, si célèbres, qui se succédaient en terrasses jusqu'à la Seine, il ne reste aujourd'hui qu'une seule partie. L'harmonie que le pavillon forme avec le jardin à la française, de verdure et de buis entourés de statues, comme au grand siècle, est remarquable. Le site inscrit du Panorama de la Terrasse de Saint-Germain-en-Laye, vient compléter cette protection au nord.



n° 5795

78



Partie de l'Île Corbière au Pecq



SITE CLASSÉ par arrêté du **27 octobre 1938**

Superficie : 0,28 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Île Corbière : parcelles 60 et 61

COMMUNE(S) : Le Pecq

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ÎLE, BORDS DE SEINE, TERRASSE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : SPR, MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5859

78

n° 5796



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'extrémité nord de l'île Corbière a été classée, afin de protéger une partie du panorama visible depuis le château et l'exceptionnelle terrasse de Saint-Germain-en-Laye. L'île est un atout important du paysage du Pecq, relativement minéral par ailleurs. Sa dense ripisylve offre un milieu naturel assez riche, fréquenté par une avifaune aquatique qui confère au lieu un caractère relativement sauvage. Très peu pénétrable, l'île dans son entier constitue une réserve naturelle.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Inconstructible, elle demeure un élément important du paysage visible depuis les berges et la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, élément majeur du paysage régional. Cet espace doit pouvoir garder son caractère naturel, par le biais d'une gestion raisonnée et appropriée à la qualité des lieux. Cette réserve est à maintenir sous surveillance. Le site inscrit du Panorama de la Terrasse de Saint-Germain-en-Laye, vient compléter cette protection.



Domaine du château de Plaisir



SITE CLASSÉ par arrêté du **26 décembre 1946**

Superficie : 50,16 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE, HISTORIQUE

NOM OFFICIEL : Domaine de Plaisir sauf le château

COMMUNE(S) : Plaisir

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, PARC, PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5799

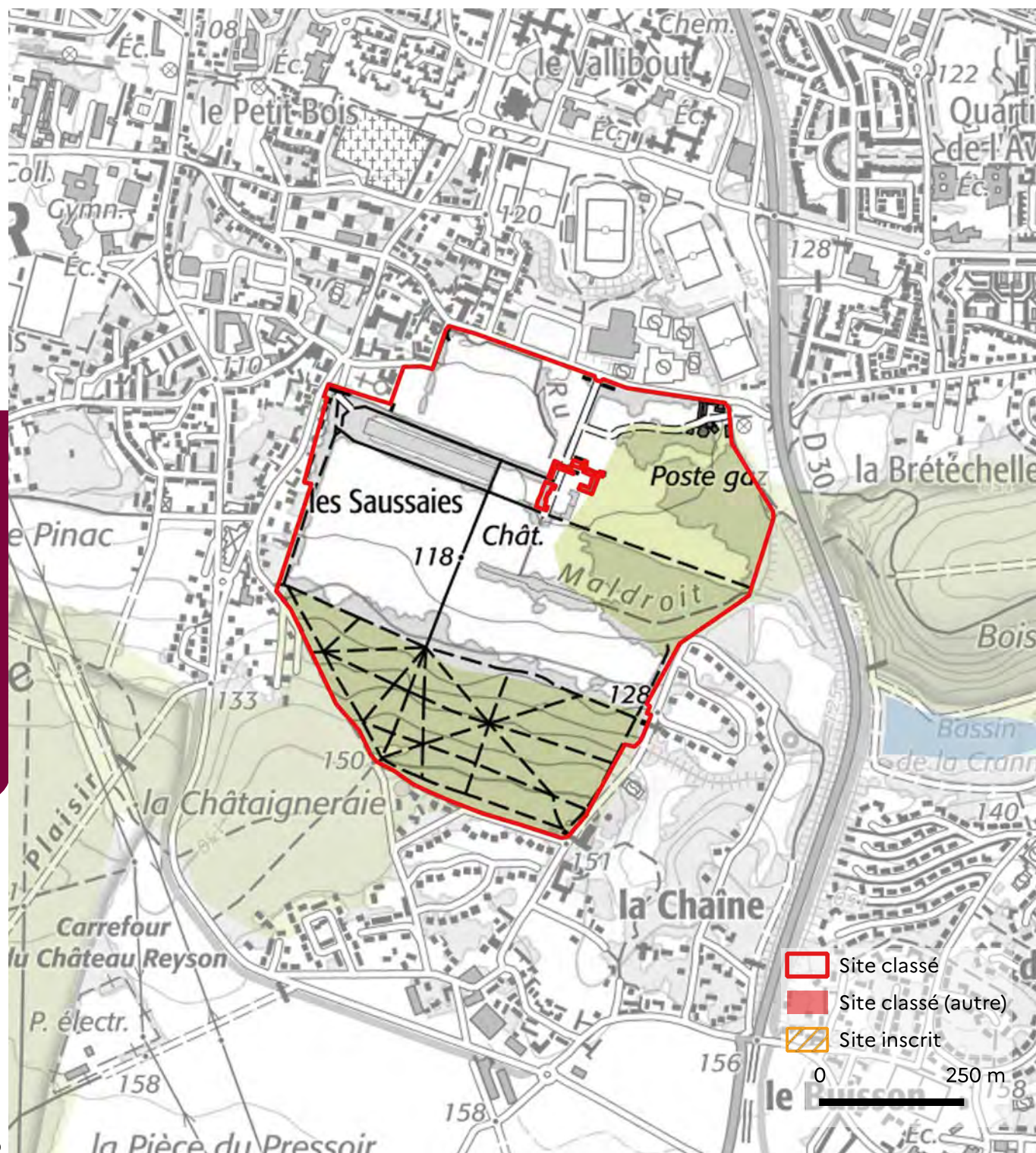


IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

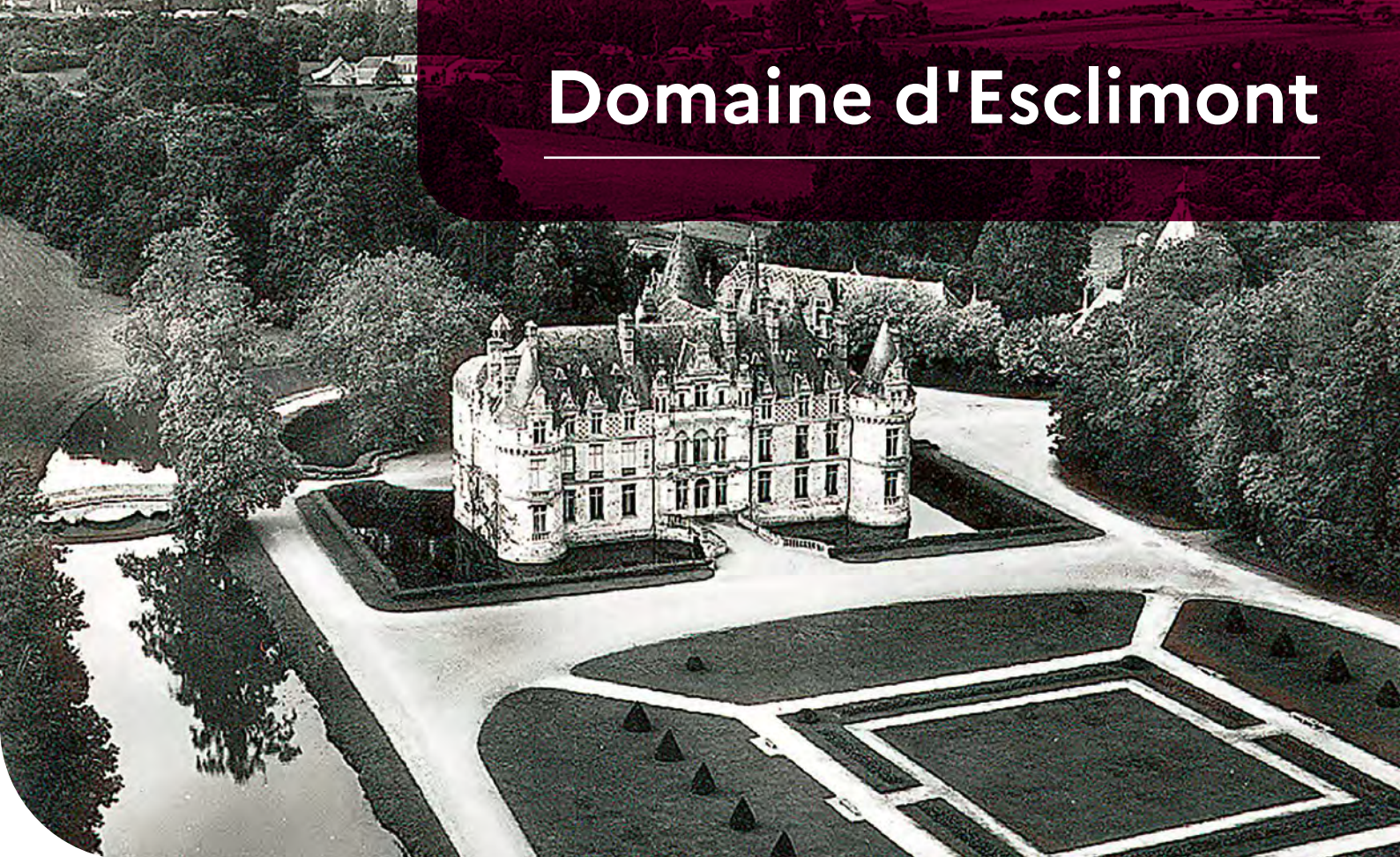
Le domaine de Plaisir étend ses cinquante hectares à l'ouest de la forêt domaniale de Bois-d'Arcy. Le grand parc de chasse de Louis XIV jouxtait quasiment ce domaine qui appartient aujourd'hui à la commune de Plaisir. De belles allées de tilleuls et de peupliers permettent de parcourir ce parc. On peut ainsi longer une pièce d'eau, bordée par une double rangée d'arbres et alimentée par le ruisseau qui traverse le parc. Une allée perpendiculaire part vers le sud et mène à la partie boisée du domaine, assez éloignée du château. Cette disposition crée de multiples et agréables échappées visuelles vers le château. Dans la direction opposée et à partir de la cour des communs, une autre allée conduit vers l'entrée du domaine, en direction de la route de Bretechelle. Des activités équestres trouvent place dans la partie à l'ouest.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le château de Plaisir date du XVII^{ème} siècle. C'est un grand et solide bâtiment de pierre et de vraie brique, entouré de douves et précédé d'un remarquable canal formant pièce d'eau, bordé d'arbres magnifiques. Le parc de 50 hectares environ n'est boisé qu'au sud, assez loin du château, ce qui permet d'admirer ce dernier sous les angles les plus divers. De belles allées de tilleuls et de peupliers, harmonieusement disposées, sillonnent le parc, de très belle allure, dont le dessin, au reste, est attribué à Le Nôtre.



Domaine d'Esclimont



SITE CLASSÉ par arrêté du **23 décembre 1965**

Superficie : 44,81 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Château, parc et partie du domaine d'Esclimont

COMMUNE(S) : Prunay-en-Yvelines

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, TERRASSES PIÈCES D'EAU

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5821



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

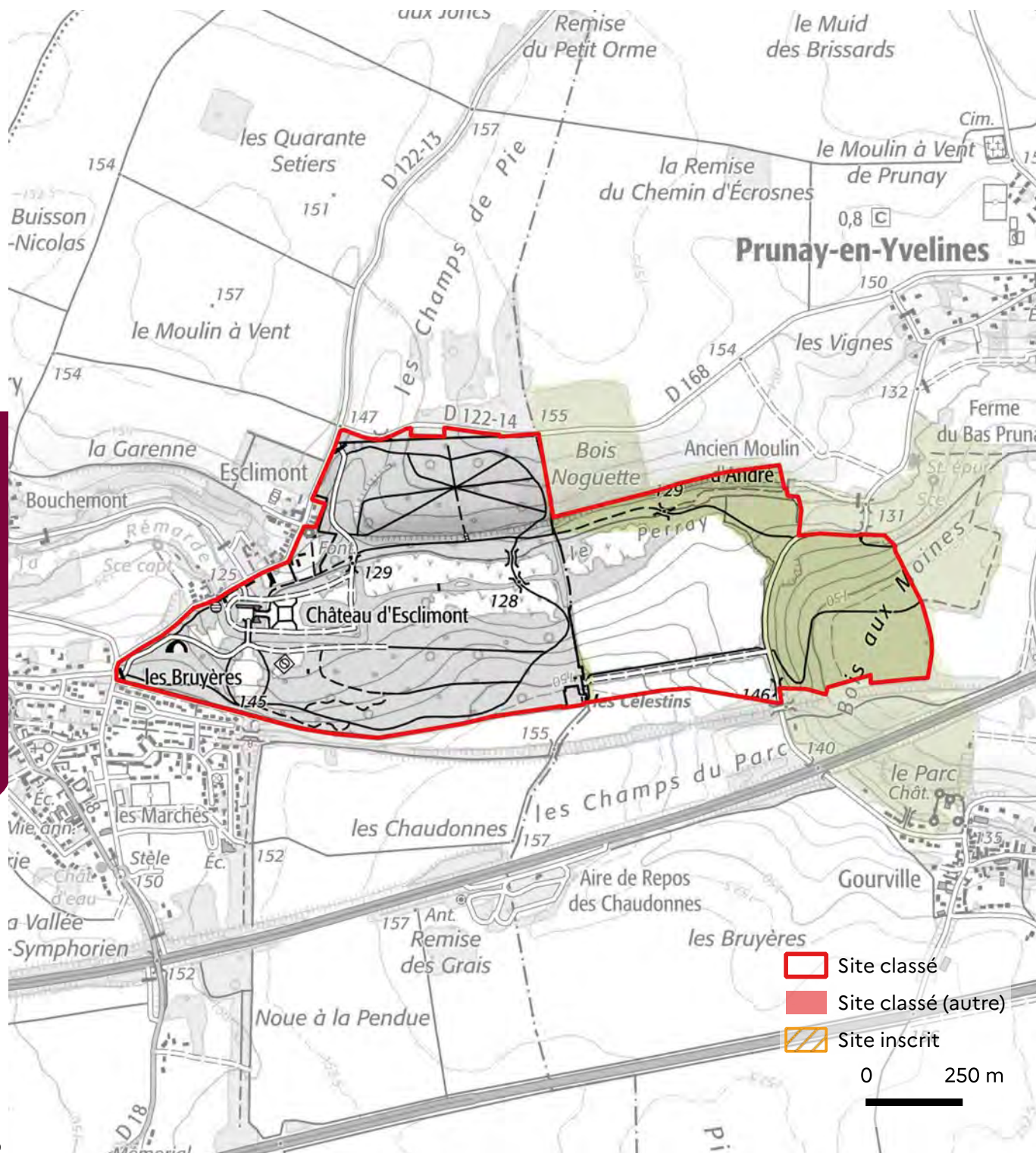
Le château d'Esclimont situé dans l'Eure-et-Loir (commune de Saint-Symphorien-le-Château) a été édifié en 1543, fut "modernisé" et remanié dans le style classique au début du XVIII^{ème} siècle, puis reconstitué par l'architecte Parent, en 1865, dans un décor « à la Renaissance »: échauguette, mâchicoulis et poivrières se multiplient pour effacer les traces de l'ordonnance classique, surtout sur la façade qui regarde les jardins. Sa façade organise une perspective en fond de la vallée de la Remarde, aménagée sur plus de deux kilomètres en parterres et bois, canaux et rivières. Un moulin et des zones de roselières confèrent à la partie yvelinoise un caractère pittoresque et mystérieux.

Un parterre régulier, bordé de lignes d'ifs, est établi dans la pelouse centrale, devant Le château. Des lignes d'arbres régulières forment une pelouse en fer à cheval qui monte doucement au Sud-Ouest du château. À l'Est, un bois régulier tracé selon la noble ordonnance française est traversé de huit allées rayonnantes qui forment une étoile décorée en son centre d'une table de pierre.

Une rivière coule d'Est en Ouest à travers le parc, alimentant un canal dont la manche s'avance dans la pelouse centrale et dont un bras ceinture le château au Sud et à l'Ouest.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Outre les jardins et le parc stricto sensu, la mesure de protection envisagée couvrirait également un pré, le Clos du Couvent, et une butte boisée, situés sur le territoire de la commune de Pruney-sous-Ablis (Yvelines) à l'Est du château. C'est ainsi une perspective de près de deux kilomètres couvrant parterres et pelouses, canaux et rivières, prés et bois, que l'œil découvre du château d'Esclimont vers l'orient. Un tel ensemble mérite amplement la protection que lui donnerait le classement parmi les sites.



Château et son parc à La Queue-les-Yvelines



SITE CLASSÉ par arrêté du **31 juillet 1953**

Superficie : 11,82 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE, HISTORIQUE**

NOM OFFICIEL : Château et son parc

COMMUNE(S) : La Queue-en-Yvelines

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **DOMAINE, CANAUX, PIÈCES D'EAU**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: **FPI**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5822



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

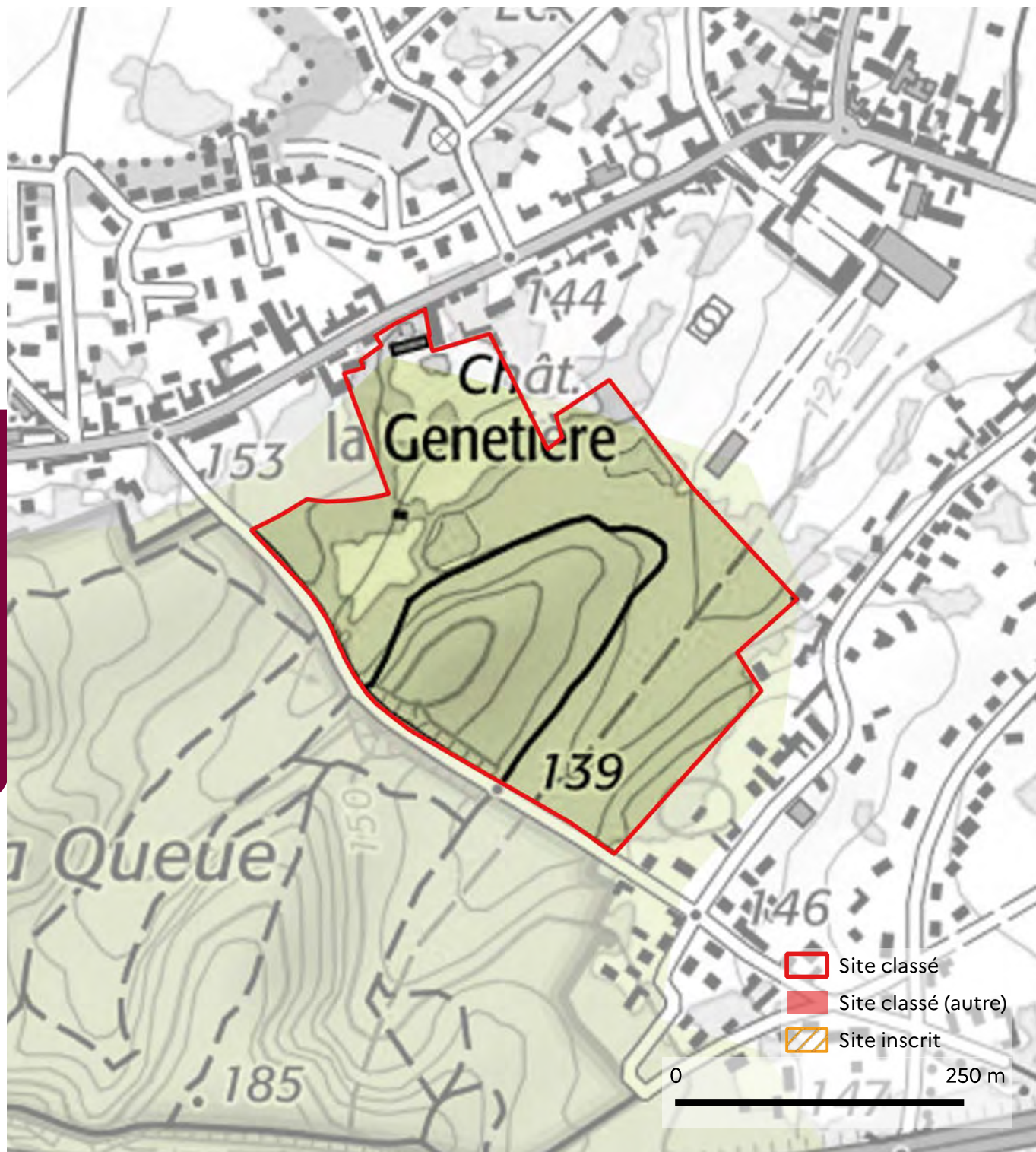
À cheval sur le Mantois et le Hurepoix, la commune de La Queue-les-Yvelines se situe à la limite du massif des Yvelines. Le Château de la Queue-les-Yvelines se compose d'un corps de bâtiment Louis XIII, de deux pavillons de la même époque, d'un parc en terrasse avec jardin à la française et pièce d'eau. Le parc se compose d'une première terrasse située devant le château où est aménagé le jardin à la française, elle se termine par un mur de soutènement avec balcon et aux extrémités par deux petits pavillons Louis XIII. Au pied de la terrasse s'étend un grand tapis vert précédant la pièce d'eau.

La composition est complétée par une allée formant perspective percée et encaissée entre deux murs de soutènement construits dans la croupe couverte d'un massif boisé et formant fond de tableau.

La végétation en dehors des allées de tilleuls perpendiculaires au château et dont le dessin remonte à l'époque de celui-ci, comprend des cèdres, des catalpas d'essence rare et des chênes qui ont été ajoutés à l'époque romantique et superposés à l'ensemble primitif qui a été maintenu.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La maison et le parc forment un ensemble digne d'intérêt, le site est adapté au château, les terrassements "à surprise" et les différents éléments du parc ont donc un style homogène. Les dispositions à la française de chaque élément sont également en proportion avec les jardins construits sous Louis XIII. Les caractéristiques générales de l'ensemble résultant notamment de la parfaite adaptation du site et du château donnent une impression de mesure, d'harmonie, de douceur et de calme, et constituent un ensemble typiquement Louis XIII en Île-de-France, dont la protection se justifie.



Parc du château de la Couharde



SITE CLASSÉ par arrêté du **21 novembre 1933**

Superficie : 68,86 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE, HISTORIQUE

NOM OFFICIEL : Parc du château de la Couharde

COMMUNE(S) : Grosrouvre, La Queue-en-Yvelines

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, PERSPECTIVE À LA FRANÇAISE, PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5823



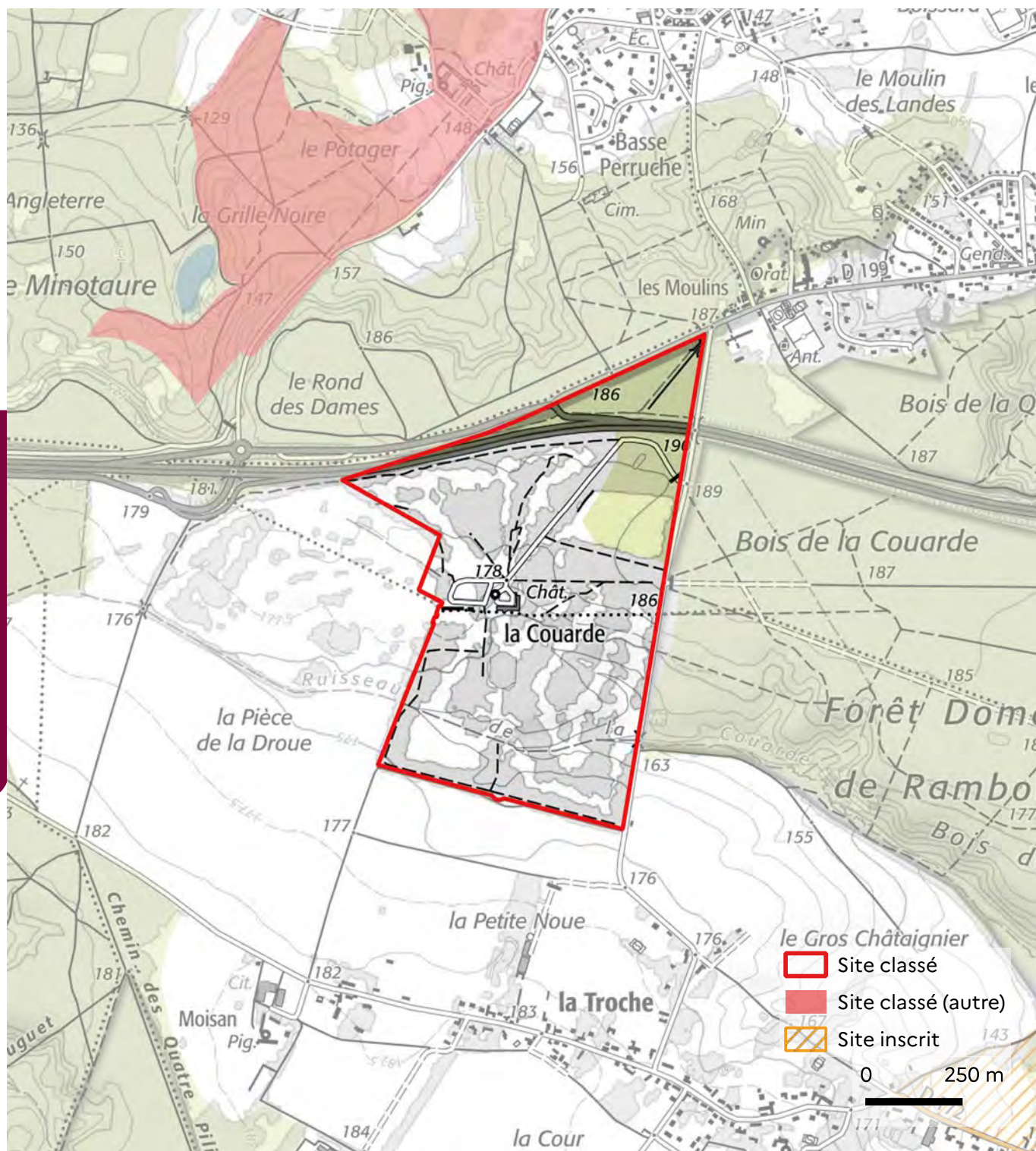
IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La forêt des Quatre-Piliers forme la pointe nord-ouest du massif des Yvelines et le village de La Queue-les-Yvelines, comme son nom l'indique, marque la fin de cette province. Le château de la Couharde, qui est à cheval sur les communes de La Queue-les-Yvelines et de Grosrouvre, est " un beau manoir de l'Île-de-France " construit en même temps que le château d'Anet pour Diane de Poitiers. En 1834 la Couharde comprenait trois grandes avenues, une grille d'entrée et une cour d'honneur, de larges fossés avec pavillon à chaque extrémité dont l'un avec une horloge. Le Château était couvert de tuiles avec un premier étage. La superficie totale du château et du parc était de 37 Ha et de 10 ares. Avec les dépendances le domaine couvrait 97 Ha. En 1890 il est acheté par un banquier, Ernest May. Ce dernier fit subir aux abords de la maison d'importantes modifications nécessitées par le mauvais état des lieux. Il fit combler les douves et creuser un miroir d'eau de vastes proportions auquel viennent aboutir les magnifiques perspectives du parc dessiné par les précurseurs de Le Nôtre. Entre la maison et la pièce d'eau, Ernest May créa un large tapis vert bordé de parterres à la française.

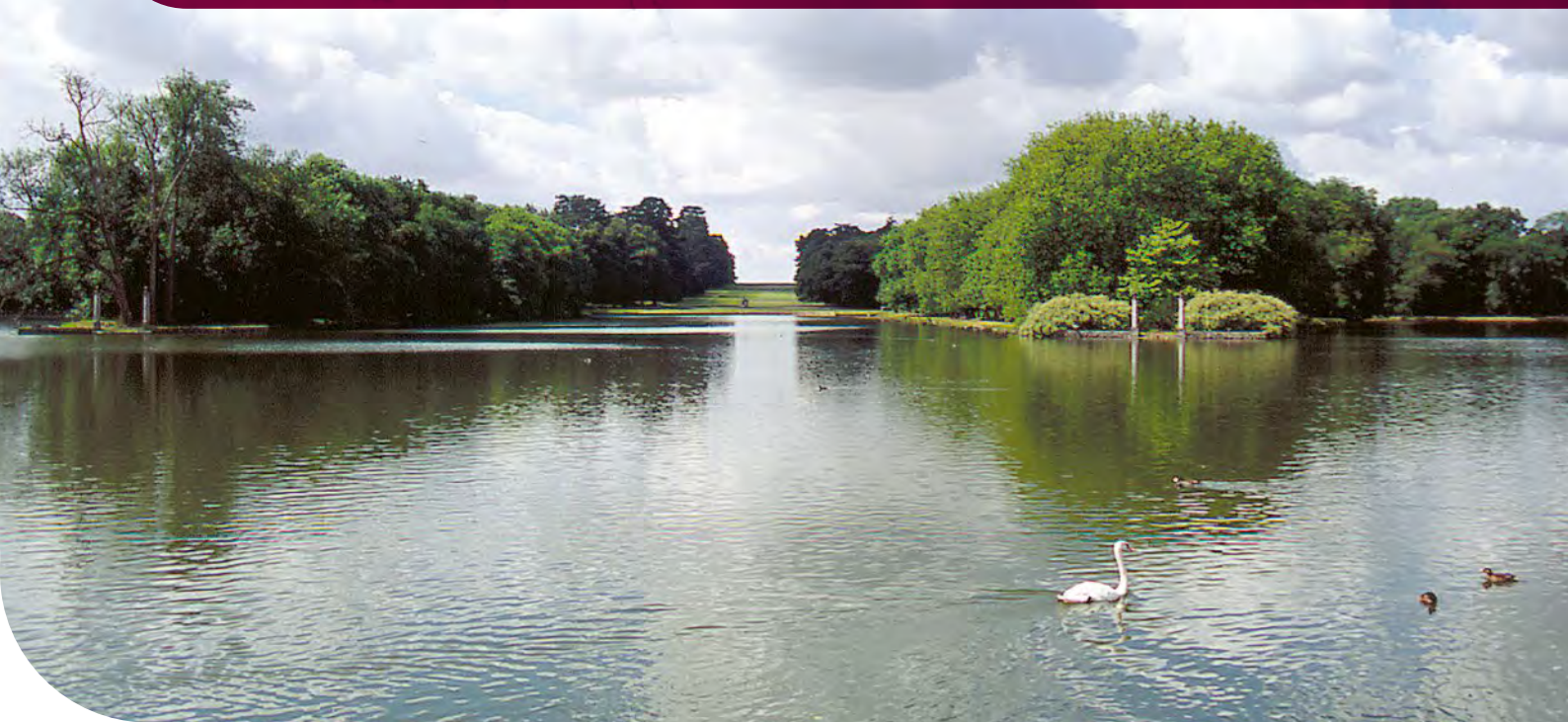
Il fit démolir la vieille ferme, adossée au château qui était très délabrée et la remplaça par des communs construits en bordure du jardin potager dont le plan est conçu dans le style classique adopté à Versailles ; enfin à la place de l'ancienne chapelle qui tombait en ruine, Ernest May fit construire une salle de chasse et un porche couvert.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le parc de soixante-dix hectares a été dessiné par André Le Nôtre, et le potager par La Quintinie, jardinier de Louis XIV. Ce parc a été transformé en golf après autorisation administrative en 1986 et pour sauver le site de l'abandon ; le château héberge des activités liées à sa nouvelle destination : restauration, bureaux, etc. La création du golf a modifié sensiblement la nature du lieu et en a altéré les qualités esthétiques et historiques. Il serait souhaitable de pouvoir lire de nouveau les allées jadis tracées par André Le Nôtre.



Partie de parc de Rambouillet



SITE CLASSÉ par arrêté du **4 mai 1942**

Superficie : 143,78 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE, HISTORIQUE**

NOM OFFICIEL : Jardin anglais, parc et laiterie

COMMUNE(S) : Rambouillet

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **DOMAINE, FORÊT, CANAUX**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH , SPR**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 5660**

78

n° 5824



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le massif de la forêt domaniale de Rambouillet, dans le sud-ouest de la région parisienne, est coupé en deux par la ville de Rambouillet. Cette cité a su défendre son caractère provincial contre l'uniformisation résidentielle que présente ailleurs le Bassin parisien. Forte de son château et de son parc, bien sauvegardés et situés au centre même de la ville, tout près de la forêt des Yvelines, elle offre une halte charmante et riche d'histoire. Nous nous laissons surprendre par ce parc à scènes multiples dont le duc de Montausier a dessiné l'esplanade, grand tapis minéral qui se prolonge dans la cour d'honneur. Il est aussi l'auteur des beaux canaux qui, devant la façade du château, entaillent le parc de la quiétude de leurs eaux, laissant apparaître les six îles du jardin d'eau.

Depuis la terrasse, l'œil se délecte et la vue se perd dans les frondaisons des beaux arbres qui bordent les canaux. Les chemins qui les longent sont habités du silence des pêcheurs de tous âges. Ces rubans d'eau définissent les contours de ce beau tableau romantique et taché au loin par le Tapis Vert, véritable cône de cette perspective qui étire ses limites au-delà de l'enceinte du château de Rambouillet. Vers

l'ouest apparaît la statue d'Esculape qui marque l'entrée du quinconce du jardin à la française, dessiné par le comte de Toulouse tandis qu'à l'est se dressent les cyprès de Louisiane plantés en 1805. À la beauté de ses plantations, ce site associe la variété et l'unicité de certains sujets.

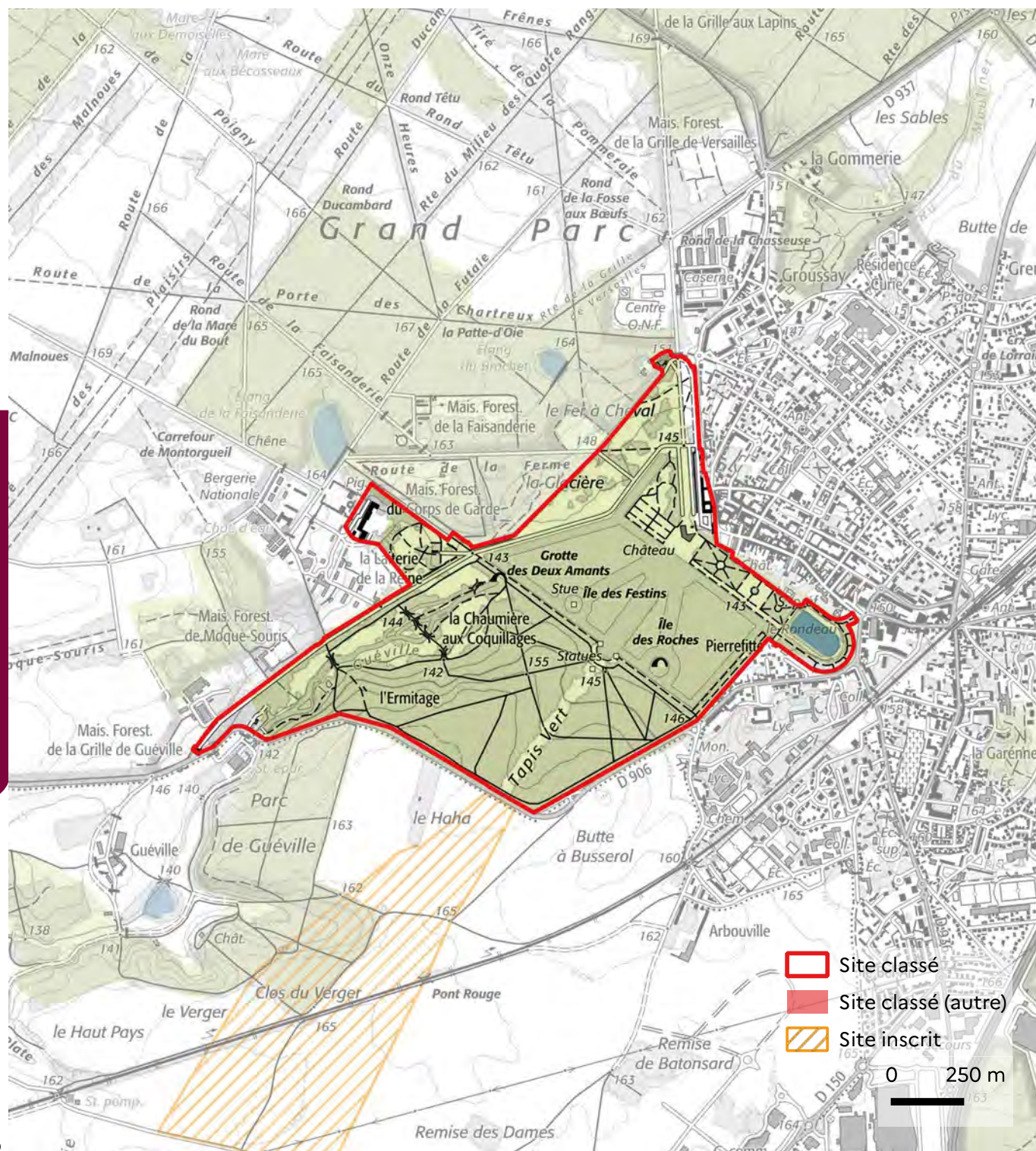
Le jardin anglais offre un nouveau parcours et des images plus dégagées. Ce jardin naturel est traversé par une petite rivière et à l'arrière et nous admirons la Laiterie de la reine, bijou néoclassique de Thévenin.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

D'un caractère architectural peu marqué, le château avec son cadre de très beaux jardins, d'arbres majestueux, d'immenses pièces d'eau et de perspectives grandioses, constitue un ensemble à la fois agréable et imposant.

Du palais entouré de jardins à la française, de sa terrasse, et du débarcadère donnant sur le grand canal, de ses pièces d'eau rayonnantes, de son grand bassin, on embrasse le parc. Dans l'axe principal de composition des jardins se trouve le Tapis Vert. Abritée sous ces bois séculaires, on trouve la laiterie de la Reine construit par Thévenin, l'Ermitage qui sont classés

monuments historiques Tous ces divers éléments constituent un ensemble grandiose, digne d'être conservé et protégé. Le site inscrit de " la perspective du tapis vert de Rambouillet ", en façade sud-ouest du château, vient compléter ce site classé.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGGS

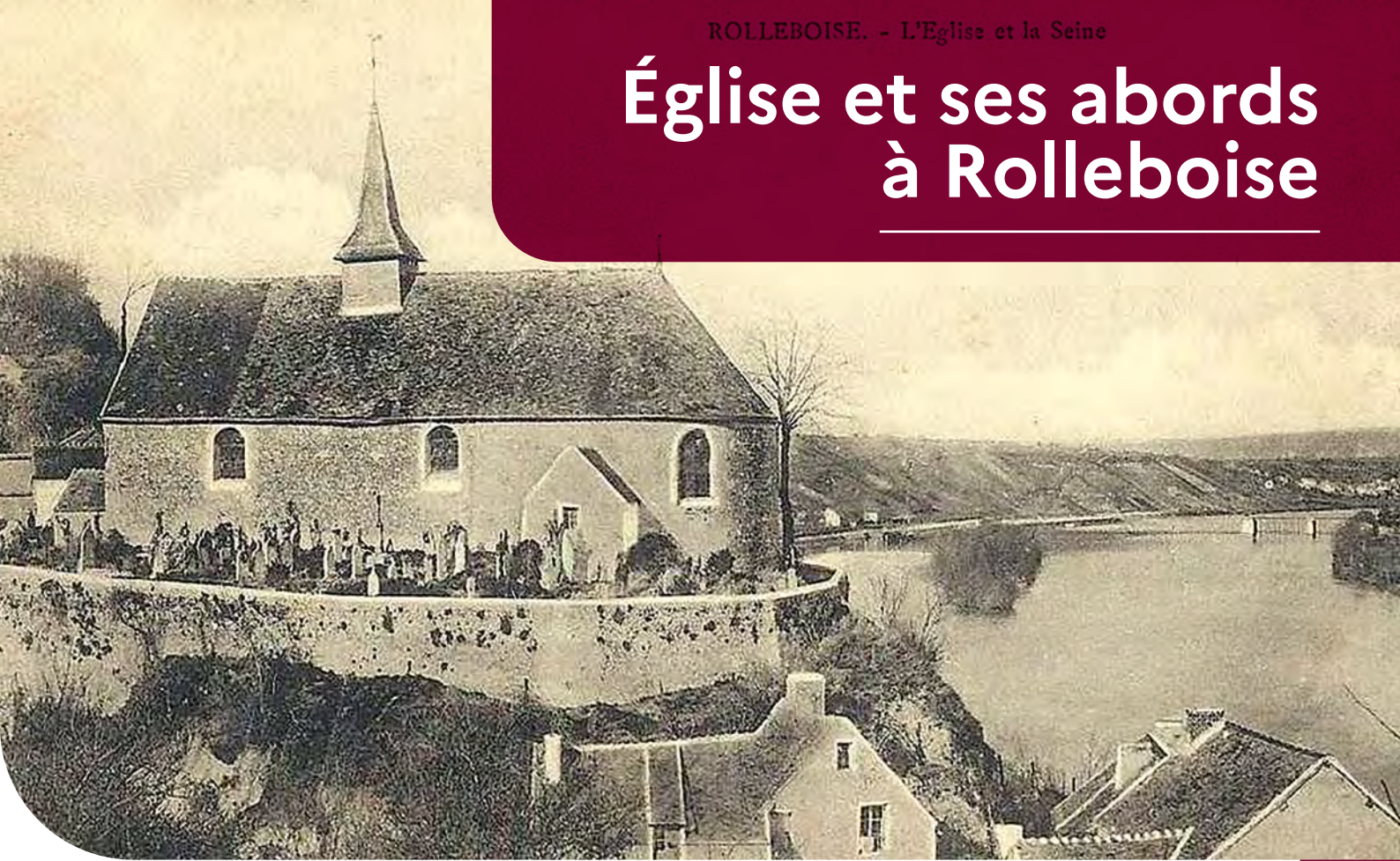
Photos : © DRIEAT

78

n° 5824



Église et ses abords à Rolleboise



SITE CLASSÉ par arrêté du **17 novembre 1939**

Superficie : 0,12 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Église, ses abords, marronnier et terrasse dominant le village et la Seine

COMMUNE(S) : Rolleboise

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ENSEMBLE RELIGIEUX, TERRASSES, ARBRES**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 5562**

78

n° 5835



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce site se compose d'une vieille église très simple, à toit de tuiles, surmontée d'un petit clocher et revêtu d'ardoises, un porche et une petite sacristie sont accolés sur son pignon Ouest et en façade Sud.

L'édifice est construit sur un promontoire formant terrasse à l'est et au sud. À l'Est, le mur de soutènement de cette terrasse, est implanté très près du chevet, tandis qu'au Sud, il en est éloigné d'une dizaine de mètres, l'espace ainsi conservé entre l'église et le mur, constituant l'ancien cimetière de la vieille bourgade.

Un vaste panorama s'étend de la terrasse sur la Seine et la boucle de Moisson. Deux très beaux arbres sont épanouis sur cette terrasse.

Mais alors que le mur de soutènement à l'Est, est assis sur un massif de craie, percé à plusieurs mètres en dessous, d'alvéoles à usage de caves ou de remises, comme ils abondent sur les coteaux de la rive droite de la Seine, au Nord de Vetheuil, et n'atteint qu'une hauteur réduite, par contre celui du Sud borde un chemin rural à très forte déclivité et s'élève jusqu'à près de huit mètres de hauteur.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Depuis l'est, Rosny-sur-Seine ou Guernes, l'église de Rolleboise n'apparaît pas comme le signe le plus évident sur le bord du plateau. L'approche du site-promontoire l'impose cependant comme un exemple assez rare sur le val de Seine. Le site illustre remarquablement l'union du paysage et de l'édifice religieux porté au-dessus du fleuve par le coteau calcaire, tandis que le village étiré à ses pieds occupe un espace très limité.

À partir de là, on découvre un vaste panorama qui s'étend du Mantois à La Roche-Guyon, des boucles de Guernes et de Moisson jusqu'aux horizons du Vexin. La vue embrasse ainsi tout un pan de la vallée, qui abrite un ensemble de sites protégés d'un intérêt remarquable et d'une vaste unité.

L'implantation et la configuration du village de Rolleboise sur la courbe extérieure de la boucle de Guernes, influent grandement sur le caractère du site de l'église. L'alignement des platanes, la route nationale et le mince linéaire bâti forment des lignes structurantes horizontales qui épousent l'arrondi du fleuve ; elles se conjuguent à l'élan du coteau et à la poussée verticale de ces mêmes platanes. Ceux-ci, omniprésents, offrent deux lectures en fonction des points d'observation.

Ainsi, curieusement, le village calé au relief qui le protège des vents dominants présente un effet de couloir avec les arbres immenses qui exercent une sorte de seconde domination en bord de Seine. L'habitat, dans une échappée vers le haut, s'accroche çà et là au versant et se lie non sans hardiesse au soutènement de l'édifice.

L'approche depuis le plateau se fait par la rue étroite de la Grande-Côte.

L'église occupe le côté de la rue, au-dessus des toits de tuiles; elle se présente, à l'opposé de la vallée. Serrée contre les

constructions mitoyennes, elle libère l'espace sur le ciel pour la terrasse. La muraille de soutènement en pierres qui lui sert de piédestal donne son élan à l'ensemble. À sa base, la rue poursuit vers le village bas avec la Seine et Rosny-sur-Seine en perspective.

Le site inscrit des Boucles de la Seine de Moisson à Guernes vient compléter cette protection.



Sources : DRIAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIAT/SCDD/DDGS

Photos : Carte postale

78

n° 5835



Création www.toucantoucan.com

Le Prieuré à Saint-Germain-en-Laye



SITE CLASSÉ par arrêté du **24 novembre 1975**

Superficie : 1,34 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Propriété de Maurice Denis, dite Le Prieuré

COMMUNE(S) : Saint-Germain-en-Laye

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ENSEMBLE RELIGIEUX, TERRASSES, ALLÉE D'ARBRES

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH, SPR

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5853



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situé dans un triangle constitué par la rue du Prieuré, la rue de Fourqueux, la rue Maurice Denis, l'ensemble de la propriété jouit d'une position privilégiée dominant la vallée du rû de Buzot.

Le jardin du Prieuré s'étend sur trois niveaux ; il se compose tout d'abord d'une terrasse située parallèlement aux bâtiments du Prieuré.

Cette terrasse longue de 160 mètres, construite peu après celle de Le Nôtre, est limitée par un mur de soutènement en pierre ; elle est plantée d'une rangée de tilleuls. De très beaux arbres, en particulier un très beau tilleul encadre les beaux bâtiments du XVII^{ème}. Le Prieuré fut créé en effet en 1686 par Mme de Montespan pour abriter l'hôpital général. En 1698, on construisait la chapelle. Ces bâtiments connurent au cours des siècles bien des vicissitudes ; cependant ils furent rachetés en 1913 par le peintre Maurice Denis ; celui-ci les remit en état peu à peu ainsi que le jardin et entreprit la restauration et la décoration de la chapelle.

- la partie centrale du terrain, en pente, est plantée de grands arbres ; marronniers, hêtres pourpres, ormes, platanes,

sycomores, sophoras, entre lesquels serpentent des sentiers entourés de bosquets ;

- Quant à la partie basse de la propriété, séparée du Prieuré par un double mur où coulait le rû de Buzot, elle est occupée par des bosquets et un potager, On y retrouve une belle allée de tilleuls, en contrebas, le long de la rue du Prieuré.

L'esprit général du jardin correspond à sa fonction première : accompagnement d'un bâtiment destiné à être une maison de retraite : allées, sentiers, rond-points propices à la méditation, bosquets alternant avec des parties plus dégagées, harmonie de la terrasse plus classique et du jardin plus romantique.

À l'Est du Prieuré proprement dit se trouve l'ancien potager, limité en haut par la rue Maurice Denis, en bas par la rue du Prieuré.

Un pavillon du début du siècle, et deux constructions récentes en occupent la pente ; des ifs, des marronniers, des arbres fruitiers les entourent.

L'objet du classement demandé est de sauvegarder ce site qui offre un intérêt notable tant par les souvenirs historiques qui s'y rattachent que par sa position panoramique et le charme de son parc.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement porte sur l'ensemble de la propriété qui est constituée d'une part par le Prieuré proprement dit (terrain et bâtiment), mais aussi par l'ancien potager.

Cet ensemble couvre environ une superficie de 13 700 m².

Dans les bâtiments du Prieuré (aujourd'hui Musée départemental Maurice Denis), se trouve un centre d'art et de documentation consacré aux artistes symbolistes et Nabis.

Ce site qui offre un intérêt notable tant par les souvenirs historiques qui s'y rattachent que par sa position panoramique et le charme de son parc.

Cette vallée s'étant fortement urbanisée le secteur du Prieuré situé au Sud de la vieille ville de Saint Germain-en-Laye apparaît aujourd'hui comme l'un des rares espaces verts et la seule " réserve " naturelle et boisée.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © DRIEAT

Château Neuf : parterre et terrasse



SITE CLASSÉ par arrêté du **5 juin 1934**

Superficie : 31,58 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Château Neuf : parterre et terrasse

COMMUNE(S) : Saint-Germain-en-Laye

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, TERRASSES, ALLÉE D'ARBRES

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH, SPR

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF - FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5859

78

n° 5857



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les axes de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, presque contiguë à celle de Marly, rejoignent les jardins de la résidence royale de Saint-Germain-en-Laye, réalisés par André Le Nôtre entre 1669 et 1673, qui occupent la partie nord de la ville. Ils nous amènent vers cette longue promenade qu'est la terrasse du château jusqu'au château du Val. En parcourant la grande terrasse, unique par son ampleur et ses propositions, le promeneur domine la Seine et le plateau parisien.

Les vestiges de ce site nous donnent un aperçu de la grandeur du plateau de Saint-Germain-en-Laye. Le Château-Vieux, maintes fois remanié, la forêt, rendez-vous des chasses royales, les jardins en cascade vers la Seine, le Château-Neuf, la terrasse et les parterres d'André Le Nôtre sont des souvenirs de cette époque, marquée par la présence royale, avant son établissement à Versailles. Ce château qui se développait au sud du château conservé et qui occupait une magnifique position au-dessus de la Seine a été détruit et sur son emplacement a été construit tout un quartier de la ville.

En quittant le pavillon Henri IV, l'ancien oratoire du roi, après avoir parcouru la petite terrasse, nous rejoignons la grande

terrasse qui se prolonge sur près de deux kilomètres au-dessus de la Seine. La forêt constitue la limite ouest de la grande terrasse. La superbe allée de tilleuls se détache aujourd'hui du mur de clôture en pierre, récemment reconstruit jusqu'à la limite nord de la promenade.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les masses boisées heureusement conservées de ce quartier sont précieuses à plusieurs titres: elles sont vues du haut du plateau des grandes terres, du haut des toits en terrasses du château où le public a normalement accès, enfin la bande de plantations qui est située à l'emplacement même du Château Neuf est visible de tous les points de la plaine du Pecq et forme fond de paysage.

Les belles masses boisées de ce terrain sont d'un intérêt esthétique considérable.

Le grand jardin de la bibliothèque municipale vu des toits du château, est d'un intérêt certain.

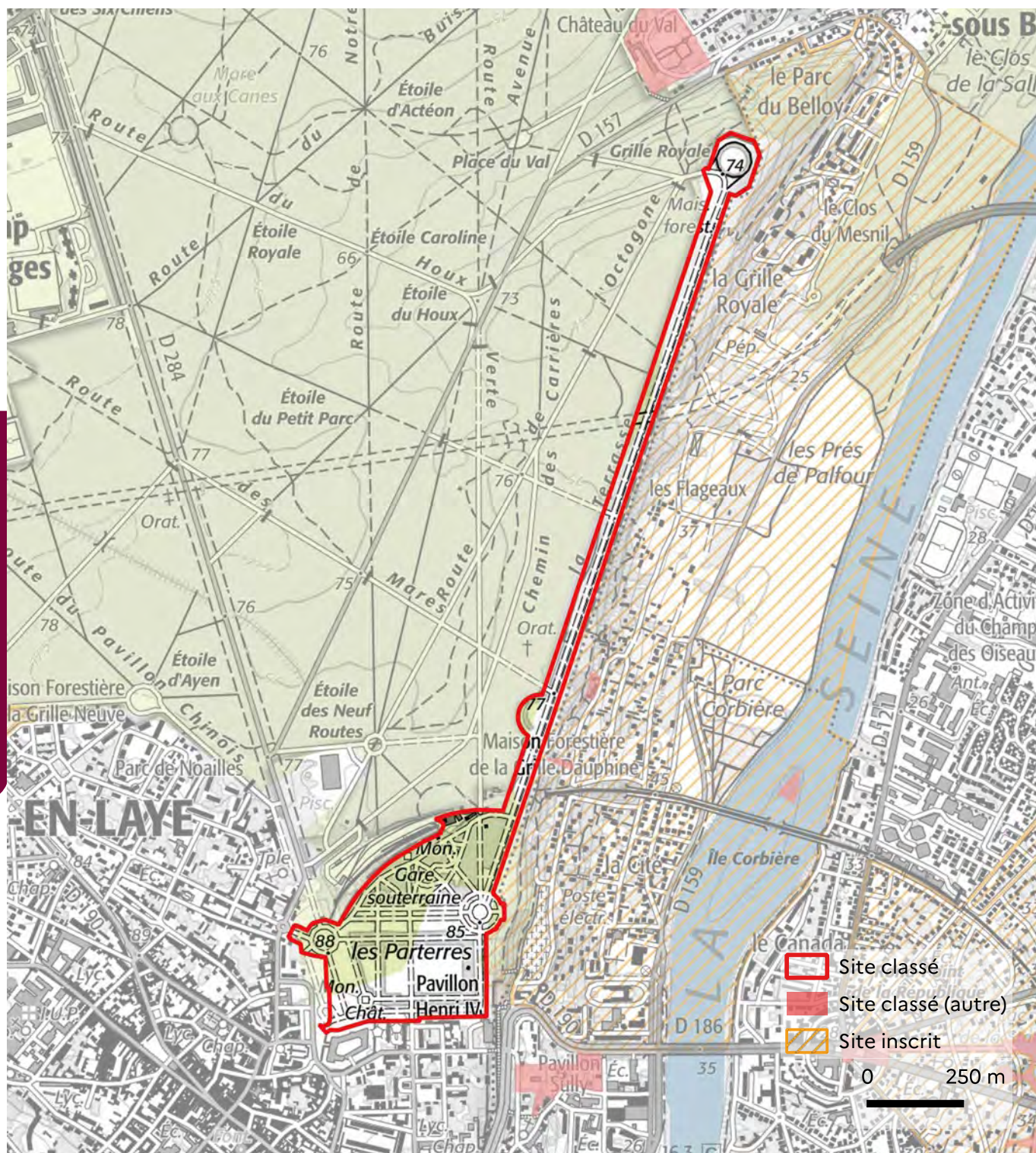
Le site inscrit du Panorama de la terrasse de Saint-Germain-en-Laye vient compléter cette protection.

78

n° 5857



Création www.toucantoucan.com



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGGS

Photos : © DRIEAT

Château et parc du Val à Saint-Germain-en-Laye



SITE CLASSÉ par arrêté du **25 mai 1944**

Superficie : 3,28 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Château du Val et son parc

COMMUNE(S) : Saint-Germain-en-Laye

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PATRIMOINE BÂTI, PARC, FORÊT

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH, SPR

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5873



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le Château du Val, premier ouvrage construit par Jules Hardouin-Mansard pour le roi, pour servir de rendez-vous de chasse, était entouré d'un parc important englobant le domaine actuel de la Légion d'Honneur et de vastes espaces boisés situés dans la perspective du Nord-Est. Il serait inspiré du Trianon de porcelaine. En 1927, le propriétaire a vendu une partie du domaine pour l'allotir. La partie restante incluant le château et une partie du parc a été léguée à la société des membres de la Légion d'Honneur.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Prolongeant les masses boisées de la terrasse du château, l'ancien domaine royal du Val et son parc forment avec elles un chaînon de la ceinture verte qui constitue un élément essentiel du plan d'aménagement de la région parisienne.



- Site classé
- Site classé (autre)
- Site inscrit

0 100 m

Château de Thoiry et son parc



SITE CLASSÉ par arrêté du **28 janvier 1964**

Superficie : 176,58 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Château de Thoiry et son parc

COMMUNE(S) : Marcq, Thoiry, Villiers-le-Mahieu

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, PARC, ZOOLOGIQUE, PERSPECTIVE À LA FRANÇAISE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 5901



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

En 1559, le trésorier du Roi et érudit, Raoul Moreau, a demandé au célèbre architecte Philibert de l'Orme et à son maître maçon, Olivier Ymbert, de construire un château avec deux missions importantes. La première était de valoriser les fonctions d'un site consacré à la célébration des cycles saisonniers grâce à un relief particulier.

La deuxième mission était de témoigner de l'ésotérisme français de la Renaissance par son architecture fondée sur le nombre d'or et autres proportions remarquables.

Le château a été construit au sommet d'une colline entourée de coteaux, tous à la même altitude. Ce relief particulier permet au château d'être le pivot d'un calendrier solaire dont l'horizon est le cadran et les aiguilles sont les axes des transparences des fenêtres. Les moments privilégiés de la course du soleil dans le ciel, le nombre d'or, les proportions de l'univers et les fréquences musicales sont tous mis en harmonie pour les habitants et les visiteurs grâce à ces synergies remarquables entre le site et l'architecture.

En 1715, dans le jardin à la française sud-ouest, Claude Desgot, petit neveu et successeur de Le Nôtre, crée une illusion

d'optique exceptionnelle. Le promeneur, qui descend l'allée centrale, a l'impression que la perspective s'éloigne et fait reculer l'horizon. Entre 1827 et 1850, le parc à l'anglaise illustre une nature romantique plus naturelle que nature. L'influence asiatique se ressent par la multitude d'espèces exotiques. Le château est alors noyé de bosquets et arbustes en tout genre. Aujourd'hui, les jardins occupent 95 hectares du domaine. La Comtesse et le Comte de La Panouse les ont restaurés dans la perspective originelle engloutie par l'extension des jardins à l'anglaise.

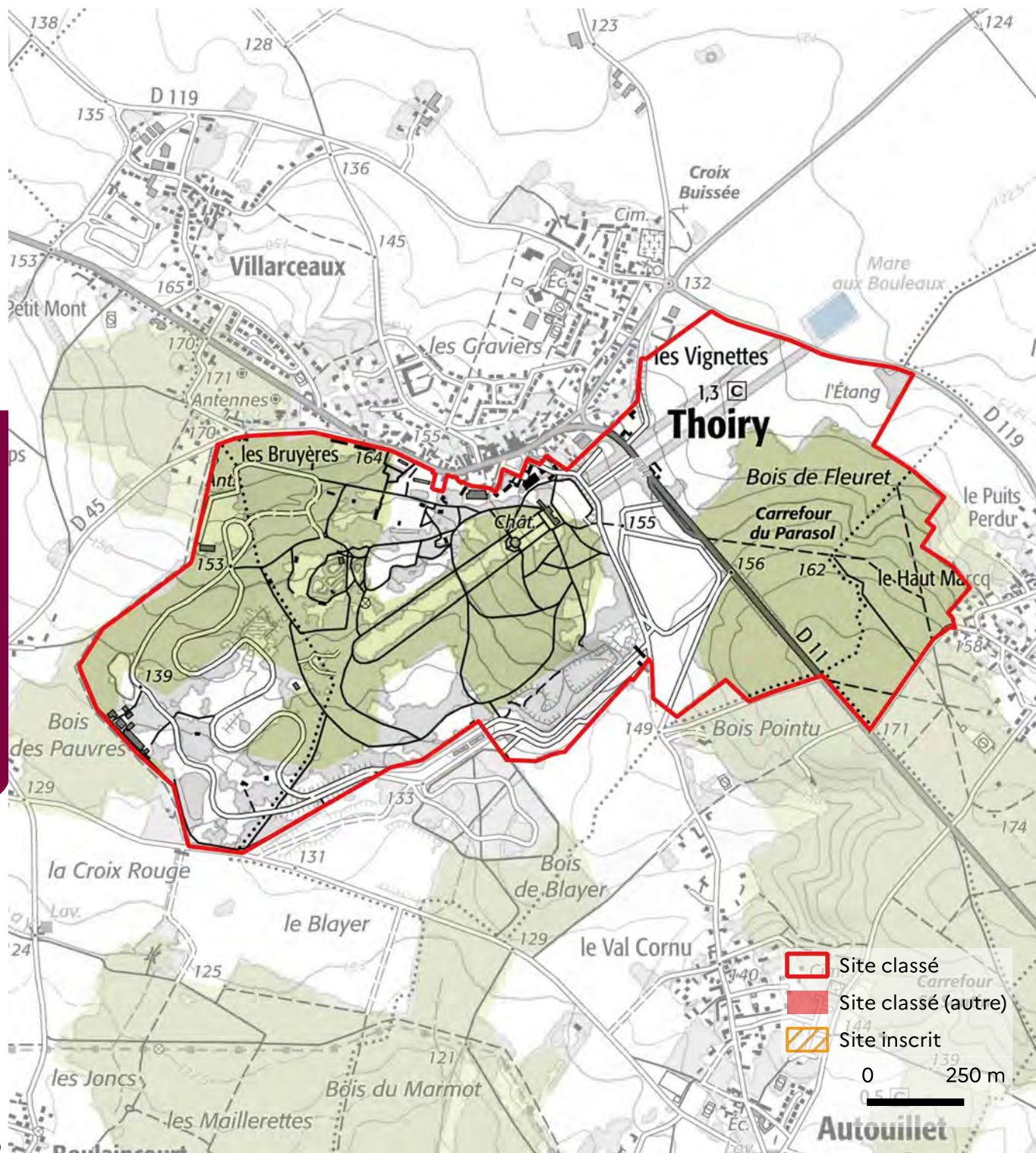
En 1852, le paysagiste Louis-Sulpice Varé avait planté la ceinture de cèdres et de séquoias, dont deux atteignent 40 m de haut. Annabelle, épouse de Paul de la Panouse et le paysagiste Alain Richert ont composé devant ce décor vert sombre une symphonie de couleurs flamboyantes à l'automne. Des magnolias, des cerisiers, hortensias et d'autres espèces multiplient la période de floraison.

La famille de La Panouse a voulu assurer l'évolution et la conservation de ces lieux grâce à la création d'un parc zoologique doté d'une réserve africaine en 1968.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site a été classé à la demande du comte de La Panouse pour permettre de lutter contre un projet de création d'une ligne haute tension qui devait couper le panorama sur la vallée au Nord depuis le château. La ligne haute tension passe dans le fond de vallon mais évite la perspective majestueuse. Le château et son parc, présentent un intérêt historique

et artistique qui mérite d'être davantage mis en valeur. La nécessaire adaptation du parc zoologique aux attendus modernes de conservation et de présentation d'animaux vivants en semi-liberté impose une gestion très spécifique du site classé. L'attraction due au parc zoologique doit permettre de faire valoir davantage l'entité historique auprès du public.



78

n° 5901



Pavillon d'Artois à Vaux-sur-Seine



SITE CLASSÉ par arrêté du **20 septembre 1973**

Superficie : 4,21 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE, HISTORIQUE

NOM OFFICIEL : Pavillon d'Artois et son parc

COMMUNE(S) : Vaux-sur-Seine

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PROPRIÉTÉ PRIVÉE, PARC, ÎLE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5911

78

n° 5910



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Cette jolie demeure appelée aussi Le Pavillon de Vaux, d'époque Louis XVI, est visible depuis la RD 190 qui relie Poissy à Meulan par la rive droite de la Seine. Elle comprend 3 corps de bâtiments principaux disposés en fer à cheval, avec cour d'honneur entre les deux ailes, un quatrième corps de bâtiments attenant en aile à droite, sur bâtiment indépendant à usage de communs, un grand parc. Une autre partie du parc se trouve située dans l'île de Vaux, avenue Marcelle.

L'historique de cette propriété est en partie inconnue, les archives ayant dû être brûlées au moment de La Révolution. Le parc, dont les grands arbres dominent le remarquable mur de clôture, se déploie jusqu'au bras du fleuve qu'il traverse pour se poursuivre sur l'île de Vaux. Il est simplement traversé par une voie locale qui dessert les propriétés de l'île. Une grotte de Richard Mique avec une rivière anglaise, un petit bosquet et un alignement de saules pleureurs au bord de la Seine en constituent les atouts principaux.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce pavillon, que l'on croit avoir appartenu au Comte d'Artois, d'où son nom, ce qui est contesté par les archivistes, n'en est pas moins une très jolie demeure du 18^{ème} siècle. Bien que celle-ci ait subi divers remaniements, sous le Directoire, semble-t-il, par l'adjonction d'un grand vestibule et d'une salle à manger, elle présente encore actuellement un ensemble de constructions harmonieuses et est un des meilleurs témoins du style du 18^{ème} en Île-de-France. La corniche monumentale extérieure qui entoure l'édifice et l'ordre qui la supporte sont de style dorique grec. Enrichi de toute la moulure classique en honneur, cannelures aux colonnes, architrave, frise, triglyphes, métopes et mutules à gouttes, cet ordre eut un spécimen des plus typiques de l'architecture de cette époque. La façade sud est ornée de magnifiques bas-reliefs et se prolonge par une terrasse décorée d'un parterre de fleurs en légère surélévation, donnant sur le parc de 4 hectares, descendant en pente douce jusqu'à un bras mort de la Seine et se poursuivant au-delà, sur l'île de Vaux jusqu'à la Seine. Grâce à une trouée située dans le grand axe de cette façade, la vue s'étend au-delà de la Seine. Un large escalier de quelques marches donne accès

au bras de la Seine, bordé de saules pleureurs, créant une ambiance romantique. Une petite allée bordée d'arbres s'étend parallèlement au bras de Seine. Quelques marches sur l'autre rive permettent de rejoindre la partie du parc située sur l'île de Vaux. Sous la terrasse s'étend le parc composé principalement d'une pelouse, sur laquelle se détachent de très beaux conifères et un bassin rectangulaire. Sur la gauche, un bosquet ombragé abritant un petit amour et la grotte de Mique avec une rivière anglaise ajoute au charme de cette propriété. Tout ici est tranquille et calme, bel exemple de la douceur de ces

paysages de l'Île-de-France, qui demandent à être conservés. Une menace pèse sur cet ensemble historique, celle de la déviation de la nationale 190. Le site inscrit de la Rive droite de la Seine et île de Vaux vient compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Céoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © DRIEAT

78

n° 5910



Création www.toucantoucan.com

Domaine La Solitude



SITE CLASSÉ par arrêté du **9 mars 1967**

Superficie : 3,19 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Domaine La Solitude

COMMUNE(S) : Versailles

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PATRIMOINE BÂTI, PARC

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : SPR, UNESCO

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZSP

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 7005

78

n° 5973



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

De l'ancienne résidence des Boutemps il reste un grand bâtiment dont la façade assez solennelle borde l'avenue de Paris à l'entrée de Versailles.

La façade méridionale a conservé, malgré les réfections et agrandissements, l'ordonnance du XVIII^{ème} siècle (rez-chaussée bas, étage noble et galetas) et tout un pavillon central en avancée, monté sur une galerie à colonnes à refends, pourvu à l'étage d'un beau balcon en fer forgé, et couronné par un fronton triangulaire enfermant un cartouche.

Le parc nous est resté à peu près intégralement dans l'état où l'avait conçu Monsieur de Vergennes à la fin du XVIII^{ème} siècle. Reconstitué alors dans le goût anglais, il renferme une grande variété d'essences exotique ; épicéas, mélèzes, tilleuls argentés, hêtres pourpres, etc. mêlés aux espèces de nos pays, ormes, marronniers, hêtres, platanes. Ces arbres, dont plusieurs ont maintenant près de deux siècles d'existence, ont atteint une taille et un port exceptionnels.

Une grande pelouse s'étend devant la façade méridionale de la maison et descend en pente douce vers une pièce de forme irrégulière, couverte d'herbes aquatiques... Une allée

circulaire entoure toute cette partie centrale, et se ramifie en petites allées et sentiers qui s'enfoncent dans la masse boisée, débouchant dans des clairières herbeuses, ménagées de façon à découvrir des points de vue très variés. Un petit pont de pierre enjambe un bras de ruisseau. Une chaumière, dans le style du hameau de Trianon, subsiste encore dans un fourré. Vers l'ouest s'étend le verger, qui confine à la rue de Vergennes. Le tout est entouré d'un haut mur maçonné, le long de l'avenue de Paris à Versailles.

Actuellement, l'association " la Solitude ", y a installé une maison de retraite.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La conservation de tout cet ensemble est d'un intérêt capital pour la ville de Versailles et particulièrement pour ce quartier privilégié, auquel il convient de maintenir au minimum son aspect traditionnel.

Le site inscrit des Quartiers anciens de Versailles vient compléter cette protection.



Lacs et pelouses au Vésinet



SITE CLASSÉ par arrêté du **23 juillet 1983**
modifié par arrêté du **10 janvier 1984**

Superficie : 43,09 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Ensemble formé par les lacs, les rivières et les pelouses les bordant

COMMUNE(S) : Le Vésinet

TYPE(S) D'ESPACE(S) : JARDINS, ESPACES PUBLICS, PIÈCES D'EAU

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH, SPR

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 6012

78

n° 6013



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Au Vésinet, le paysagiste Louis Berthalt-Lavenne de Choulot interprète et réalise le programme immobilier d'Alphonse Pallu. Ce programme se nourrit des idées économiques et sociales de l'industriel et des réflexions de l'architecte Auguste Constantin. Dans " L'Art des jardins ", ou " études théoriques et pratiques sur l'arrangement extérieur des habitations ", le comte de Choulot a expliqué les caractères de ce nouveau mode de vie et a décrit comment, dans cette partie de la forêt de Saint-Germain, il voulut " tout disposer pour attirer les yeux et faire désirer à chacun, un petit coin dans ce beau parc pour planter sa tente sur le bord d'une rivière ou d'un lac, dans une île ou au milieu d'un bois solitaire : il fallait des scènes pour tous les goûts ; des emplacements à portée de toutes les bourses ".

Cette ville où rivières, lacs et verdure se mêlent au réseau routier, se construit donc à partir de 1858. Vers 1880, on assiste au développement de la partie nord du Vésinet, autour du Grand Lac. Mais c'est entre les deux guerres que la ville s'accroît sensiblement. La taille des parcelles constructibles diminue, les circulations secondaires se multiplient et un

nombre important d'impasses et de voies privées sont tracées dans le parc pour desservir ces nouvelles maisons. Cela ne va pas sans produire dans les années 1930-1940, une véritable dégradation du paysage. Les premières mesures de protection du site sont alors prises. Les lacs, les rivières, les pelouses, les " coulées " propriété de la commune, sont classés, et les espaces privés sont inscrits au titre des sites. Ces mesures ne cesseront pas de s'élargir, d'imposer le classement des lacs et des rivières privées, appartenant à la Compagnie des Eaux, jusqu'à protéger la quasi-totalité de la commune du Vésinet.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Il s'agit d'un espace vert vivant de haute qualité, qui imprègne le tissu urbain résidentiel. L'aspect pittoresque que présente la commune du Vésinet, commune totalement urbanisée, tient à ses plans d'eau et aux rivières qui les relient. Bordés de grands et beaux arbres et de pelouses, ceux-ci confèrent à l'agglomération un aspect de parc à l'anglaise, unique en région Île-de-France. À l'aspect hautement résidentiel des lieux s'ajoute l'aspect promenade de ceux-ci. Durant le week-end, c'est un lieu de récréation très recherché. L'objet de la

protection est donc de confirmer la valeur du site.
Le site inscrit du Secteur résidentiel d'habitations individuelles vient compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © DRIEAT

Plan d'eau de l'étang de la Tour



SITE CLASSÉ par arrêté du **18 février 1937**

Superficie : 64,79 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Plan d'eau de l'étang de la Tour

COMMUNE(S) : Vieille-Eglise-en-Yvelines

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ÉTANG, BERGES, FORÊT**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: **ZNIEFF – NATURA – FPI**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SC 3702**

78

n° 6016 – 3702



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Cette belle nappe d'eau, située dans la forêt de Rambouillet fait partie du Domaine des Eaux de Versailles. Il recueille l'eau de ruissellement de cette partie du bassin versant qui est ensuite dirigée suivant les besoins par les aqueducs et rigoles jusqu'aux Parcs de Versailles et Trianon, pour être utilisée à l'arrosage et au Jeu des Eaux. Il accueille aujourd'hui les amateurs de pêche à la ligne.

Dans l'intérêt même des Parcs de Versailles et de Trianon, il est indispensable que le service du domaine de Versailles conserve en tout temps la libre disposition de l'eau. En été, ou pendant les périodes de grande sécheresse, l'abaissement du plan est en effet assez important et modifie sensiblement l'aspect général.

L'étang de la Tour se trouve au bord de la route qui va de Saint-Rémy-lès-Chevreuse à Rambouillet.

Sur le côté Est de l'étang, un parcours a été créé, et de multiples descentes aménagées pour faciliter l'accès aux berges. Les espaces de pique-nique sont suffisamment éloignés et intégrés dans la partie de la forêt qui sépare la route de l'étang. Les berges ouest de l'étang sont assez

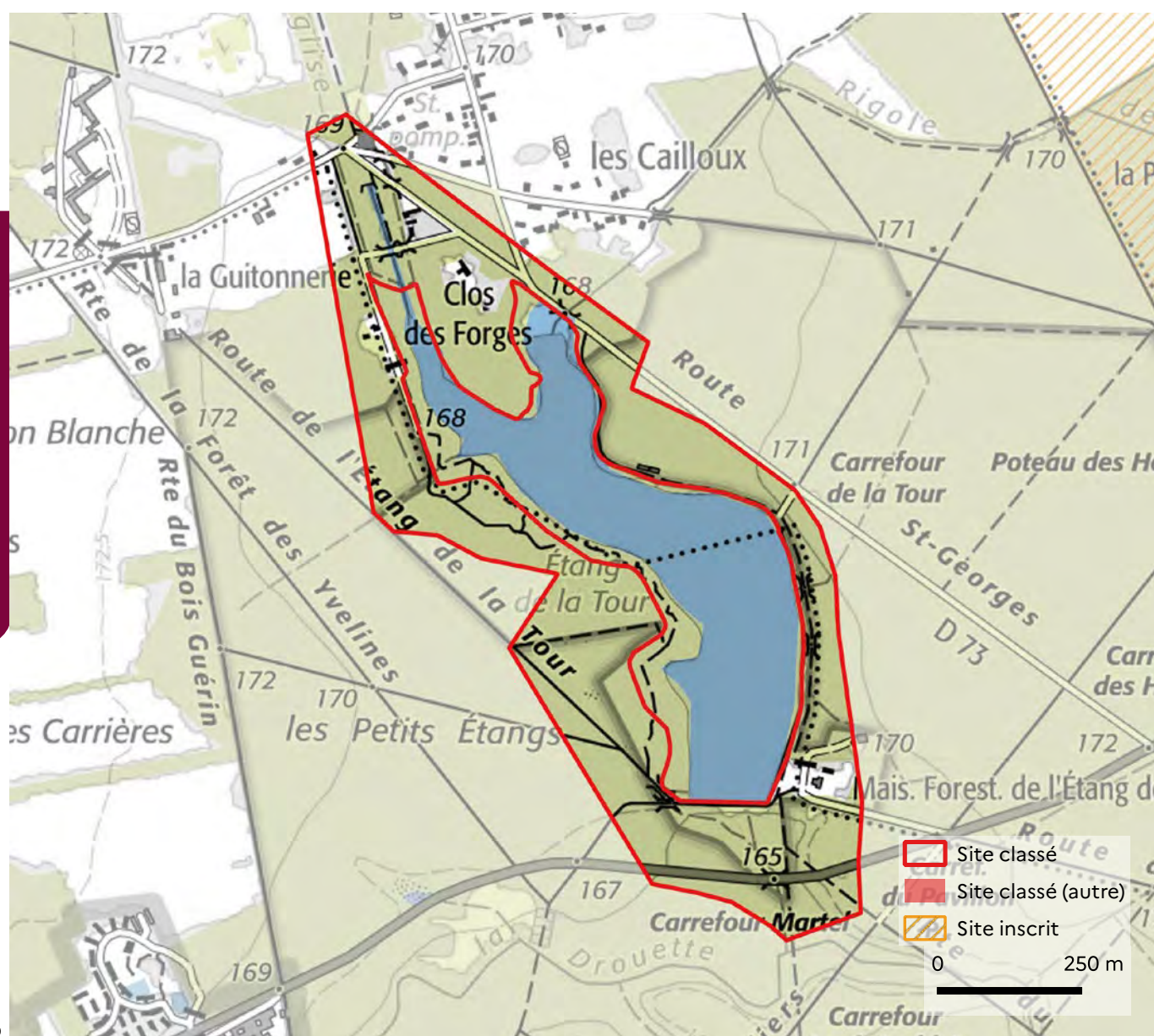
sauvages et inaccessibles. La végétation très riche est plus hospitalière au nord. Un sentier longe les berges. Au Sud trouvent place des activités de plein air (école de canoë-kayak).

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les berges de cet étang constituent un des plus beaux sites des Yvelines, auprès duquel on avait coutume, lors des chasses à courre, de procéder à la cérémonie de la curée.

Sans nuire à l'intégrité des berges, les aménagements du site, comme les équipements affectés aux visiteurs, sont récents, de bonne qualité et durables. Ils sont bien entretenus. Les risques concernant le site sont liés à l'intensité de sa fréquentation. À surveiller donc la collecte des ordures, qui doit être effectuée régulièrement pour éviter toute dégradation visible des lieux, et la limitation du stationnement.

L'arrêté de février 1937 complète celui de 1936, classant les berges de l'étang de la Tour, en étendant la protection au plan d'eau.



Château et parc de Millemont



SITE CLASSÉ par arrêté du **20 février 1976**

Superficie : 45,55 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Château et parc de Millemont

COMMUNE(S) : Millemont

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, PERSPECTIVE À LA FRANÇAISE, PARC

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 6803



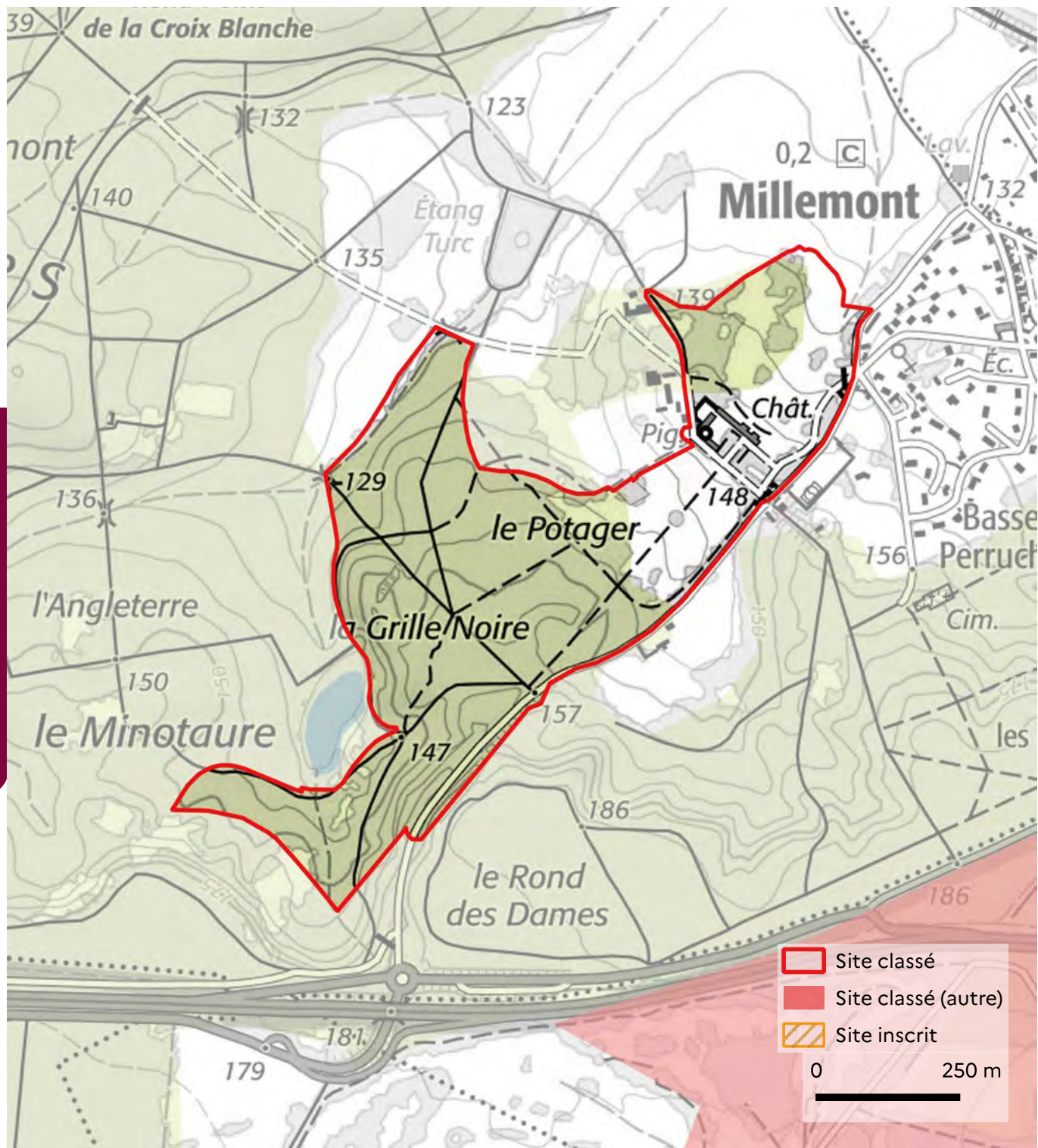
IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce n'est qu'à quelques centaines de mètres du village de Millemont que l'on découvre, enfoui à demi sous de vertes frondaisons, le domaine de Millemont. Le domaine de Millemont, comme son nom l'indique, occupe une région vallonnée et jouxte, à l'ouest du village, la forêt des Quatre Piliers. À partir d'une position dominante, le château et ses dépendances veillent sur le vallon retiré des enjeux urbains. Autour d'un axe de référence classique, ils conjuguent leurs qualités architecturales et bénéficient d'une double perspective sur un parc remarquable et verdoyant.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La beauté et le charme de son parc contribuent à la mise en valeur du château de Millemont, magnifique ensemble de constructions des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Le parc se compose d'un ensemble de terrasses et de parterres, s'étageant de part et d'autre du château, de bosquets plantés d'espèces variées et de pelouses, se fondant peu à peu avec le paysage reposant de la campagne. Le classement au titre des sites permet de sauvegarder un ensemble harmonieux et cohérent, et de préserver également les deux belles perspectives s'étendant de part et d'autre du château :

- d'une part celle du Sud-Ouest délimitée par la jonction de la départementale 197 et la grille du château ;
- d'autre part celle du Nord-Est constituée par deux belles échappées s'étendant sur les communes de Behoust et de Garancières et permettant de distinguer les coteaux de Thoiry.



Vallée de la Mérantaise



SITE CLASSÉ par décret du **3 septembre 1976**

Superficie : 463,771 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Vallée de la Mérantaise

COMMUNE(S) : Chateaufort, Magny-les-Hameaux, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Voisins-le-Bretonneux

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, COURS D'EAU, ZONES HUMIDES

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF – NATURA

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5561, SC 5612, SC 6369

78

n° 6813



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La Vallée de la Mérantaise fait partie de tout un ensemble de vallées découpant profondément le plateau du Hurepoix situé au Sud-Est de Paris. Affluent nord de l'Yvette, la Mérantaise coule suivant un axe nord-ouest / Sud-Est. La vallée du même nom, située en bordure sud de la zone urbaine de la ville nouvelle de Trappes, a été inscrite à l'inventaire des sites dans le cadre de la protection de la vallée de Chevreuse. Celle-ci, d'un relief vallonné, a su conserver, grâce à son accès assez fermé, un aspect sauvage.

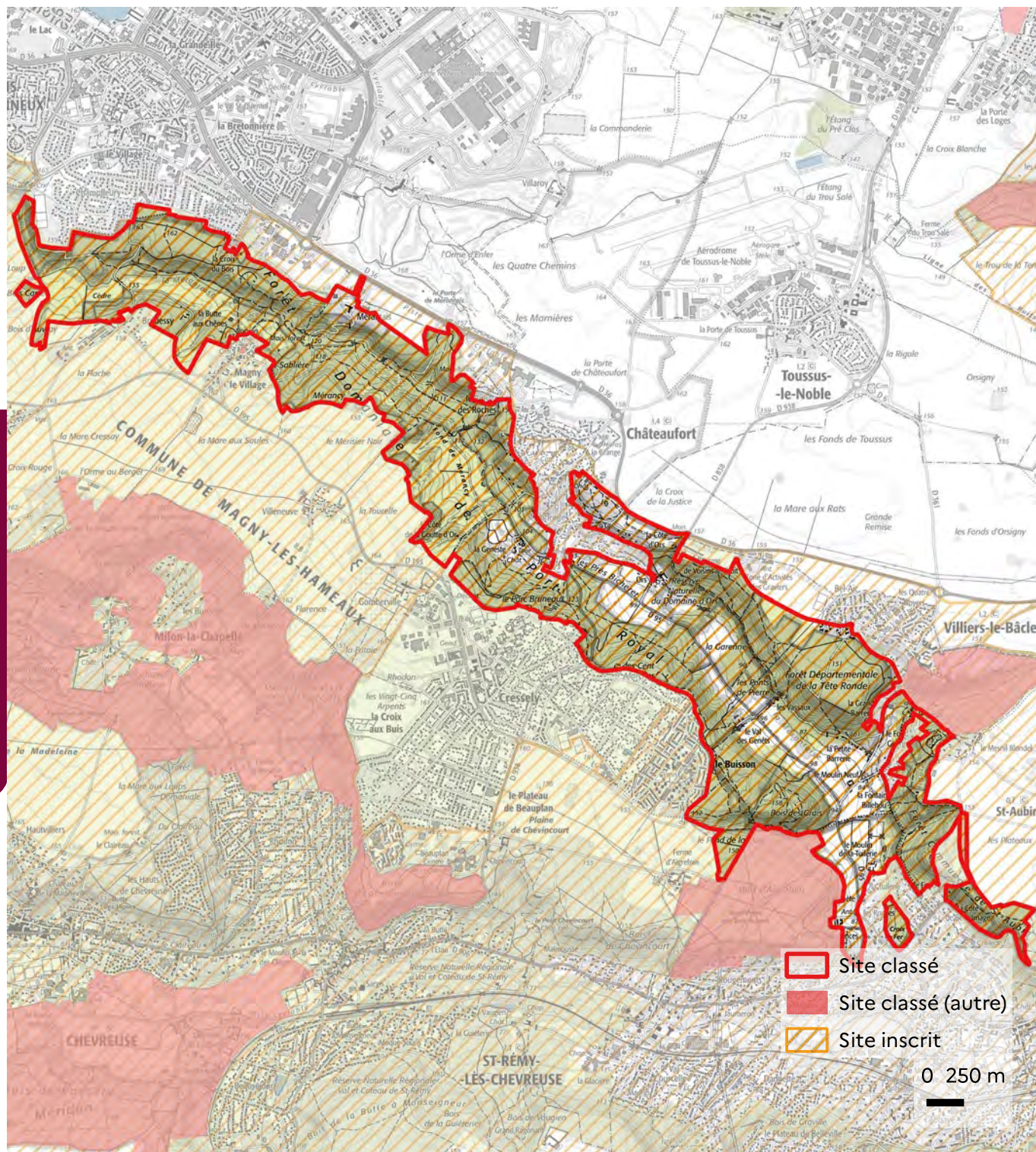
Les pentes nord sont couvertes de forêts et les pentes sud, dans leurs parties basses, de prairies et des vergers entrecoupés de petits boqueteaux très pittoresques. Le fond de vallée est constitué de marécages.

Au bord du plateau les pentes sont parsemées de clairières, surtout de sable et de grès (bois des Roches, la Côte d'Orce, le Val des Genêts, le Bois des Grès, carrières de Saint-Aubin). Le fond de la vallée assez étroit, s'élargit parfois au détriment des pentes au Sud. Dans ce fond de vallée se succèdent un certain nombre de zones plus ou moins marécageuses qui pourraient se prêter à l'aménagement d'étangs.

En ce qui concerne la flore en haut des pentes, on trouve le taillis sous futaie à base de chênes et de châtaigniers ou de chênes et de charmes suivant les lieux. On trouve également des bouleaux, des châtaigniers, quelques hêtres, des marronniers, des résineux : pins sylvestres et pins noirs d'Autriche, quelques épicéas, des sapins.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

De graves menaces pèsent sur les espaces verts de cette vallée (exploitation de carrières...). C'est dans le souci de conserver intact, pour le bénéfice de tous, un espace naturel de grande qualité et d'une valeur indéniable à proximité de la ville nouvelle que cette proposition de classement a été effectuée. Les sites inscrits de la Vallée de Chevreuse, et du bois de Chevincourt et d'Aigrefoin et le site classé du Château, bois et parc de Villers-le-Bâcle (91) viennent compléter cette protection.



Cinq étangs et leurs abords



SITE CLASSÉ par décret du **16 janvier 1978**

Superficie : 712,520 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Cinq étangs et leurs abords

COMMUNE(S) : Les Bréviaires, Le Perray-en-Yvelines, Saint-Léger-en-Yvelines

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PATRIMOINE HYDRAULIQUE, FORÊT, ÉTANGS**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: **ZNIEFF – NATURA – FPI – RÉSERVE NATIONALE**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 6886



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La chaîne des deux étangs de Hollande, de l'étang de Bourgneuf, de Corbet, de Pourras et de Saint-Hubert occupe, sur plus de six kilomètres, la crête de la dépression orientée nord-ouest / sud-est qui barre l'Île-de-France. Ces étangs, séparés par des digues végétalisées, versent dans le ru des Vaux à l'est ou dans l'Eure à l'ouest, mais alimentent surtout le Grand Lit de Rivière, principale rigole menant aux fontaines du parc de Versailles. Ils ont été créés en 1684 pour cet usage, en combinaison avec le réseau de drainage des forêts et des plateaux des Bréviaires au sud, de Saint-Hubert au nord.

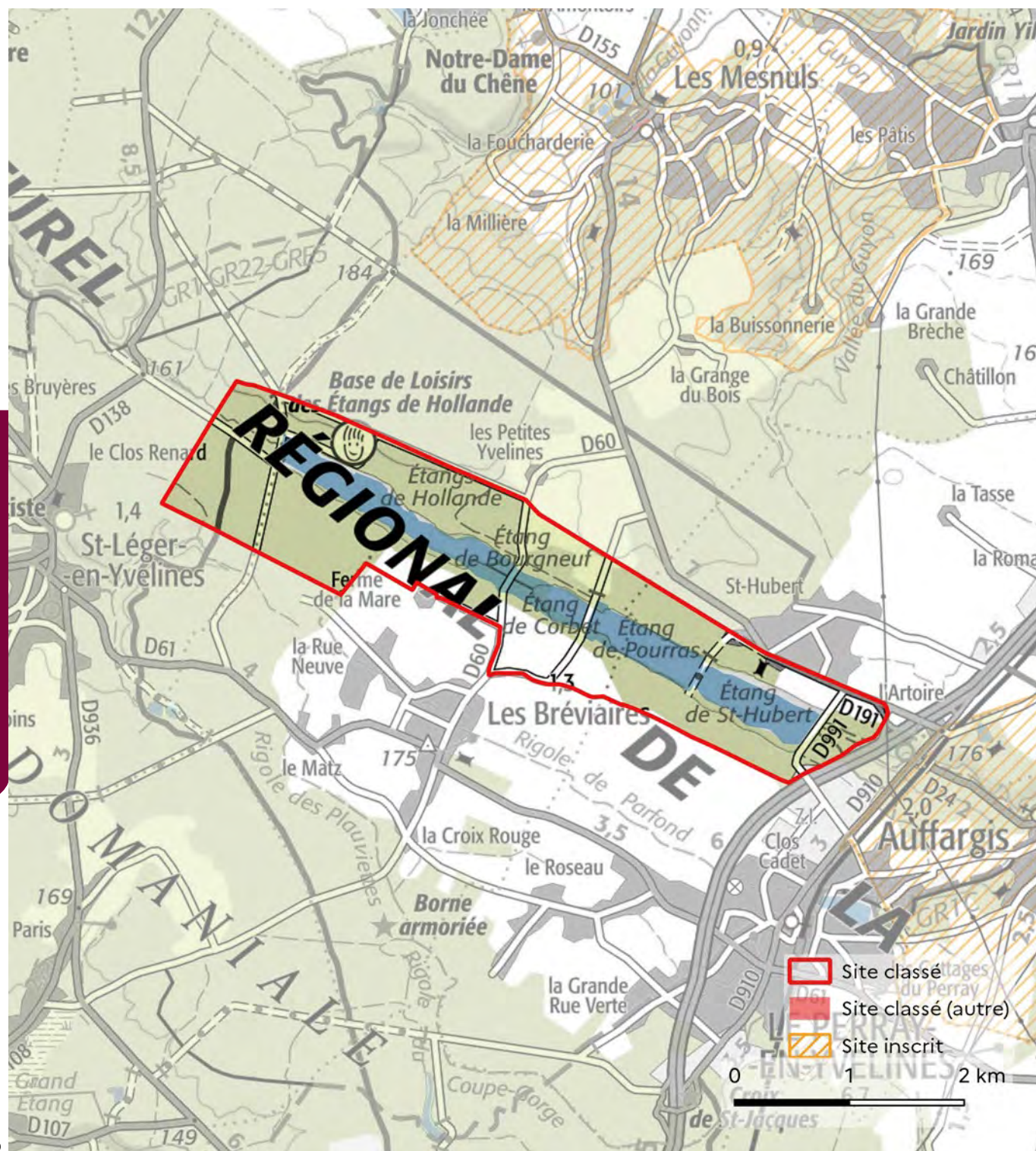
Les forêts domaniales de Rambouillet, de Plainvaux et de Pourras, leurs abords bocagers, les cultures et les prairies à chevaux constituent un ensemble paysager et écologique du plus grand intérêt, que viennent renforcer les ouvrages hydrauliques.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Il s'agit d'une chaîne de cinq étangs construits et aménagés par Louis XIV, destinés à recueillir les eaux du plateau de Rambouillet, et à les amener par un très vaste réseau de rigoles au château de Versailles pour y permettre les jeux d'eau prestigieux que l'on connaît encore aujourd'hui dans le parc. Les richesses biologiques des étangs et de leurs abords ont été depuis longtemps recensées et observées : la protection du caractère remarquable de cette flore ne peut être assurée que dans la mesure où l'écran boisé entourant les étangs est préservé.

Ainsi, l'importance des étangs de Hollande - Saint-Hubert repose sur trois données, historique, scientifique et d'urbanisme (espace vert, péri-urbain). Cette dernière donnée est importante puisque la proximité de l'urbanisation dense actuelle et prévisible liée à l'amélioration des moyens de communication et à la carence des espaces verts et récréatifs urbains entraîne une fréquentation toujours croissante du massif forestier de Rambouillet et des étangs qui constituent en son sein des pôles d'attraction très recherchés du public. La protection a pour objectif essentiel de participer à la

conservation d'un équilibre naturel exceptionnel proche de millions d'habitants qui doivent pouvoir en jouir sans le détériorer.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron



Vallée de Chevreuse



SITE CLASSÉ par décret du **7 juillet 1980**

Superficie : 3864,23 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Vallée de Chevreuse

COMMUNE(S) : Auffargis, Cernay-la-Ville, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Levis-saint-Nom, Le-Mesnil-Saint-Denis, Saint-Forget, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Senlis

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, FORÊTS, PLAINES AGRICOLES

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF – NATURA – FPI – APPB

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7011, SC 7503, SI 5561

78

n° 6946



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

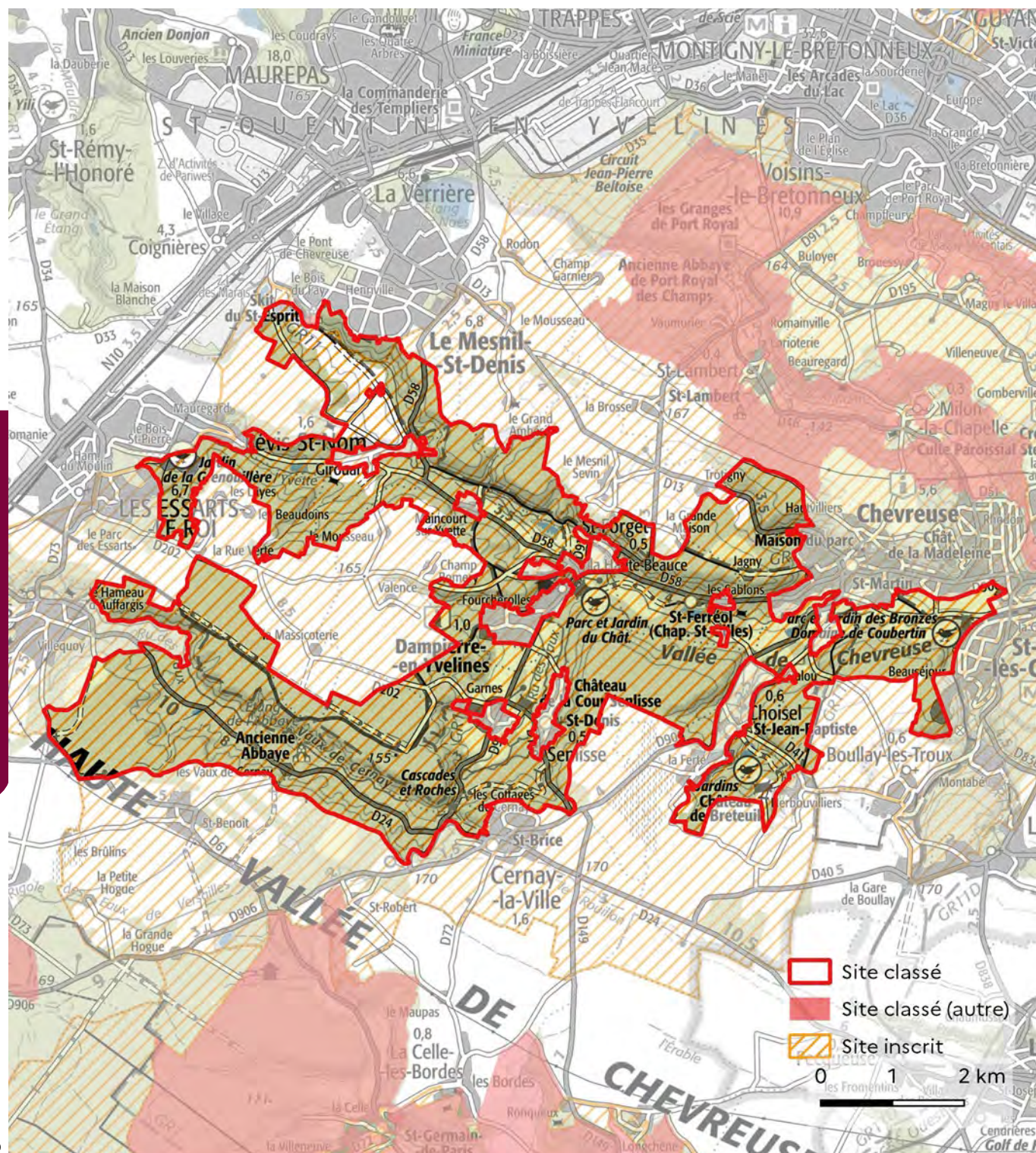
Déjà inscrite en 1973, la vallée de l'Yvette et de ses affluents a pris le nom de la ville de Chevreuse, capitale historique du secteur et siège du parc naturel régional. Coulant depuis les abords mêmes de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le vallon du Pommeret, elle draine le ru des Vaux par le magnifique parc de Dampierre, puis le ru d'Écosse-Bouton qui, venant de Choisel, passe au pied de Chevreuse et dans la plaine de Saint-Rémy-lès-Chevreuse où il reçoit le Rhodon.

Cette rivière a creusé un réseau de vallons cultivés qui abritent des villages remarquablement préservés et modérément étendus comme Maincourt, Pommeret, Garnes, Girouard, ainsi que des châteaux avec leurs parcs comme Dampierre, Coubertin, la Cour-Senlis, la Boissière-Beauchamps..., puis les Vaux-de- Cernay, de grandes fermes et des coteaux généralement boisés.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

À moins de quarante kilomètres de Paris, desservi par le Réseau express régional, il existe encore un terrain d'Île-de-France qui conserve une qualité de paysages remarquable tant par leur caractère naturel que par la densité de valeurs culturelles qui s'y rattachent. Il s'agit de la vallée de l'Yvette, plus connue sous le nom de vallée de Chevreuse. Conscients de la fragilité des paysages, les représentants des collectivités locales et les associations ont demandé à ce que des protections plus efficaces que l'inscription, soient mises en place avant que tout ait été sacrifié aux pressions des spéculations foncières.

Les sites classés de la Vallée du Rhodon, des jardins du Bois du Fay et le site inscrit de la Vallée de Chevreuse viennent compléter cette protection.



Clairière à Gambaiseuil



SITE CLASSÉ par décret du **18 juin 1980**

Superficie : 86,68 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Clairière

COMMUNE(S) : Gambaiseuil

TYPE(S) D'ESPACE(S) : CLAIRIÈRE, FORÊTS, COURS D'EAU

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF – NATURA – FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 6915

78

n° 6947



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situé à 40 km au Sud-Ouest de Paris, dans La forêt; de Rambouillet, au Nord-Ouest de Saint-Léger-en-Yvelines, le village de Gambaiseuil apparaît comme un lieu où l'on vient lorsqu'on est en promenade ou quand on s'écarte par mégarde des axes principaux de communication à l'intérieur de la forêt domaniale.

Il s'agit d'une clairière formant une cuvette qui n'est autre que l'élargissement de la petite vallée escarpée du ruisseau des Ponts Quentin qui coule en direction du Nord-Ouest. Pour accéder au village en venant de la capitale, on prend la R.N. 12; passant ensuite par Montfort Lamaury puis la D 112 après avoir longé le château de Mormaire et la ravissante ferme annexe, on descend alors du plateau par un talus d'environ 50 mètres. La forêt cache, encore, à ce moment la clairière qui ne se découvre que lorsque l'on traverse le petit pont sur le ruisseau des Ponts Quentin. En venant du Sud par Saint-Léger-en-Yvelines, l'approche du site se fait par une pente plus douce, mais on a une vision plus complète sur l'ensemble du village, car les abords de la route sont moins boisés vers la fin.

La première impression est celle d'un endroit extrêmement calme loin de la vie bouillante de l'agglomération parisienne, loin de la civilisation actuelle. On se sent dans un petit village hors du temps que l'on ne découvre souvent que dans les lieux de montagne. Tout y est petit : maisons en pierres taillées, jardins fleuris, église minuscule dont le clocher ne dépasse les maisons que légèrement et dont le village est classé monument historique. Le village est au milieu d'un territoire dont la plus grande partie est en friche et où l'on rencontre solitaire un cheval qui nous rappelle qu'ici on n'est pas encore dans un univers de machines. Un peu plus loin, au sortir du village, déjà sur la pente, on découvre un château, d'importance moyenne, qui est un peu disparate par rapport aux maisons du petit bourg.

Gambaiseuil, par sa situation est donc resté l'un des derniers témoins de ces petits hameaux qui vivaient de la forêt et en faisaient partie intégrante. Il a inspiré, depuis toujours, peintres et poètes comme Paul Fort, qui y a vécu.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

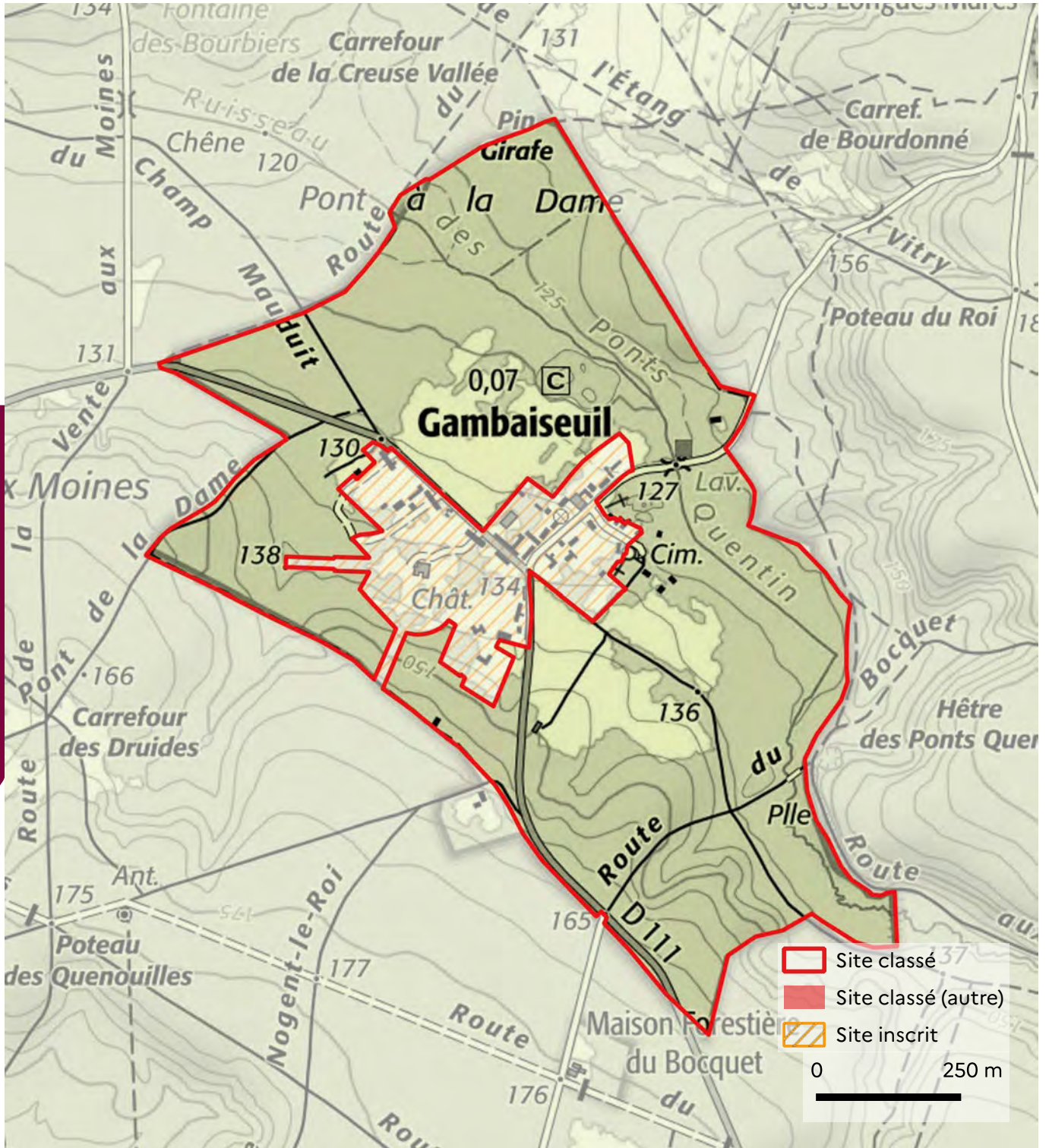
Le classement a pour objectif de préserver l'état du village de toute atteinte dans son paysage par des transformations importantes de ses champs et par des constructions, au moment où les forêts de la région parisienne sont de plus en plus fréquentées.

C'est pourquoi, le territoire non bâti de Gambaiseuil a été classé et la zone construite de la clairière inscrite ainsi qu'un

espace libre d'environ 1 hectare.

Ainsi, Gambaiseuil mérite d'être sauvegardé tant il esquisse l'image du petit village forestier d'un temps révolu.

Le site inscrit du village de Gambaiseuil vient compléter cette protection.



Parc du château de Sauvage



SITE CLASSÉ par décret du **15 janvier 1982**

Superficie : 58,13 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Parc du château de Sauvage

COMMUNE(S) : Emancé, Orphin

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **DOMAINE, PARC, COURS D'EAU**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 7007



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc de Sauvage est situé sur les communes d'Emancé et d'Orphin, précisément au hameau de Sauvage, dans la Vallée de la Drouette, affluent de la rive droite de l'Eure. Il s'étend du C.D. 62 au hameau de Poyers.

Ce même type de paysage se retrouve au lieu-dit "Les Rochers" à l'Ouest du C.D. 62, qui faisait d'ailleurs partie du parc auparavant.

C'est pourquoi le projet de classement s'étend du village d'Emancé au hameau de Poyers.

Le fond de vallée est plat et large et permet un écoulement difficile des eaux ; il en résulte un parcours de rivière sinueux, ponctué de petits étangs.

Les versants, relativement raides, sont boisés de belles essences très variées et notables, particulièrement dans la partie supérieure, fermant ainsi la ligne d'horizon de toutes parts. Cela contribue à donner à ces lieux une impression d'isolement, de havre de paix.

La présence de grès de Fontainebleau ajoute un élément de décor à ce parc très pittoresque, que l'on peut qualifier de parc à l'Anglaise par son ordonnancement.

Un chemin, en limite du versant et du fond de vallée, permet de découvrir sur ce dernier des points de vue, des échappées, qui sont plus ou moins grandes, selon les plantations ou non d'arbres près de la rivière.

Au fond de la pittoresque vallée de la Drouette, le parc paysager de Sauvage présente l'ordonnancement à l'anglaise avec des masses d'arbres bien équilibrées et se déroule, autour de pièces d'eau, avec île et saules pleureurs, de rocailles, d'arbres remarquables, d'allées courbes conçues pour faire découvrir des vues différentes, selon l'art des jardins des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. La présence de blocs de grès et de grottes complète le caractère pittoresque des lieux. Le château lui-même est composite. Une belle orangerie vitrée et un pavillon Louis XVI l'accompagnent.

Des chemins à mi-pente ainsi qu'une route étroite et pittoresque permettent de parcourir les flancs boisés de la vallée de la Drouette. Les surprises ne manquent pas. Le domaine abritait en effet un parc zoologique et accueillait un grand nombre d'oiseaux exotiques, des flamants roses, des cygnes noirs, mais aussi des antilopes, des kangourous, des émeus et d'autres espèces exotiques en quasi-liberté.

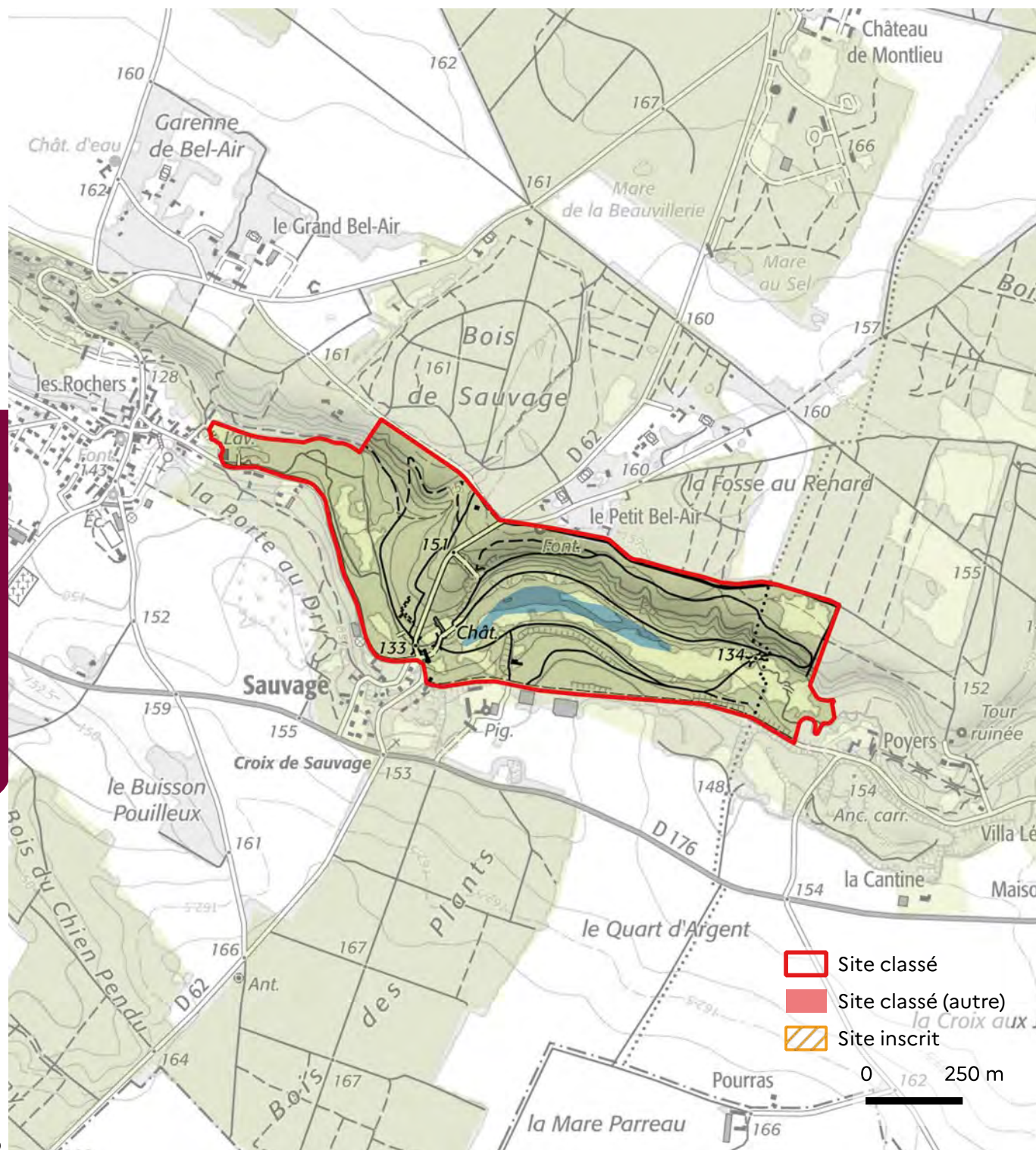
INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce classement concerne un site privilégié de la Vallée de la Drouette, affluent de la rive droite de l'Eure : c'est en effet la présence du château de Sauvage qui a valu à cette partie de la vallée le maintien de grands espaces boisés qui en formaient le parc et d'autre part la valorisation des plantations par un ordonnancement à l'anglaise et le choix d'essences variées. La rivière a été utilisée pour créer des étangs, des îles, des

biefs qui sont aujourd'hui le domaine des oiseaux aquatiques puisque la majeure partie du parc du château de Sauvage a été longtemps utilisée en réserve ornithologique. La présence d'une colonie de flamants roses, et d'oiseaux de toutes provenances, toujours présente, donne évidemment une qualité très particulière au site.

Le parc comportait également au moment du classement une réserve de mammifères: daims, cerfs, kangourous, etc.

Ayant déjà fait l'objet d'un morcellement, la mesure s'impose pour conserver à ce domaine son unité paysagère.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © Quentin Reix / lecho republicain

78

n° 7007



Vallée du Rhodon



SITE CLASSÉ par décret du **7 juillet 1982**

Superficie : 1 254,74 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Vallée du Rhodon

COMMUNE(S) : Chevreuse, Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert, Saint-Rémy-les-Chevreuse

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, FORÊTS, PLAINES AGRICOLES

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF – NATURA

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 6946, SC 7503, SI 5561

78

n° 7011



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Située en limite de l'agglomération parisienne et en bordure de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Vallée du Rhodon fait partie de l'ensemble topographique constitué par la Vallée de Chevreuse et les vallées adjacentes où coulent l'Yvette, la Méranthaise, le Rhodon, le ru des Vaux de Cernay... S'étendant de la forêt de Trappes (ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines) au coteau dominant Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le site de la vallée du Rhodon complète la panoplie de protections du territoire que couvre le parc naturel régional (PNR) de la haute vallée de Chevreuse. Il comporte des paysages de haute qualité : Vaumurier près de Port-Royal-des-Champs, la prairie de la Gravelle entretenue selon des techniques agri-environnementales, les abords de Saint-Lambert et de Milon-la-Chapelle, les champs près de la ferme du Rhodon et les coteaux boisés au nord de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

La vallée du Rhodon se caractérise par une topographie marquée : le fond de vallée est plat et relativement large ; les versants sont raides. Le paysage y est attirant, composé de l'alternance du domaine bâti : villages groupés aux maisons

pour la plupart anciennes et rurales et du domaine naturel : prairies, champs cultivés et friches.

L'impression d'encaissement de la vallée est renforcée par des bois situés au moins sur le tiers supérieur du versant et le rebord du plateau. Quelques fois, ceux-ci sont implantés jusqu'au fond de la Vallée et resserre ainsi le val (au Sud du Moulin de Fauveau, notamment) tel un " verrou glaciaire " mais fermé par la végétation.

Dans cette belle vallée à la topographie marquée entre deux plateaux céréaliers se succèdent des micro-sites très végétalisés, avec un habitat traditionnel peu dispersé, mais discret. Le chemin de Jean Racine, célèbre chemin de grande randonnée, relie Port-Royal à Chevreuse au travers de paysages contrastés et pittoresques.

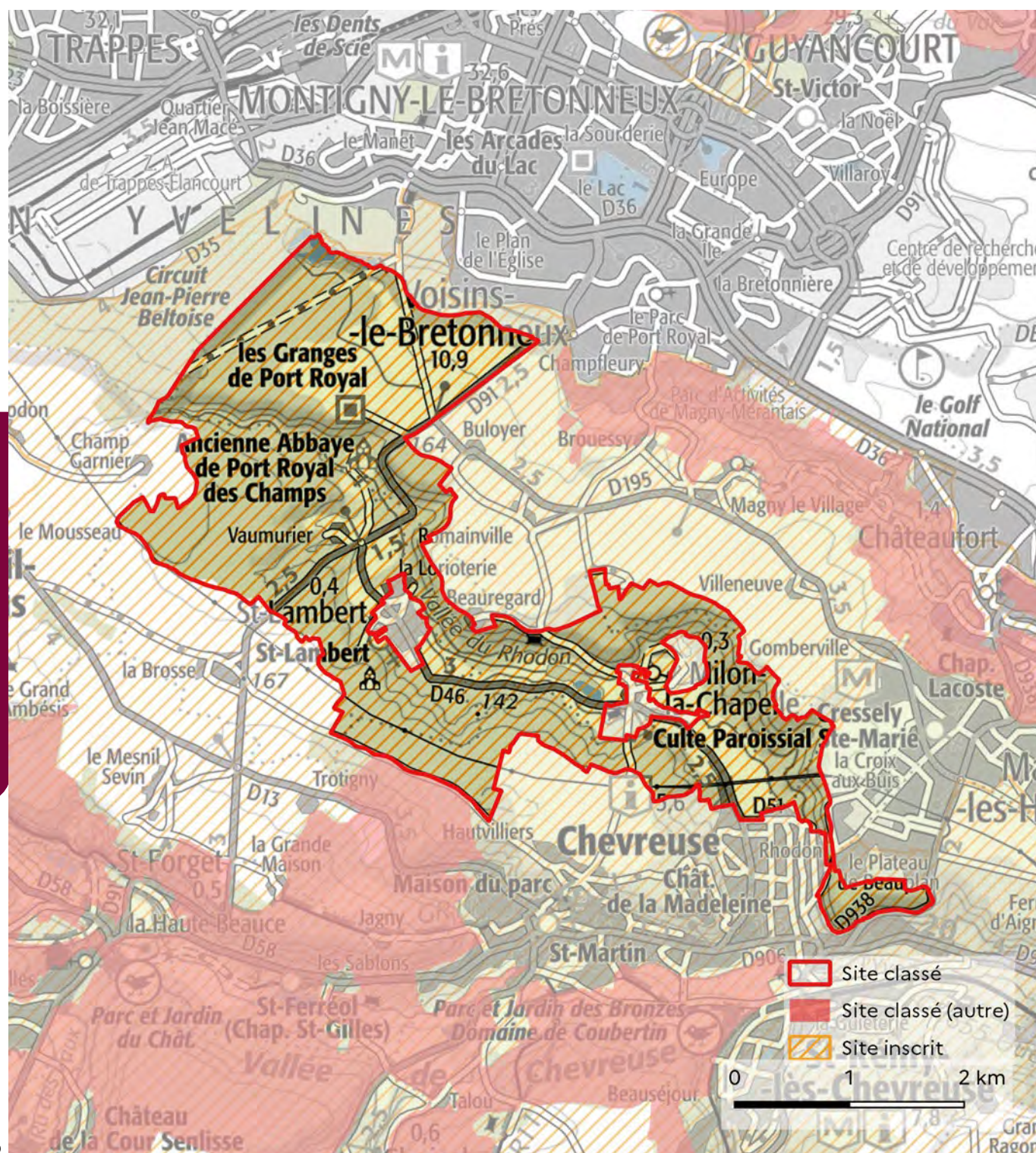
INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Cet ensemble a préalablement fait l'objet d'une protection au titre des Sites par l'arrêté d'inscription en date du 8 novembre 1973.

Le paysage y est attirant, composé de l'alternance du domaine bâti : villages groupés de Saint-Lambert-des-Bois et Milon-la-

Chapelle aux maisons pour la plupart anciennes et rurales et du domaine naturel : prairies, champs cultivés et friches.
Ce site présente donc un caractère pittoresque où l'aspect rural est encore présent malgré la proximité d'une urbanisation grandissante. De plus, il abrite les lieux prestigieux de Port Royal des Champs où le souvenir des Jansénistes tels la Famille Arnauld, Pascal, Racine est présent et ajoute une valeur historique et culturelle à ces lieux comme le témoigne le Chemin de Racine qui va des ruines de l'Abbaye de Port Royal jusqu'au Château de la Madeleine à Chevreuse, jalonné de

bornes sur lesquelles sont inscrites des vers de l'auteur.
Ce site classé recouvre les deux sites classés de la Plaine des granges de Port-Royal et de la grange de Port-Royal et Domaine de Vaumurier.
Les sites classés de la Vallée de Chevreuse, des jardins du Bois du Fay et le site inscrit de la Vallée de Chevreuse viennent compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron



Église et cimetière à Magny-les-Hameaux



SITE CLASSÉ par arrêté du **30 décembre 1935**

Superficie : 0,19 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Église et cimetière

COMMUNE(S) : Magny-les-Hameaux

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ENSEMBLE RELIGIEUX, PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5561

78

n° 7016



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le village de Magny-les-Hameaux se trouve non loin de la vallée de la Mérintaise, rivière qui forme la limite nord-est du vaste ensemble paysager qu'est la vallée de Chevreuse. À Magny-les-Hameaux, petit village situé un peu à l'écart de la route départementale 195, l'école, la mairie et la place s'organisent autour de l'ancienne église et de son cimetière enclos d'un mur de pierres.

L'église de Magny, du XV^{ème} siècle, renferme une admirable collection de pierres tombales du XIII^{ème} au XVIII^{ème} siècle, toutes classées, provenant de Port-Royal.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Dans la région, les cimetières autour des églises deviennent pour des raisons diverses de plus en plus rares. Cet ensemble, à Magny-les-Hameaux, encore intact malgré les menaces que fait peser un projet d'extension de la place, mérite une protection afin de pérenniser cet ensemble devenu particulier et pittoresque.

Le site inscrit de la Vallée de Chevreuse vient compléter cette protection.



- Site classé
- Site classé (autre)
- Site inscrit

0

100 m

Golf à Fourqueux



SITE CLASSÉ par arrêté du **5 juillet 1984**

Superficie : 63,31 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : —

NOM OFFICIEL : Golf

COMMUNE(S) : Fourqueux

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **GOLF, FORÊT, DOMAINE**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: **ZNIEFF**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 7036



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le Golf de Fourqueux d'une superficie d'environ 70 ha, est situé en bordure du village du même nom et de la Forêt Domaniale de Marly-le-Roy sur sa lisière Nord. De l'autre côté de la colline de l'Étang-la-Ville, et entre deux vallons, se situent le village et le golf de Fourqueux. Ce terrain de Golf fut déjà aménagé pour la pratique du golf après la première guerre mondiale, puis loué à un fermier qui l'exploita de la deuxième guerre mondiale à 1960 et depuis, de nouveau aménagé en terrain de golf dans les années 1980.

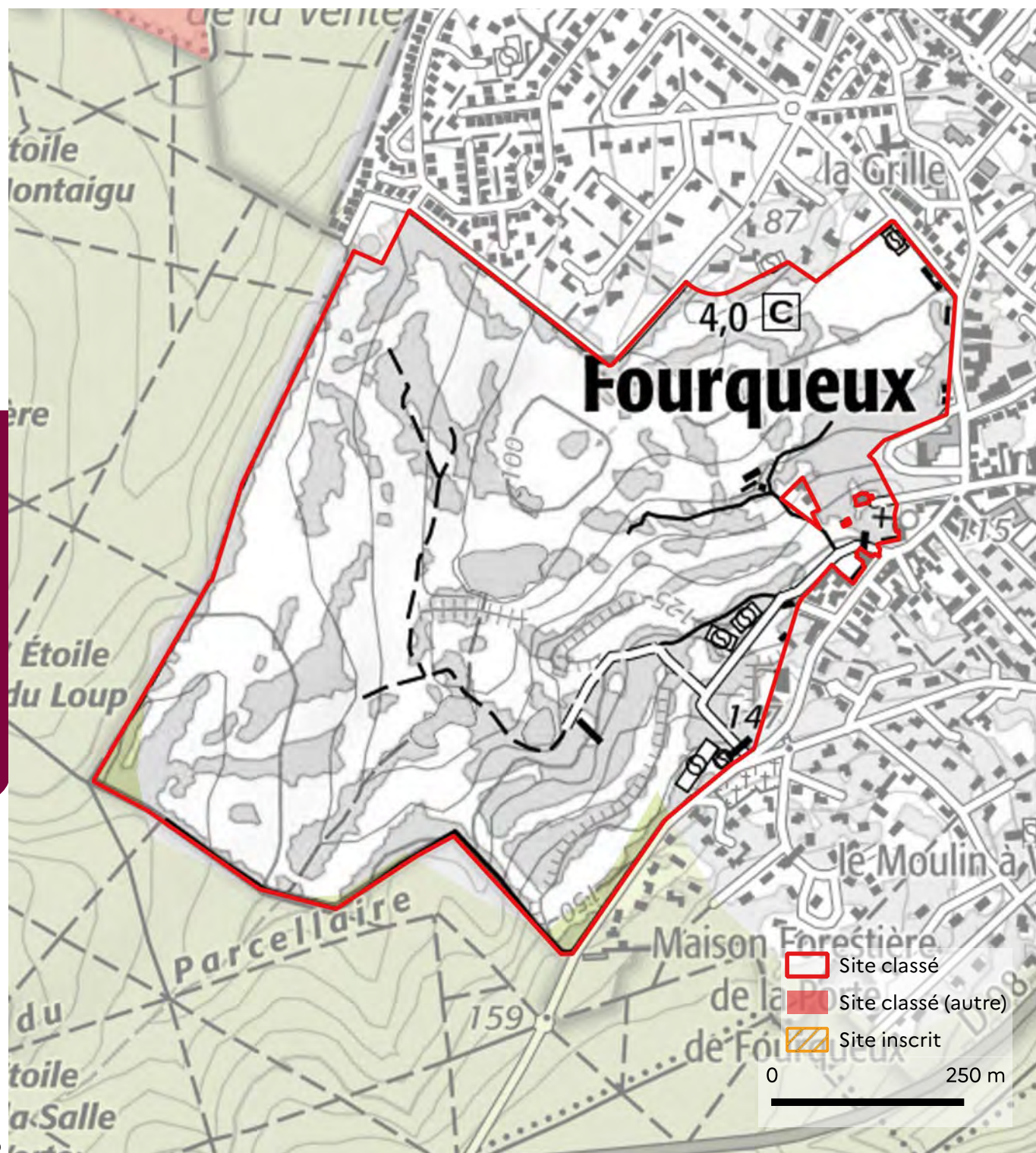
Cet ancien parc de "château", bâtie du siècle dernier est clôturé par un mur de pierre. De nombreux mouvements de terrains très prononcés ont été faits afin de créer une surface accidentée nécessaire à cette activité sportive. Quelques bâtiments anciens, aux volumes agréables, situés en bordure du terrain et en limite du village sont utilisés comme vestiaires, club house... ; ce sont les seuls éléments minéraux de ce site purement végétal dont l'unité topographique est remarquable.

En effet, le golf occupe les versants et le fond d'un petit vallon qui a entaillé le plateau de Marly et qui en descend vers le Nord.

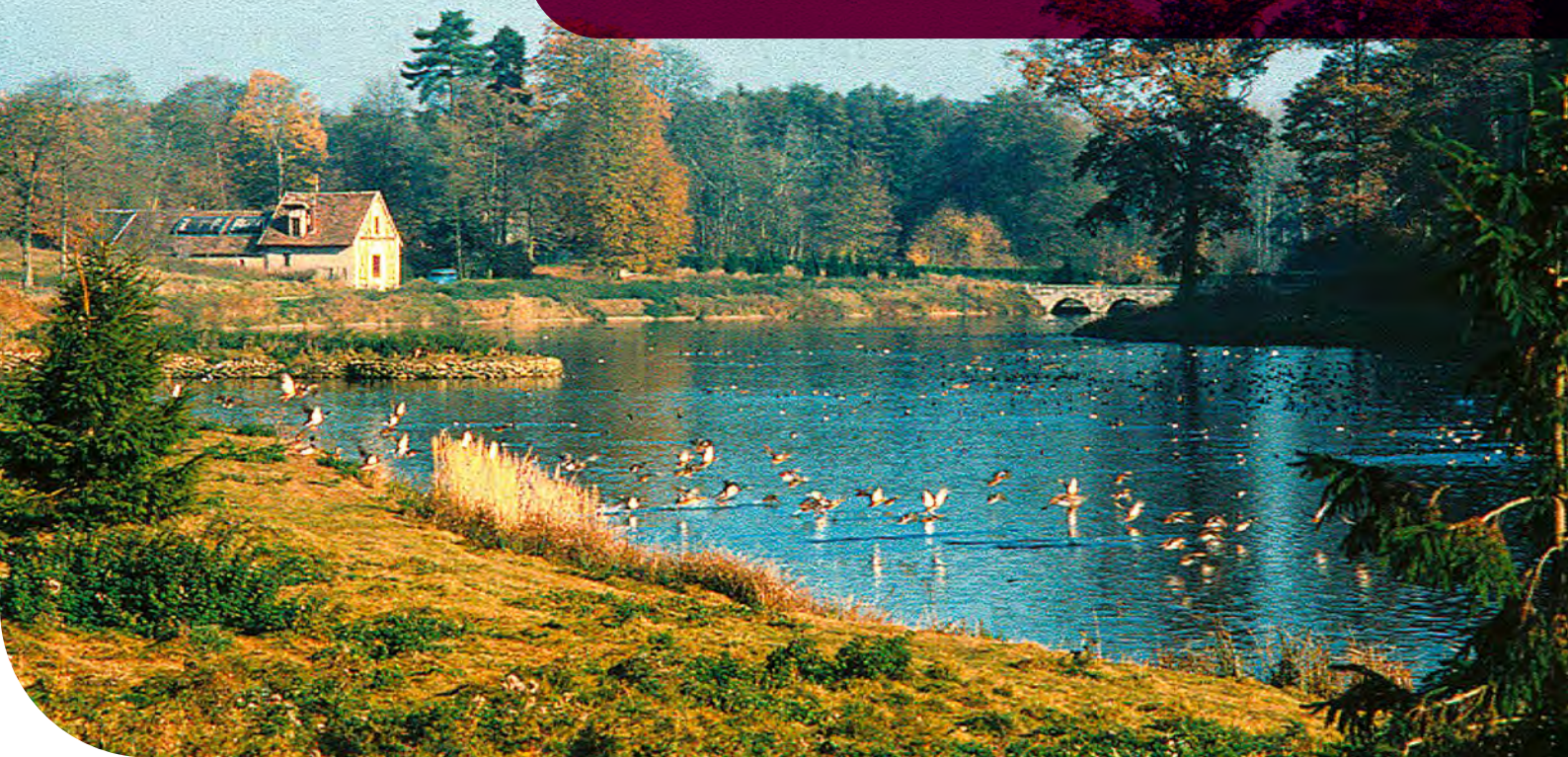
INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce golf construit dans le parc d'un ancien château, bâtie du siècle dernier sans grand intérêt architectural, est clôturé par un mur de pierre. Le boisement, que l'on trouve, est récent, sans variété pour l'heure ; mais les propriétaires ont la volonté de créer, sur chaque section du parcours de golf, une sorte de tapis vert de parc à l'Anglaise, en bordure duquel viendront prendre place des essences spécifiques à ces parcs.

Le classement a pour objectif de maintenir son unité, son caractère original et sa fonction végétale qu'une éventuelle non-rentabilité du golf pourrait rendre fragile.



Domaine de Voisins



SITE CLASSÉ par arrêté du **13 décembre 1983**

Superficie : 108,25 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Domaine de Voisins

COMMUNE(S) : Gazeran, Saint-Hilarion

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, JARDINS, PIÈCES D'EAU

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 7037



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Sur la route de Chartres, non loin de la ville de Rambouillet, au Sud de la Forêt de Rambouillet, le domaine de Voisins s'étend sur les communes de Gazeran et de Saint-Hilarion.

Ainsi, le domaine est marqué par une topographie de vallée où, au Nord-Est, les versants sont relativement raides et le fond de vallée étroit, tandis qu'au Sud-Ouest, la vallée s'ouvre légèrement et permet l'implantation de constructions. C'est là que le château de Voisins a été édifié.

Le bâtiment subit de nombreuses modifications au cours des siècles, rendant la conception et la construction hétéroclites. Seuls les aménagements faits par Gabriel présentaient un intérêt. Aussi ne reste-t-il plus de vestige de cette gentilhommière qui remontait au 13^{ème} siècle. La famille Fels qui en devient propriétaire en 1892 la fait démolir et en fait édifier une nouvelle sur le prolongement de la colline qui domine l'ancien édifice.

Le château est construit par l'architecte Sergent de 1903 à 1906. Son architecture rappelle l'ordonnance du palais élevé par Gabriel au Champ de Mars. On y accède par une cour d'honneur fermée par une longue grille de fer forgé flanquée

de deux pavillons cubiques.

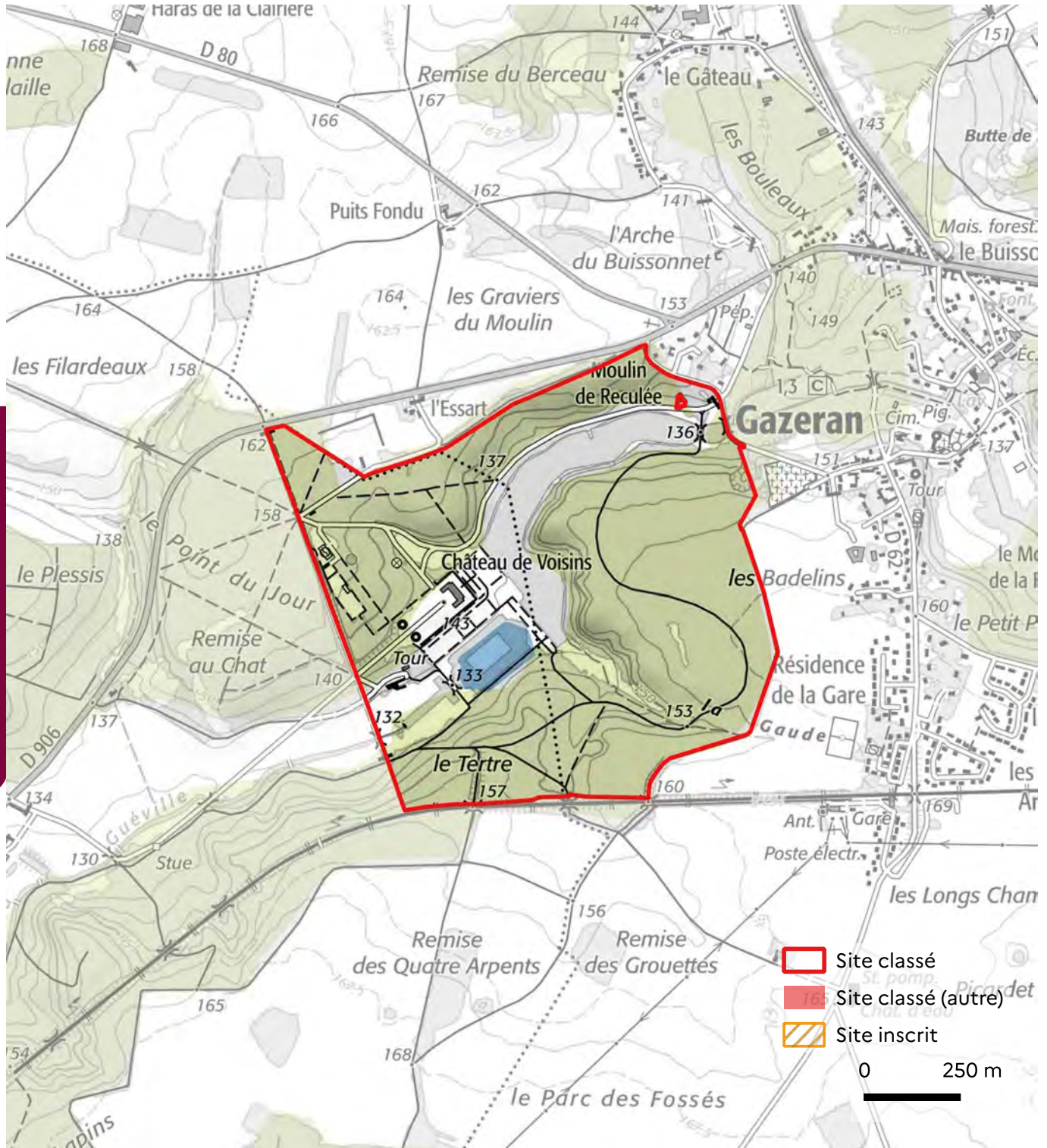
Les jardins ont été dessinés par M. Duchène de 1903 à 1925 qui essaya d'harmoniser la rigueur géométrique de l'art classique français avec la configuration vallonnée et presque sauvage du site. Ils ont fait l'objet de soins éclairés et diligents, et donnent une idée de ce que l'on peut faire de mieux en s'inspirant des exemples que le 18^{ème} nous a laissés.

Ainsi, des terrasses successives vont du château situé à mi-colline, au lit de la rivière qui a été disciplinée et canalisée afin d'alimenter des bassins. Ces derniers entourent l'emplacement de l'ancien château qui est marqué par une île rectangulaire flanquée de deux colonnes. Les parterres dessinés, pour certains, d'après des plans dressés par Gabriel pour Compiègne et décorés par des statues vases d'une sobriété caractéristique du style Louis XV.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Cette partie du parc contraste par sa rigueur avec les abords et le vaste étang alimenté par la Guéville d'où se dégage une impression naturelle.

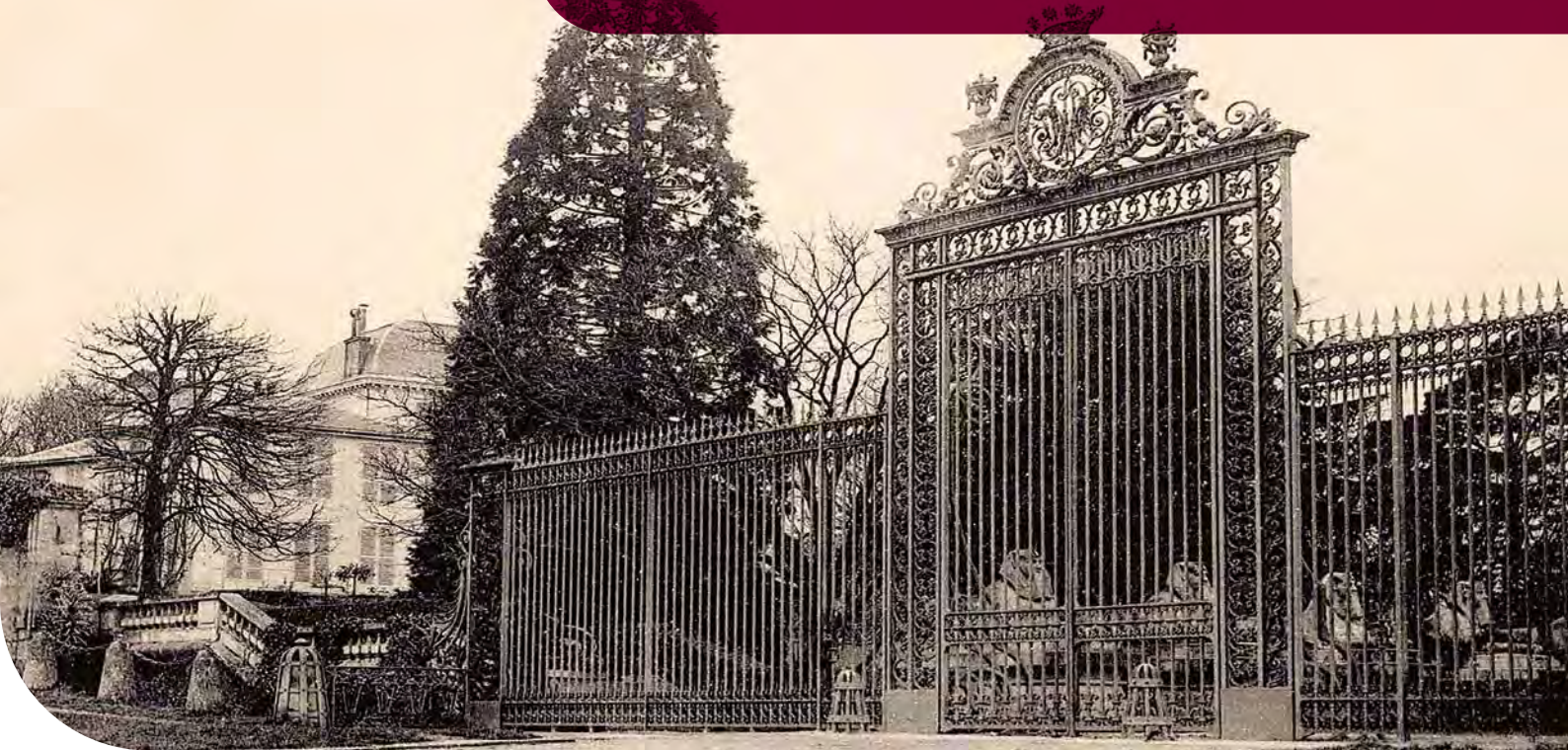
Le site est classé en raison de sa qualité indéniable et afin d'en préserver le caractère pittoresque et remarquable.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos: © DRIAT

Propriété Les Délices



SITE CLASSÉ par arrêté du **7 juin 1984**

Superficie : 6,86 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **HISTORIQUE**

NOM OFFICIEL : Propriété Les Délices

COMMUNE(S) : Marly-le-Roi

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **DOMAINE, PARC, FORÊT**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SC 5757**

78

n° 7039



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Pour pénétrer dans le vallon de Marly-le-Roi, nous pouvons suivre la route royale, depuis Versailles, ou nous y rendre à travers la forêt, en passant par la route départementale n° 7. Cette route rejoint le haut de Marly-le-Roi et nous conduit au domaine les Délices, propriété d'environ 1 hectare. Une société d'assurance a construit ses bureaux dans ce domaine, classé après le dernier projet d'extension de la société, pour préserver les parties restantes boisées.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Située en lisière du vieux centre de Marly-le-Roi, la propriété "Les Délices" borde la forêt de Marly. Le projet de classement, au titre des sites, a pour but d'entériner des accords pris au regard de la valeur historique et de la belle qualité du parc boisé si précieux, d'une part en bordure d'un massif forestier, et d'autre part dans la région parisienne où les pressions urbanistiques sont si grandes.

Le site classé du Petit Parc de Marly-le-Roi vient compléter cette protection.

78

n° 7039



Création www.toucantoucan.com



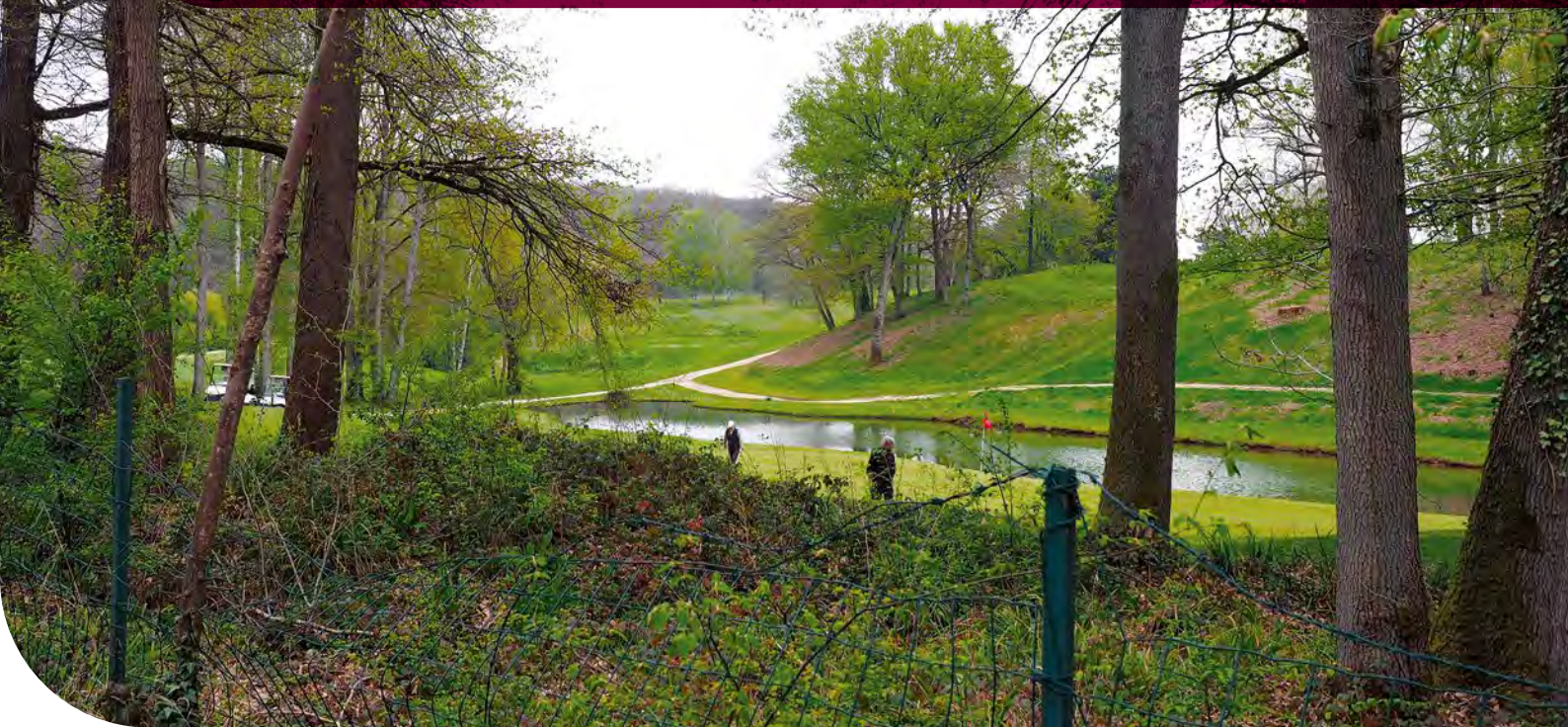
- Site classé
- Site classé (autre)
- Site inscrit

0 100 m

Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : Carte postale

Bois avoisinant le ru de Buzot



SITE CLASSÉ par décret du **4 juillet 1983**

Superficie : 479,26 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Espaces boisés avoisinant le ru de Buzot

COMMUNE(S) : Aigremont, Chambourcy

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, BELVÉDÈRE, PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 5602, SC 6888, SI 6982, SI 5601

78

n° 7041 - 6888



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situé à 20 km de Paris, sur la commune de Chambourcy, à proximité immédiate des importantes agglomérations de Saint-Germain-en-Laye et de Poissy, Le Ru de Buzot a entaillé sur 70 mètres environ le plateau dit des " Alluets-le-Roi - Forêt de Marly ", donnant ainsi au vallon son aspect très encaissé, sauvage et isolé. Dans la partie amont, la vallée est formée de deux vastes clairières dominées et ceinturées par la forêt domaniale de Marly au Sud et par les Tailles d'Herbelay au Nord ; la première clairière est occupée par des terres labourées et un verger ; on y trouve le célèbre " Désert de Retz " avec ses fabriques du XVIII^{ème} siècle noyées dans un parc boisé ; la deuxième clairière est formée par une immense prairie qui, avec la forêt, prend un aspect particulièrement sauvage en raison de la discrétion des constructions.

Plus en aval, les pentes des versants de la vallée s'abaissent et le verger de poires de Chambourcy se substitue à la forêt pour aller rejoindre le site classé de la Plaine de La Jonction. La qualité du paysage résulte, d'une part, du relief varié et dissymétrique du vallon et, d'autre part, de la qualité propre des éléments agricoles et forestiers que l'on y trouve.

En empruntant la route forestière des Princesses dans la forêt de Marly on rejoint la plaine de la Jonction qui permet un premier aperçu de cette vallée soumise à une forte pression urbaine.

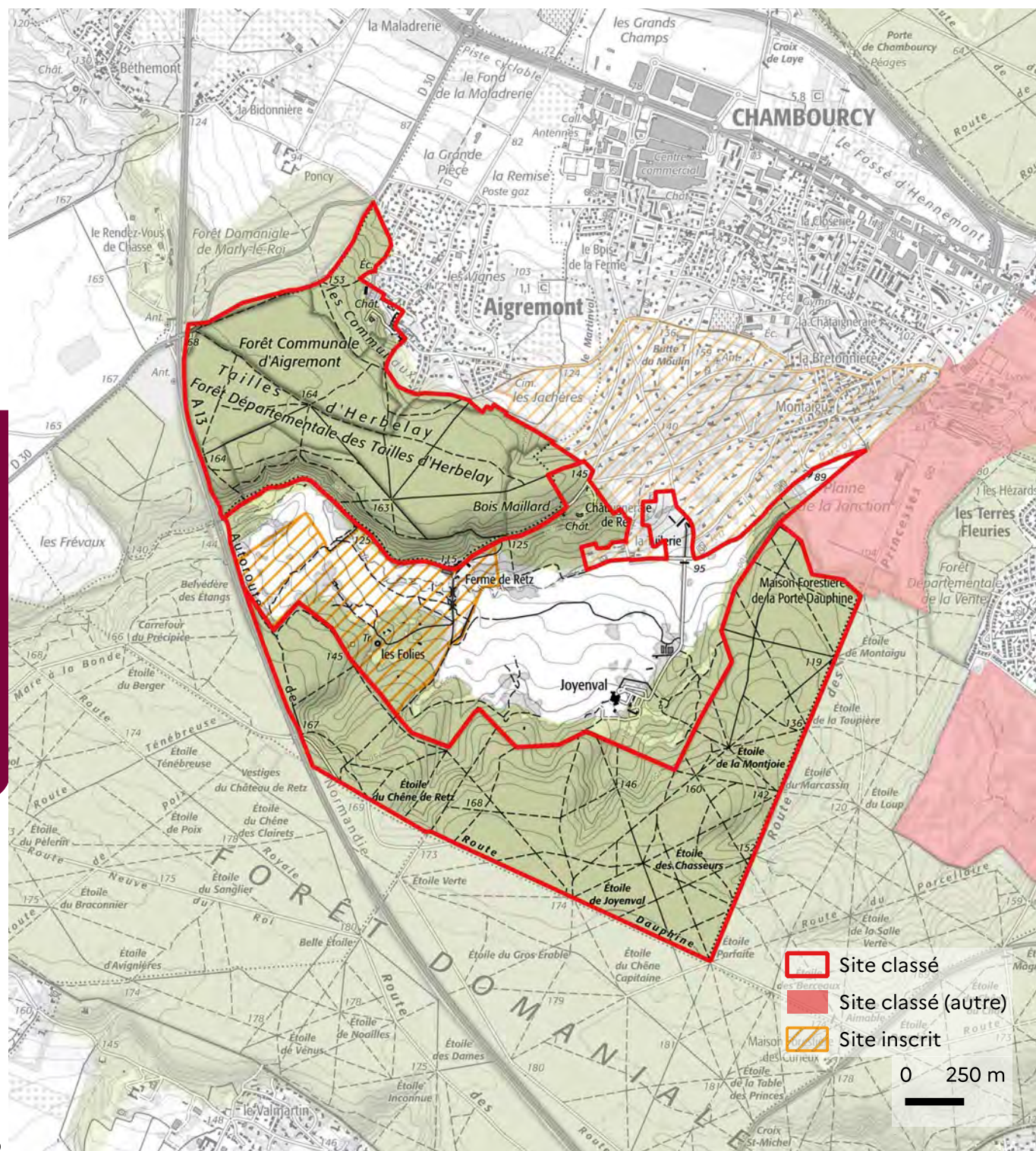
Le classement des espaces boisés avoisinant le ru de Buzot s'étend sur les espaces qui occupent les hauts des versants du Ru de Buzot et le plateau des " Alluets le Roi - Forêt de Marly " sur les communes de Chambourcy et d'Aigremont.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement de la Vallée du ru de Buzot a donc pour objet de protéger, à proximité de millions d'habitants, un site naturel de très grande qualité, d'une part, et de participer au maintien de l'équilibre écologique des grands massifs forestiers, d'autre part. De plus, cette proposition permet de créer une unité entre le domaine du Désert de Retz, classé parmi les Monuments Historiques et de la Plaine de la Jonction, classée parmi les Sites, et de constituer ainsi un ensemble cohérent et d'une grande richesse tant sur les plans historiques, culturels que sur celui des sites. Le classement des espaces boisés avoisinant le ru de Buzot permet, d'une part de sauvegarder un ensemble

topographique cohérent constitué par le fond de vallée et les versants boisés qui dominent ces lieux et en font partie intégrante. Une dégradation de quelque endroit que ce soit serait très dommageable, car très perçue. D'autre part, ce projet de classement assurera le maintien des espaces boisés en lisière de la forêt domaniale de Marly-le-Roi.

Le site classé de la Plaine de la Jonction, les sites inscrits du Désert de Retz, et des Hameaux de la Tuilerie et de Mointaigu et leurs abords viennent compléter ces deux classements protections.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Ford : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron

78

n° 7041 - 6888



Site Giverny-Claude-Monet, confluent de la Seine et de l'Epte



SITE CLASSÉ par décret du **9 septembre 1985**

Superficie : 1 457,44 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Site Giverny-Claude-Monet, confluent de la Seine et de l'Epte

COMMUNE(S) : Bennecourt, Blaru, Gommecourt, Jeufosse, Lmimetz-Ville, Port-Villez

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, BORDS DE SEINE, BELVÉDÈRE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF – NATURA – APPB

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7237, SI 5562

78

n° 7098



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

En venant de Bonnières, sur la rive gauche de la Seine, le site est fermé par des coteaux abrupts et boisés, séparés du fleuve par un fond de vallée étroit et linéaire.

Le paysage, très linéaire s'organise à partir de la ligne de crête et des deux villages de Jeufosse et Port-Villez implantés le long de la Seine, peu développés en raison de la topographie et ont conservé un caractère rural remarquable. Par ailleurs, la RN 13 et la voie de chemin de fer Paris-Rouen, implantées le long de la Seine, structurent le fond de vallée.

Les seuls éléments qui perturbent cette linéarité sont formés par le Grand Val et le Petit Val qui entaillent les coteaux de la Seine à la hauteur de Port-Villez. Ces deux vallées sèches, éléments de repérage dans le paysage depuis la rive opposée de la Seine, remontent à travers bois d'une part vers Blaru, et d'autre part vers Notre Dame de la Mer et forment en elles-mêmes des micro-sites très bien préservés où seules sont implantées quelques fermes anciennes isolées.

En arrivant à Notre-Dame-de-la-Mer, sur le sommet du coteau, un point de vue exceptionnel se découvre au premier plan la boucle de la Seine et l'Île de la Flotte, qui a conservé

intégralement son caractère végétal naturel, et au second plan, sur la rive droite du fleuve, la vallée de l'Epte où le site s'ouvre largement.

En effet, à la confluence avec la Seine, la vallée de l'Epte offre un fond très plat, occupé généralement par des prés et ponctué de boqueteaux ou de haies d'arbres, notamment de part et d'autre de la rivière qui serpente avant de se jeter dans le fleuve.

Sur la rive droite de l'Epte, dans l'Eure, des coteaux pentus et boisés dans leur partie supérieure rejoignent ceux de la vallée de la Seine et ferment le site au Nord.

Sur la rive gauche, au contraire, dans les Yvelines, les pentes sont beaucoup plus douces et remontent en déterminant un cône entre les villages de Limetz et Bennecourt, pour rejoindre les crêtes de la vallée de la Seine.

Ce cône, remarquable par sa topographie très régulière, l'est aussi par la trame foncière qui le compose.

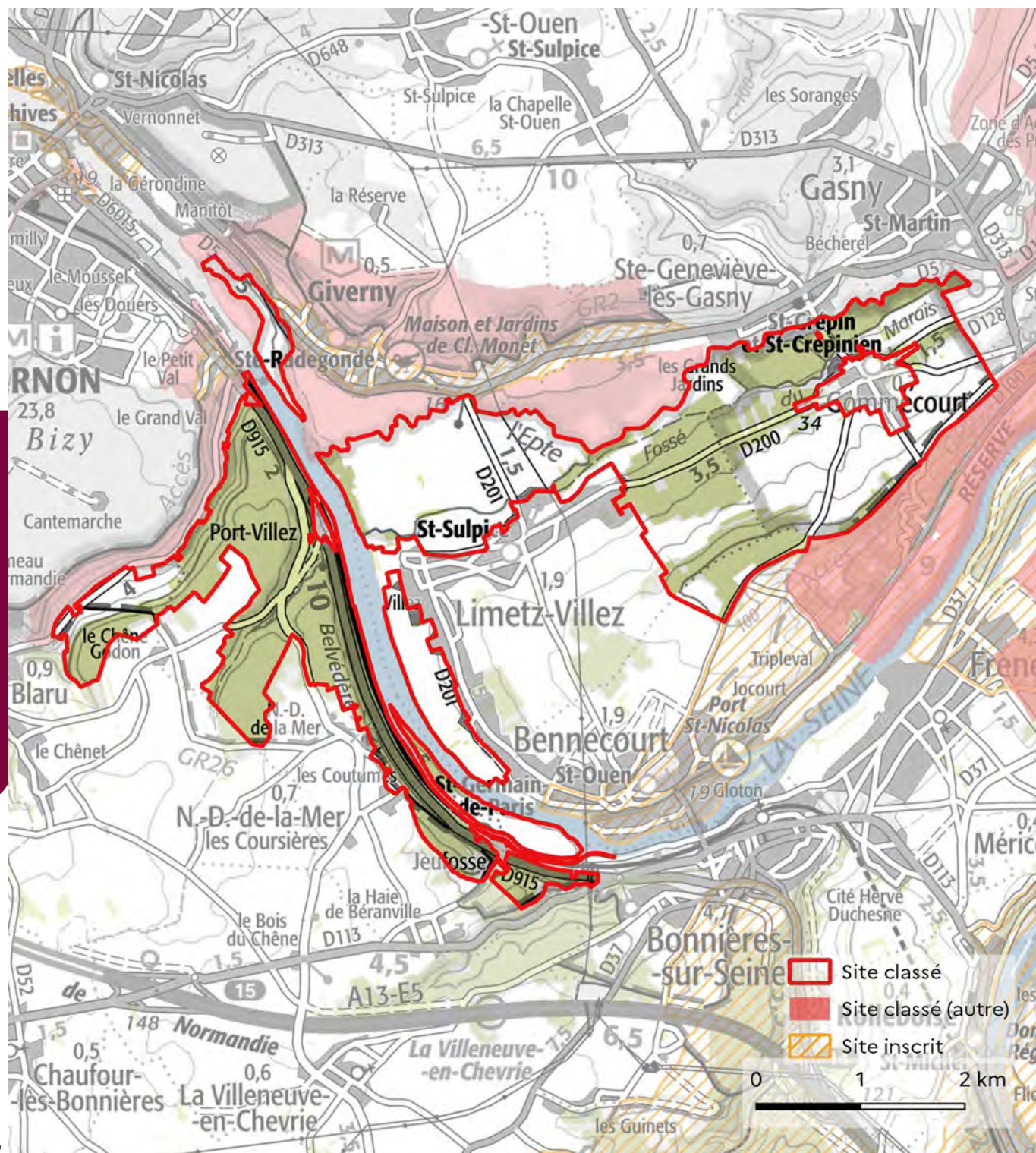
Puis, au-delà du village de Limetz, en remontant la vallée de l'Epte, le bois de la Roche occupe tout le fond de vallée, à la lisière duquel est implanté le village de Gommecourt qui offre un caractère rural encore très affirmé.

Par ailleurs, les villages de la basse vallée de l'Epte, présentent une architecture traditionnelle de qualité.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les qualités originales du site et du paysage, encore très bien préservées malgré quelques extensions récentes mal intégrées, mais aussi le souvenir de Claude Monet, ainsi que la richesse archéologique et écologique de la confluence des vallées de la Seine et de l'Epte, sont autant d'éléments qui justifient ce classement, afin d'éviter dans l'avenir que des transformations trop brutales et inadaptées détériorent définitivement son caractère rural.

Le site classé des Falaises de la Roche-Guyon et le site inscrit des Boucles de la Seine depuis Moisson à Guernes, viennent compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © DRIEAT



La Grenouillère dans l'île de Croissy



SITE CLASSÉ par décret du **19 novembre 1986**

Superficie : 8,19 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE, HISTORIQUE

NOM OFFICIEL : Site de la Grenouillère dans l'île de Croissy

COMMUNE(S) : Croissy-sur-Seine

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ÎLE, PEINTRES, BORDS DE SEINE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5584, SI 5608

78

n° 7190



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'île de Croissy, sur la Seine en aval de Paris, est au centre de la grande île qui va de Bezons (92) où elle s'appelle "Île St Martin", à Bougival où son nom est "Île de la Chaussée" en passant par Chatou avec "l'île de Chatou" au nord du pont et "île au Chiard" au sud de celui-ci.

C'est là où elle s'appelle "île de Croissy" qu'elle a conservé au mieux ses caractères naturels, sinon originaux, qu'elle connut voici un siècle, à l'époque où les impressionnistes venaient en nombre peindre et se délasser auprès du célèbre restaurant la "Grenouillère", installé à la fin du XIX^{ème} siècle et qui occupait une partie de l'île face à la berge qui porte le même nom. Il ne reste rien de ce typique bâtiment de bois qui connut toutes les joyeuses compagnies que lui envoyait un modeste bac, traversant le bras nord de la Seine, à partir de Croissy. Mais nombre de tableaux peints en particulier par Claude Monet et Renoir montrent les heures heureuses et ensoleillées de ce lieu pittoresque.

La plupart des autres endroits de cette île, sur les communes voisines, ont perdu le caractère agreste, très verdoyant et "impressionniste" d'autant; sur Bougival des pavillons se sont construits, puis des terrains de sports très "minéraux"

(tennis en particulier); à Chatou une large chaussée noire de bitume dessert au nord du pont, la Maison Fornaise isolée dans son désert sans végétal et les importantes constructions (hangars...) de la zone industrielle d'E.D.F. et au sud du pont, un espace vert en cours d'aménagement où l'aspect "urbain" domine encore (abri, largeur et nature des cheminements, végétation arbustive sélectionnée...).

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

C'est dans la partie nommée "Île de Croissy" que cette île, partagée entre plusieurs communes, a conservé le mieux ses caractéristiques naturelles, sinon originales, qu'elle connut voici un siècle, à l'époque où les impressionnistes venaient en nombre peindre et se délasser auprès du célèbre restaurant la "Grenouillère". Aujourd'hui, exploitée en golf, cette partie de l'île fait l'objet d'un classement, afin de préserver du "fait urbain" cet espace vert lié à l'eau et à la lumière. Les équipements devront être discrets, simples, modestes. Les sites inscrits de l'île de la Loge et de Croissy-sur-Seine et de l'île de Chiard et l'Entre-deux-îles, immeubles nus et bâtis, viennent compléter cette protection



Vallée de la Guesle, abbaye des Moulineaux



SITE CLASSÉ par décret du **4 décembre 1986**

Superficie : 687,08 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE, HISTORIQUE

NOM OFFICIEL : Vallée de la Guesle, abbaye des Moulineaux

COMMUNE(S) : Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux

TYPE(S) D'ESPACE(S) : FORÊT, PATRIMOINE BÂTI ENSEMBLE RELIGIEUX

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF – NATURA

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

78

n° 7191



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situé dans le massif de Rambouillet, l'abbaye des Moulineaux a été édifiée en bordure de la Guesle, rivière qui coule d'Est en Ouest, avant de prendre une direction méridionale. Elle a marqué le paysage en creusant une vallée dans le massif. Le sous-sol y étant très imperméable, des étangs ont eu tendance à se former et marquent nettement le site.

Au lieu dit la Plaine de la Licorne, on peut voir les vestiges d'une ancienne chapelle et ses murs d'enclos qui, bien que perdus au milieu des herbes folles, des ronces et des arbustes, sont les seuls vestiges de l'abbaye des Moulineaux où les moines Grandmontains s'installèrent au XII^{ème} siècle.

En effet, en 1173, Louis VII donna aux religieux de l'ordre de Grandmont fondé par l'ermite Saint-Étienne de Muret en Limousin vers 1066, le domaine de Louve pour y construire un monastère.

La règle, très sévère, leur interdisait les biens immobiliers en dehors de leurs bâtiments claustraux, de la chapelle et des bâtiments de fermes très modestes. L'ordre étant contemplatif, ce sont les frères convers qui s'occupaient des travaux manuels.

Installés près de l'étang, ces frères durent assainir les lieux marécageux et aménager viviers et moulins à eau ainsi que le moulin et la ferme au lieu dit " Moulin de Guiperreux " sur la commune d'Hermeray.

Ils y séjournèrent jusqu'au XVI^{ème} siècle, époque à laquelle Jean D'Angennes, transforma le monastère en demeure seigneuriale. Les Moulineaux furent donc érigés en fief dépendant du roi et incorporés à la seigneurie de Poigny.

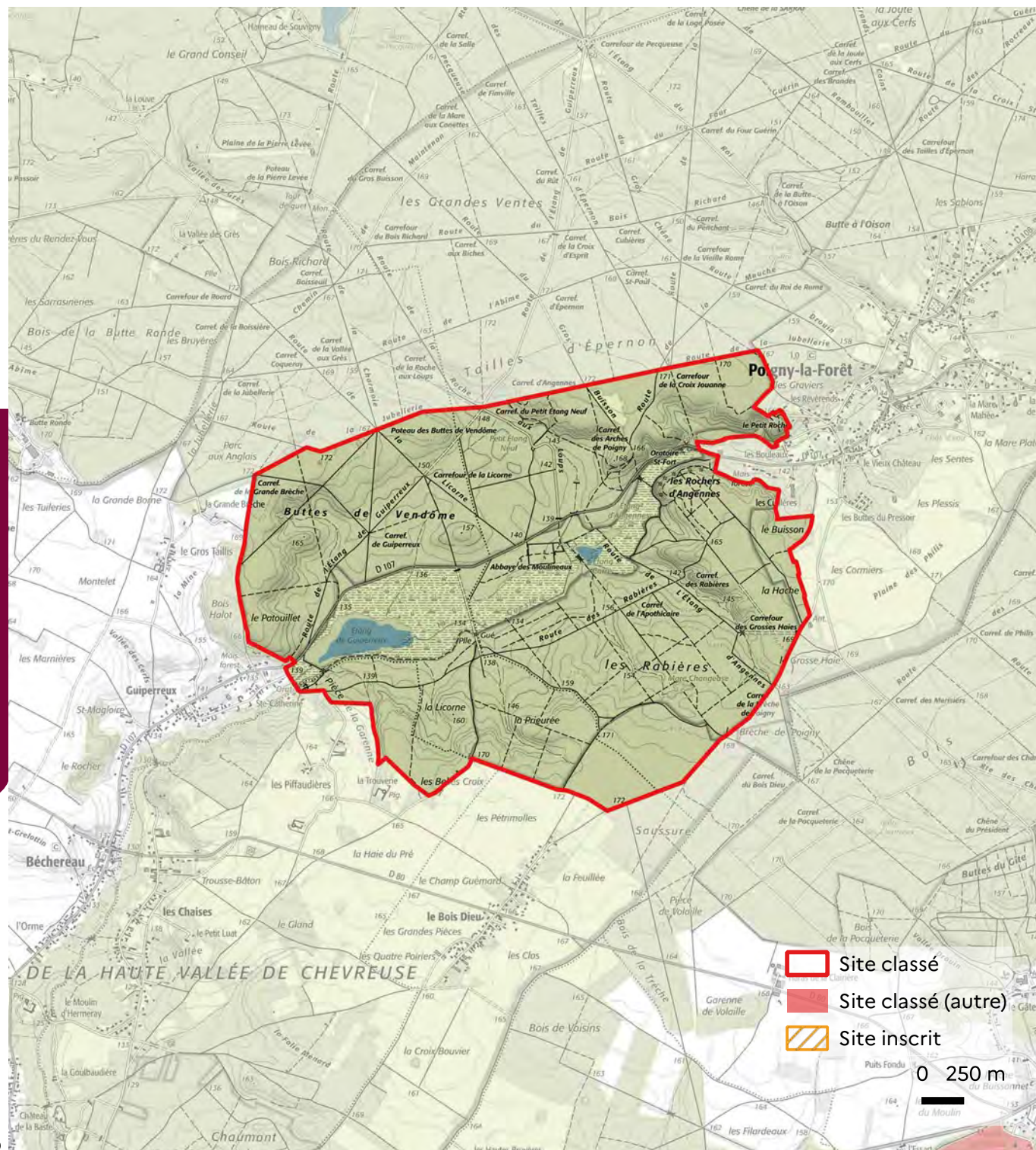
En 1783, ils devinrent la propriété de Louis XVI. Morcellés en 1793, ils furent vendus par lots : Ferme et moulin, étang de Guiperreux, château et 6 étangs : Cornual ou d'Anjennes, carré, du Moulin, du Cerisay, du roi et du petit étang neuf. Une fabrique de feuilles d'étain pour les glaces y fut installée au début du XIX^{ème} siècle.

La modeste chapelle, à l'architecture simple, mais très originale dans la région, puisque, seule avec celle de Louye, à quelques lieues de Dourdan, elle possède une abside dont les 3 fenêtres lancéolées sont encadrées de colonnettes extérieures, avec chapiteau portant un talus, comme il en existe sur quelques édifices bourguignons notamment à St Jean des Bonshommes et à Paray-le-Monial.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La Guesle traverse calmement des marais en voie de boisement, l'étang de Guiperreux, passe entre les fameux rochers d'Angennes et les arches de Poigny, coule à côté de l'Oratoire Saint-Fort, des ruines de l'abbaye des Moulineaux et de la chapelle prieurale au Petit-Poigny. Ces ruines subsistent dans une ambiance végétale impressionnante. Le milieu naturel de cette vallée est exceptionnellement riche.

Le classement justifié par les qualités historiques, artistiques et scientifiques, comprend l'abbaye des Moulineaux mais également les versants de la vallée de la Guesle comprise entre la partie occidentale du village de Poigny-la-Forêt et la partie orientale du hameau de Guiperreux soit les " Buttes de Vendôme " et les " Rabières ", afin de protéger un ensemble géographique marqué par la vallée, le fond de vallée et ses versants.



78

n° 7191



Falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson



SITE CLASSÉ par décret du **16 juillet 1990**

Superficie : 1 247,93 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE, HISTORIQUE

NOM OFFICIEL : Site des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson

COMMUNE(S) : Bennecourt, Freneuse, Gommecourt, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX, BERGES, FORÊT

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: ZNIEFF – NATURA – RNN – RNR – APPB

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 6621, SC 6879, SC 7098, SI 5562, SI 5895, SI 6503, SI 6557

78

n° 7237



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Située entre les boucles de Guernes et de Bennecourt, la boucle de Moisson est, dans sa partie convexe, marquée par de hautes falaises calcaires qui dominent la rive droite de la Seine. Depuis la route des Crêtes on découvre un panorama remarquable, qui résulte de la variété et de la qualité des paysages naturels ou bâtis perçus : la forêt de Moisson, la Seine et ses îles, les villages anciens. Le site, orienté plein sud, est constitué d'une flore résiduelle méditerranéenne. Les constructions sont quant à elles resserrées entre le fleuve et la falaise calcaire.

Le village de la Roche-Guyon s'est bâti au pied du château fort qui dresse encore les ruines de son donjon sur un éperon de la crête. Au XIII^{ème} siècle, la forteresse du Seigneur Guyon se doubla d'un château résidentiel édifié au bas de la falaise et relié au donjon par un escalier creusé dans le roc. François 1^{er} y résida avec la cour en 1546. Le village de Haute-Isle possède, lui, de nombreuses maisons troglodytes qui témoignent d'un habitat très ancien, de l'époque mérovingienne. L'église troglodyte a ensuite été édifiée en 1670. Les maisons de l'unique rue sont quant à elles apparues au XVIII^{ème} siècle.

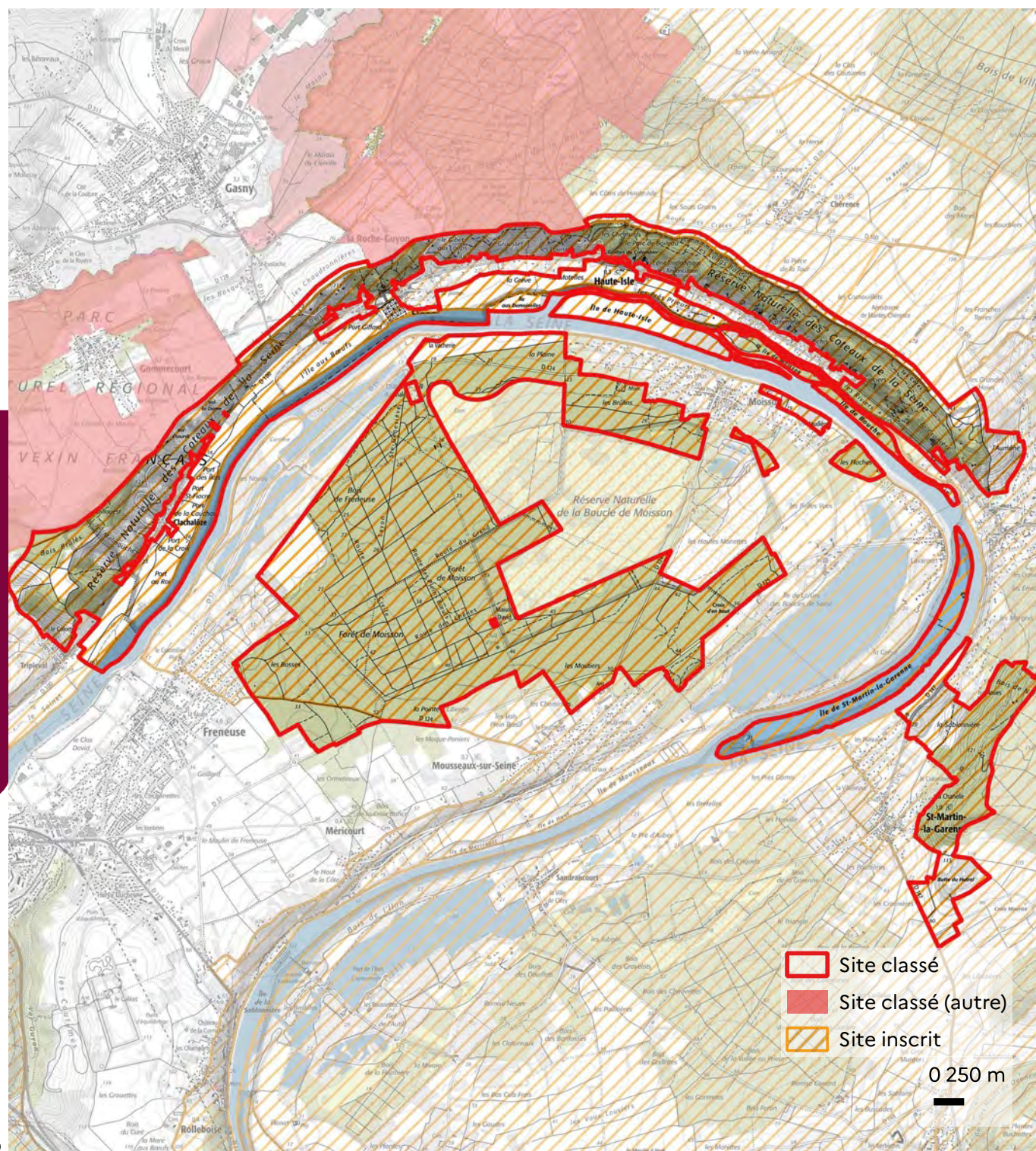
Le site encadre également le vallon au creux duquel s'est développé le bourg de Vétheuil, avec son église dont les parties les plus anciennes remontent au XII^{ème} siècle.

La forêt de Moisson, mise en place à la fin du XVIII^{ème} siècle, était alors très ouverte. Aujourd'hui, elle présente une juxtaposition intéressante de pelouses, de landes et de boisements. La valeur floristique provient d'un ensemble d'espèces végétales rares liées à ces milieux. La richesse ornithologique du site est également remarquable. Une centaine d'espèces y nichent dont l'engoulevent d'Europe, l'œdicnème criard et plusieurs espèces de passereaux. Le site compte aussi vingt-deux espèces de papillon protégées.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site présente un intérêt majeur, tant du point de vue du paysage, que de l'histoire et de l'écologie. Il est en cela l'un des lieux les plus remarquables d'Île-de-France de par ces éléments que sont, d'une part, les falaises et, d'autre part, la forêt de Moisson située en son centre et les berges de la Seine. La plus grande partie des espaces non-bâti a donc été classée, afin notamment de mieux en contrôler l'évolution face à la pression

de l'immobilier et à l'extraction de matériaux. Les sites classés de Giverny- Claude Monet, confluent de la Seine et de l'Epte, de la Vallée de l'Epte et l'église et le cimetière d'Haute-Isle, les sites inscrits du Vexin français, des Boucles de la Seine de Moisson à Guernes, des Boucles de Guernes et du village de Chérence, viennent compléter cette protection.



Voies et réserves du parc de Maisons-Laffitte



SITE CLASSÉ par décret du **6 octobre 1989**

Superficie : 120,88 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE, HISTORIQUE

NOM OFFICIEL : Voies et réserves du parc du château de Maisons-Laffitte

COMMUNE(S) : Maisons-Laffitte

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PERSPECTIVE À LA FRANÇAISE, PARCS, ESPACES PUBLICS

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX: FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7382, SI 10003

78

n° 7263



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le Grand Parc de Maisons, composé par André Le Nôtre peut-être, mais plus sûrement par François Mansart en 1650 pour René de Longueil, n'était à l'origine qu'un bout de campagne avec prairies et bosquets. Le grand Parc était alors occupé par des Vignes, des vergers, une futaie aux dimensions modestes et, sur la moitié Nord, par une vaste garenne ; futaie et garenne étaient traversées par le vieux chemin de Fromainville dont le tracé a été repris par les avenues Wagram et Saint-Hélène. Le comte d'Artois, puis le maréchal d'Empire Jean Lannes et enfin le baron Laffitte, l'aménagèrent. Ce dernier le lotit avec un règlement de copropriété strict encore opposable, une active Association syndicale libre, instituée en 1869, en étant garante. Les allées furent dessinées progressivement ; en particulier, Jacques Laffitte, banquier et nouveau propriétaire du Parc, fait dessiner tout un réseau d'avenues qui sur plan, retrace la croix de la Légion d'honneur, accrochée au cercle de la Gloire (Place Napoléon), donna des noms évoquant le Premier et le Second Empire, et imposa une grande qualité pour les maisons privées sur grandes parcelles. La vocation hippique, ultérieure, marque le site avec ses allées cavalières,

son hippodrome, ses ronds d'entraînement et ses écuries. Les allées sont toutes bordées d'arbres alignés, les espaces libres entre les avenues et les allées sont boisés, conférant à la fois à Maisons-Laffitte son caractère de villégiature du XIX^{ème} siècle et son aspect très végétalisé.

C'est à partir de 1834 que le propriétaire Jacques Laffitte, ruiné, est contraint de lotir le parc. Il dépose chez le notaire un cahier des charges auquel est annexé un plan de la propriété lotie.

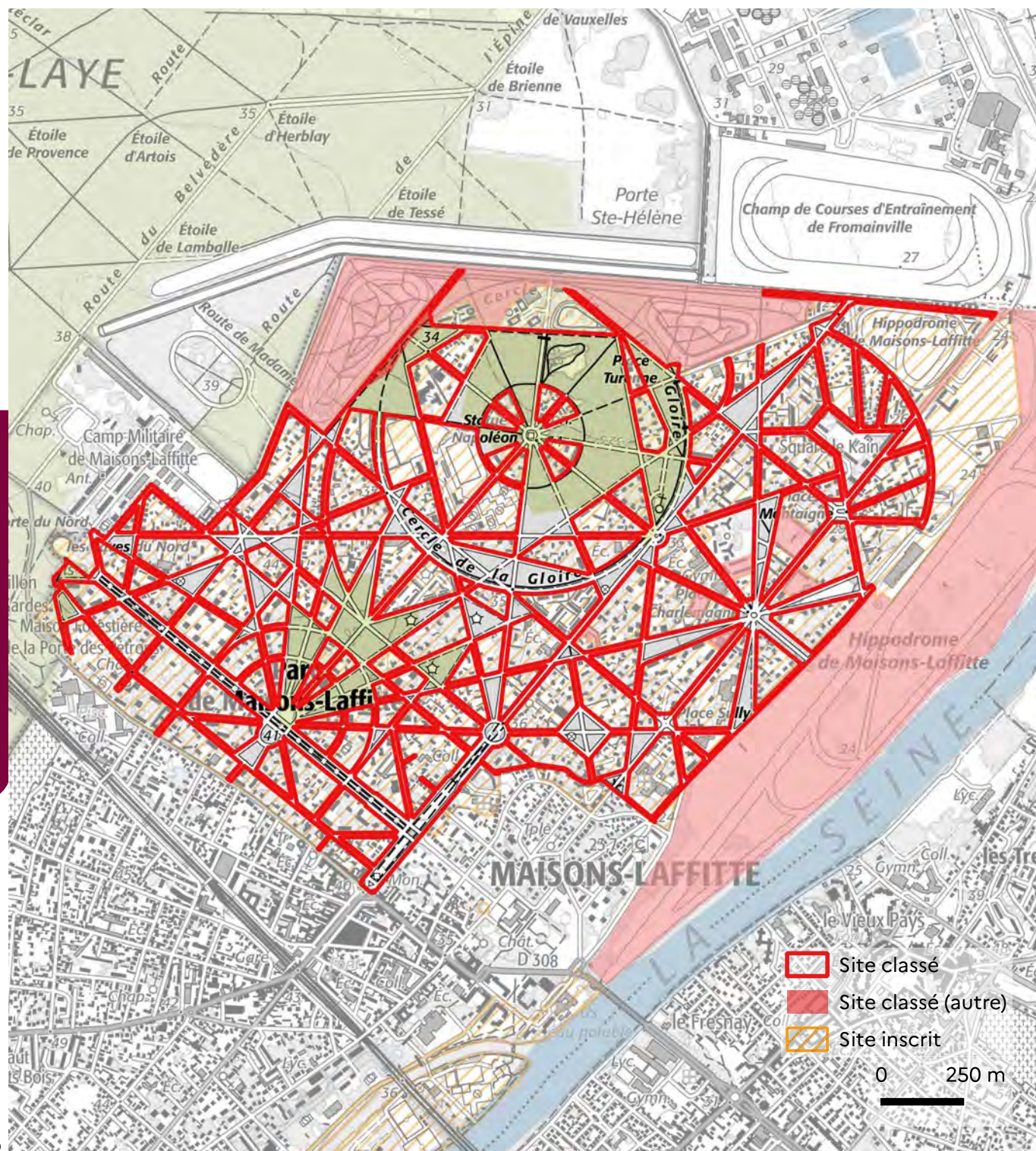
INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le parc du château de Maisons-Laffitte est un site remarquable par l'originalité de ses aménagements et par les nombreux espaces boisés qui y subsistent en dépit du lotissement effectué au XIX^{ème} siècle. Les perspectives du château furent tracées par Mansart dès le XVII^{ème} siècle, mais c'est le banquier Laffitte qui, sous la Restauration, donna au parc son aspect actuel. Il créa un réseau de voies et places très largement plantées d'arbres et interdit toute construction dans un certain nombre de parcelles réservées pour la chasse, qui conservèrent leur caractère forestier. Un cahier des charges très précis assura

aux propriétaires la jouissance des parties communes. Ces parties communes sont gérées depuis 1869 par une association syndicale.

Afin de préserver le caractère forestier des avenues, des places et des réserves, une demande de classement au titre des sites a été proposée par l'Association de sauvegarde et de mise en valeur du parc de Maisons-Laffitte, en charge de la gestion, de l'entretien du parc et du respect du cahier des charges, pour garder au parc ce caractère si pittoresque. Cette procédure a pour fonction le maintien en état des lieux.

Le site classé des Sites hippiques de Maisons-Laffitte et le site inscrit des Parcelles du Grand-Parc de Maisons-Laffitte viennent compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron



Sites hippiques de Maisons-Laffitte



SITE CLASSÉ par décret du **21 décembre 1994**

Superficie : 101,52 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE, HISTORIQUE**

NOM OFFICIEL : Sites hippiques de Maisons-Laffitte

COMMUNE(S) : Maisons-Laffitte

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PATRIMOINE BÂTI, PARC, BOIS**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SC 7263, SI 10003**

78

n° 7382



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le baron Laffitte, banquier du second Empire, divisa, en 1834, le parc boisé de Maisons et le lotit, avec un cahier des charges draconien, en maintenant des allées plantées et des réserves boisées entretenues par la copropriété. Très prisé à la fin du XIX^{ème} siècle, le Parc de Maisons offrit ainsi, dans une ambiance forestière que l'on voulut conserver, de grands lots où se sont installés beaucoup de grandes fortunes et d'entraîneurs de chevaux. Un champ de course inondable borde la Seine au sud, près du château, alors qu'un centre d'entraînement paysager longe la lisière de la forêt de Saint-Germain, au nord-est.

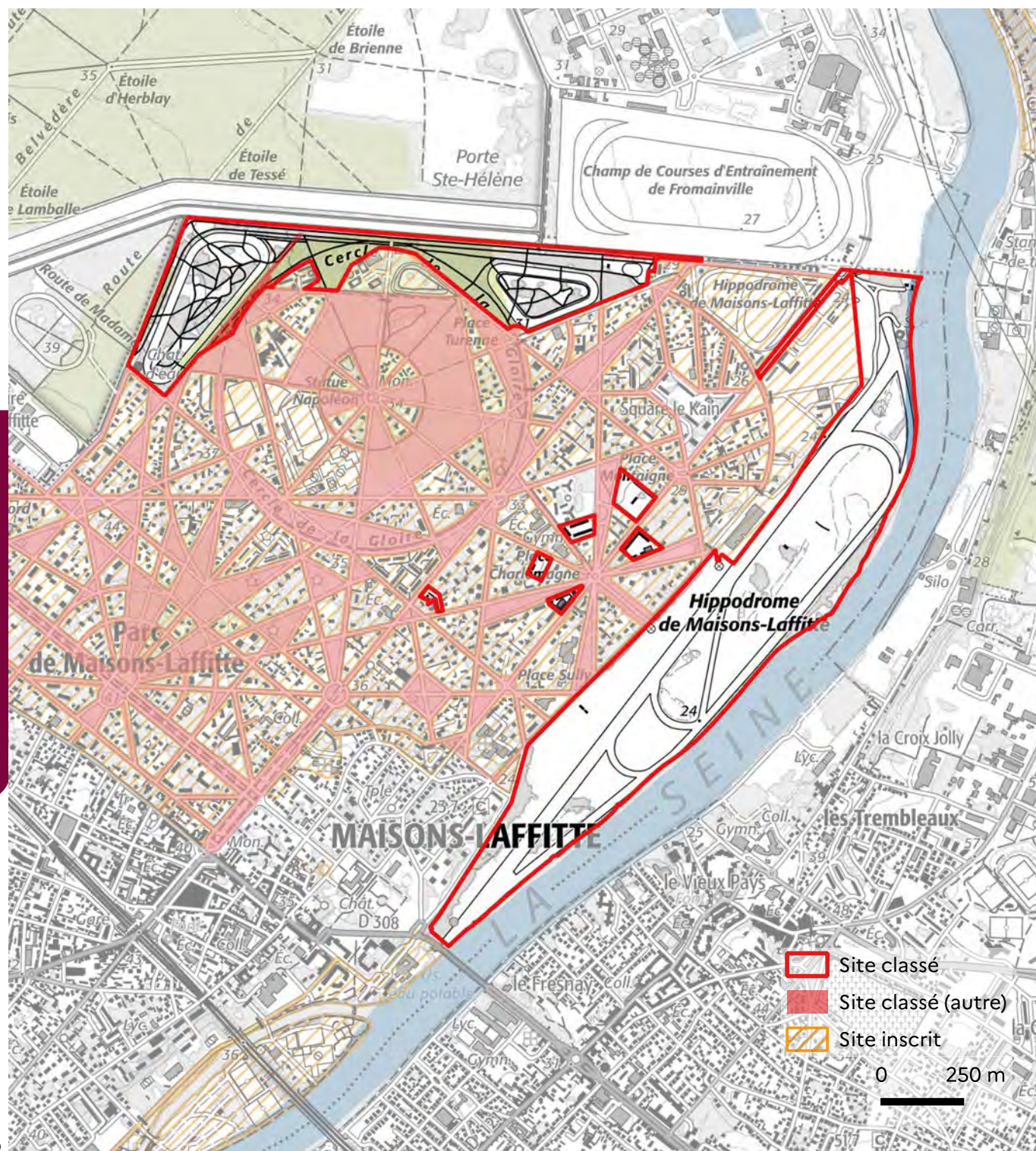
Une cinquantaine d'écuries s'égrènent dans l'ancien parc du château de Maisons-Laffitte dessiné par Le Nôtre et composent un ensemble disparate mais étonnant de bâtiments d'époques et d'architectures variées, voisinant avec des immeubles et des habitations individuelles offrant de bonnes prestations. Certaines écuries bénéficient d'une architecture de grande qualité; d'autres datant de l'après-guerre; enfin l'école des lads, toute récente, a été correctement conçue et ne dépare pas dans ce site

extraordinaire. Elles ont été bâties, pour la plupart, à la fin du XIX^{ème} siècle dans le style anglo-normand et constituent une des richesses patrimoniales de l'Île-de-France. Des pistes sablées, à l'ombre des arbres, permettent l'entraînement quotidien des chevaux. Ainsi la vocation hippique est-elle aujourd'hui évidente et omniprésente: allées cavalières traversant le grand parc peu construit, réserves boisées ou herbues, écuries disséminées dans l'ancien parc, pistes d'entraînement, hippodrome immense,... Le symbole le plus remarquable de cette obsession équestre est constitué par la statue en bronze de Dollar, le cheval qui apporta de telles victoires à son propriétaire qu'il voulut l'immortaliser, sans cavalier, avenue Picard, devant les hautes tribunes de l'hippodrome.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Une ville peut être totalement assimilée à son image; comme Versailles est le château et le parc, Maisons-Laffitte est le cheval. Cette vocation pleinement assumée depuis un siècle trouve son apogée aux alentours de la seconde guerre au point de faire passer Maisons comme la capitale du cheval.

Des difficultés que connaissent les courses et le Pari Mutuel Urbain, la pression foncière et la concurrence de Chantilly font peser des menaces sur certaines parties de cet ensemble. Il convient de protéger en urgence ce patrimoine globalement exceptionnel par un classement de tous les sites hippiques. Le site classé des Voies et réserves du parc de Maisons-Laffitte et le site inscrit des Parcelles du Grand-Parc de Maisons-Laffitte viennent compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © DRIEAT



Château et parc à Conflans-Sainte-Honorine



SITE CLASSÉ par arrêté du **1^{er} mars 1944**

Superficie : 7,74 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **HISTORIQUE**

NOM OFFICIEL : Château et parc municipal

COMMUNE(S) : Conflans-Sainte-Honorine

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **DOMAINE, PARC, BELVÉDÈRE**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH, UNESCO**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 5621**

78

n° 7423



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situé en amont du confluent de la Seine et de l'Oise, le parc et le château du Prieuré constituent une composante majeure de la façade de la ville sur le fleuve. Faisant suite à la tour Montjoie et à l'église Saint-Maclou, le couronnement arboré du parc marque la transition entre la partie bâtie et historique du coteau et celle, plus aérée et verdoyante, qui apparaît à l'est jusqu'à Herblay. A l'une des extrémités de ce parc, près de l'église s'élève le château du Prieuré, moderne, mais de style Renaissance, qui s'étend sur l'emplacement de l'ancien prieuré dont il ne subsiste que la crypte. La terrasse offre une vue étendue sur la forêt de Saint-Germain et sur le cours de la Seine, vers l'aval et vers l'amont. À son pied, le village de péniches du port Saint-Nicolas semble attendre. Le château abrite depuis de nombreuses années le musée de la Batellerie.

Le centre ville est bâti de maisons basses, anciennes. Vers l'est, en s'éloignant du centre de la ville, la zone classée prend un aspect plus champêtre qui agrément le paysage.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le domaine, au sommet du coteau qui domine la Seine à Conflans-Sainte-Honorine, est de toute beauté tant par sa position que par la richesse et l'abondance de la verdure qu'il contient. Un magnifique panorama se développe de la terrasse du château sur un verdoyant décor de Seine, non seulement vers le confluent de l'Oise, mais encore vers Herblay. La protection comprend toute la zone entre le Parc municipal (rue aux Moines), la Place Gévelot (incluse), la ruelle limitant au sud les parcelles 677, 678, 679, 680, la rue de la Savate, la ruelle limitant à l'ouest les parcelles 579 et 629, la rive de la Seine, la rue de la Fosse du Moulin.

A l'intérieur de cette zone, il sera procédé au classement des terrains communaux situés juste en contrebas de la Terrasse (Ces terrains sont d'une importance capitale pour la sauvegarde du panorama) et de tout l'ensemble des autres parcelles, aux multiples propriétaires.

Le site inscrit de la Vue panoramique du Parc municipal et du Château vient compléter cette protection sur la Place Gévelot, situé à l'entrée du château et sur tout le coteau qui surplombe la Seine.

78

n° 7423



Création www.toucantoucan.com



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron

Île Gévelot à Conflans-Sainte-Honorine



SITE CLASSÉ par arrêté du **25 août 1931**

Superficie : 5,16 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Partie de l'Île Gévelot appartenant à la commune

COMMUNE(S) : Conflans-Sainte-Honorine

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ÎLE, BORDS DE SEINE, FORÊT

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5622

78

n° 7424



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Jusqu'au premier quart du XIX^{ème} siècle environ, le territoire conflanais comportait trois îles de rive gauche sur la partie convexe de la boucle de la Seine.

De l'amont vers l'aval du fleuve, se trouvent : l'Isle d'En-Haut, puis l'Isle de Devant, autrefois appelé l'île Gévelot et, enfin, une troisième, en aval, l'Isle d'En-Bas sur le Plan d'Intendance dressé en 1781 par Duchesnes, arpenteur royal de la ville et bailliage de Pontoise.

Elle appartient longtemps aux moines du Prieuré Sainte-Honorine (ou, selon certains auteurs " Notre-Dame de Conflans-Sainte-Honorine " car les religieux étaient bénédictins), puis après la Révolution, à divers propriétaires dont Jules Gévelot qui en fut le dernier possesseur avant que la Commune ne l'achetât à son héritier, avec le domaine du Prieuré, en 1932.

Le bras de Seine qui la sépare de la rive gauche (où se trouve, à cet endroit, la commune d'Achères), porte le nom de " Bras Favé ". Ce bras est presque entièrement comblé : il a servi de cimetière à péniches puis des débris divers ont fini par le rattacher à la berge. Ce n'est donc plus une île.

Seules ses extrémités sont encore en eau. Mais en cas de crue importante, le cours d'eau reprend ses droits et entoure à nouveau cette partie conflanaise.

Le site concerne la partie centrale de l'île qui est soumise au régime forestier.

En vis-à-vis rive gauche, elle accompagne la façade principale de la ville sur la Seine et joue un rôle primordial pour la qualité du paysage fluvial.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Cette île, inondable par crues moyennes, doit être conservée intacte, sans être ni déboisée, ni construite, en raison de son attrait d'abord et aussi de l'utilité qu'elle présente en interposant le rideau de ses grands arbres entre la ville de Conflans-Sainte-Honorine et les nuées de moustiques qui s'élèvent des champs d'épandage d'Achères sur la rive gauche de la Seine.

Le périmètre de classement de l'île Gévelot, inclut la zone de protection sur l'île d'en Haut en amont des rideaux de peupliers de la rive gauche.

En vis-à-vis de la rive gauche, elle accompagne la façade

principale de la ville sur la Seine et joue un rôle primordial pour la qualité du paysage fluvial.

Le site inscrit de la partie de l'île de Gévelot qui n'appartient pas à la commune, vient compléter le classement qui ne concerne que la partie de l'île qui appartient à la commune.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron

78

n° 7424



Création www.toucantoucan.com

Domaine de Montreuil à Versailles



SITE CLASSÉ par arrêté du **8 juillet 1953**

Superficie : 8,54 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : HISTORIQUE

NOM OFFICIEL : Domaine de Montreuil (ancienne résidence de Madame Elisabeth)

COMMUNE(S) : Versailles

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, PARC, PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH, UNESCO

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5970, SI 7005

78

n° 7426



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc dessiné trois ans auparavant par La Brière, fut racheté en 1783, à la suite de la faillite retentissante des Guéméné, par Louis XVI pour sa sœur cadette Elisabeth. C'est Marie-Antoinette qui en fait la surprise à celle-ci. Lui ayant proposé une promenade à Montreuil, où Madame Elisabeth alors âgée de 19 ans se souvient d'avoir joué étant enfant, la reine lui annonce : " Vous êtes ici chez vous ".

De 1787 à 1789, les bâtiments sont mis au goût du jour, dans le style néo-classique, par l'architecte Jean-Jacques Huvé, futur maire de Versailles (1792-1793). Celui-ci fait élever des corps de logis rectangulaire à deux niveaux (rez-de-chaussée et étage), en pierre de taille, striés de refends horizontaux et surmontés de combles brisés et flanqué de deux pavillons. La façade est ornée d'un péristyle à quatre colonnes. De la maison d'origine, ne subsiste que la partie initialement acquise par les Guéméné avec seulement trois pièces de l'appartement de Madame Elisabeth : la chambre, le salon turc et la salle du clavecin. Certains éléments de décor sont des réemplois. L'ensemble comprend notamment une chapelle sur plan circulaire et éclairage zénithal, type alors en vogue.

Le mur de clôture, le long de l'avenue de Paris, couronné d'une balustrade, sert alors de terrasse d'où l'on peut admirer le parc et le jardin de huit hectares aménagé par Huvé dans ce qu'on appelle, à l'époque, le goût anglo-chinois (grotte factice, cours d'eau, cascade, pont, etc.).

Madame Elisabeth établit à Montreuil un petit dispensaire dans une pièce de la maison pour les pauvres des environs. Ceux-ci sont soignés par le médecin et botaniste Louis Guillaume Le Monnier, qui fait venir des plantes rares dans le potager du domaine.

Des bâtiments d'origine ne subsistent que le pavillon central et deux annexes ; mais le parc a gardé un aspect presque identique à ce qu'il était au XVIII^{ème} siècle, avec ses séquoias géants, ses cèdres, son allée de tilleuls, sa grande pelouse, ses fabriques, son orangerie au nord et ses rocailles. Le domaine était bordé par une laiterie et une vacherie aujourd'hui disparues.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Classement pour protection contre de futures constructions (construction d'une école dans le parc) de ce domaine qui constitue un élément indissociable du magnifique patrimoine historique et esthétique de Versailles.

Les sites inscrits des Abords du domaine de Montreuil et des Quartiers anciens de Versailles, viennent compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron

78

n° 7426



Création www.toucantoucan.com

Château de Saint-Rémy-des-Landes et les sources de la Rabette



SITE CLASSÉ par décret du **5 mai 1988**

Superficie : 93,88 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : HISTORIQUE, PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Terrains entourant le château de Saint-Rémy-des-Landes et les sources de la Rabette

COMMUNE(S) : Clairefontaine-en-Yvelines

TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE, PERSPECTIVE À LA FRANÇAISE, COURS D'EAU

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF – FPI

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 7211

78

n° 7464



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Au sud-est du massif forestier de Rambouillet, le site de Saint-Rémy-des-Landes et des sources de La Rabette s'étend sur une partie de la commune de Clairefontaine-en-Yvelines. La rivière "La Rabette" prend sa source près du château de Saint-Rémy-des-Landes et coule en direction de Clairefontaine, dans la perspective du château de Maubuisson.

L'édifice de plan régulier est composé d'un étage de soubassement, d'un étage carré et d'un étage de comble. Le gros œuvre est composé de calcaire, pierre de taille, brique, meulière et pierre de taille. Élévation ordonnancée surmontée de toit à longs pans brisés; croupe brisée, couverts d'ardoises. La propriété possède une chapelle, un bâtiment de domestiques et un grand parc agrémenté de pièces d'eau.

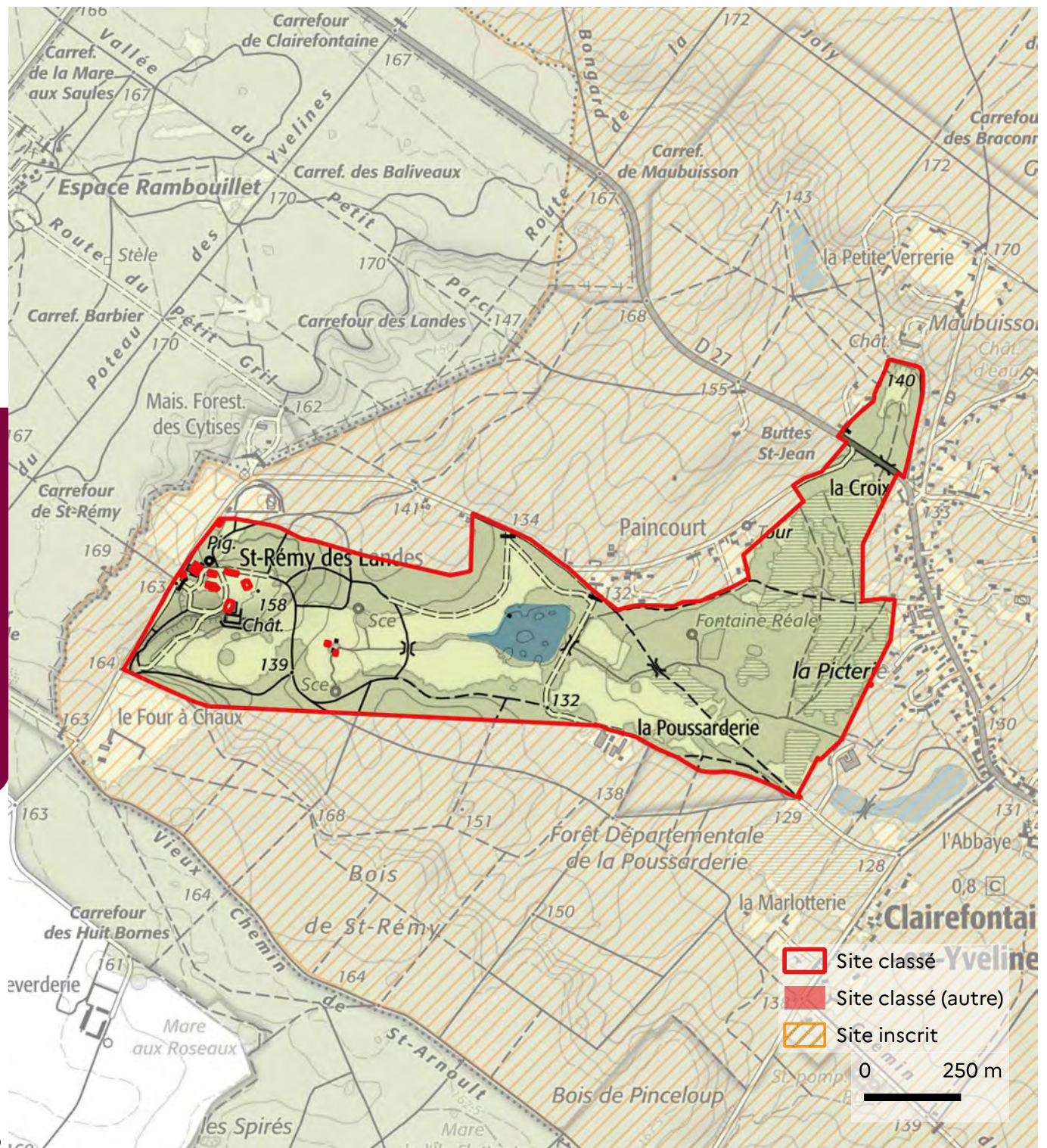
INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

L'intérêt historique et paysager de ce site est manifeste. Ce site, au sud-est du massif forestier de Rambouillet, est remarquable par ses paysages de bois et de prairies et par l'étendue de ses perspectives vers la forêt, en particulier depuis le château de Saint-Rémy-des-Landes.

Il a en outre un intérêt historique, puisqu'une abbaye, aujourd'hui détruite, y fut fondée au 6^e siècle. Le château actuel, datant de 1832, est bâti sur les ruines d'une autre ancienne abbaye romane.

À proximité de l'agglomération parisienne, ce site naturel et historique original a justifié son classement.

Le site inscrit de la Vallée de la Rabette vient compléter cette protection.



Jardins du Bois du Faÿ à Mesnil-Saint-Denis



SITE CLASSÉ par arrêté du **23 avril 1997**

Superficie : 2,33 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Jardins du Bois du Faÿ

COMMUNE(S) : Le-Mesnil-Saint-Denis

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, JARDINS

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 6946 , SI 5561

78

n° 7503



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situés sur les coteaux boisés qui encadrent le remarquable vallon du Pommeret, lui-même classé, les jardins du Bois-du-Faÿ avoisinent un ancien sanatorium et le Kit du Saint-Esprit, monastère orthodoxe russe. Les espaces comportent une partie de sous-bois en pente, des espaces paysagers en six jardins différenciés débouchant sur un sentier piétonnier qui longe un vallon agreste. Cet ensemble d'influence anglo-saxonne est assez rare en Île-de-France pour qu'il ait été classé en prolongement du site classé de la vallée de Chevreuse et intégré au premier parc naturel régional francilien, situé à quelques pas de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'ensemble du Bois de Faÿ est constitué sur un hectare de deux jardins contigus dont le plus important a été conçu par Mark Ruskin en continu depuis 1967, dans l'esprit des remarquables jardins anglo-saxons de Hidcote Manor (comté de Gloucestershire) créé par Lawrence Johnston à partir de 1905, ou de Sissinghurst Castel (comté de Kent) aménagé par Vita Sackville-West vers 1950. S'y trouvent un grand jardin blanc, un jardin bleu, une mare, une roseraie, une prairie à narcisses puis à colchiques variés, et sur une pente boisée

à chênes et châtaigniers, des camélias, des azalées et des rhododendrons variés et précieux (certains hybrides sont uniques au monde). En tout plusieurs milliers de plantes souvent rares se trouvent agencées en un jardin exceptionnel en Île-de-France qui attire amateurs et spécialistes ; la visite en est possible sur demande. Les scientifiques ont reconnu la richesse extraordinaire de ces six jardins clos constamment renouvelés, séparés par des haies fleuries, des murets et des dallages jointoyés de vert, sans présence trop insistante de mobilier ou de fabriques architecturées. Il s'agit d'un jardin de plantes, varié et sensible, profondément original.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les jardins du Bois du Faÿ, au sud de la commune du Mesnil-Saint-Denis, s'étendent sur le versant nord du vallon du Pommeret et s'insèrent dans un ensemble de vallées aux fonds cultivés et aux crêtes boisées. Sur un hectare, deux jardins dans l'esprit des remarquables jardins anglo-saxons, se décomposent en six jardins clos, séparés par des haies fleuries, des murets et des dallages jointoyés de vert et proposant plusieurs milliers de plantes souvent rares.

Bien que de tels jardins n'existent que du fait de leurs créateurs et jardiniers, il convient de les consacrer par un classement au titre des sites et d'exiger leur maintien dans un état proche de l'aboutissement actuel afin de servir de mémoire aux générations futures. L'engouement récent, mais non nouveau, pour les jardins, justifie qu'une grande attention soit portée aux créations contemporaines de cet art souvent volatile dont il faut célébrer les meilleurs exemples.

Le site classé de la Vallée de Chevreuse et le site inscrit de la Vallée de Chevreuse, viennent compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © DRIEAT

78

n° 7503



Création www.toucantoucan.com

Coteau de la Jonchère



SITE CLASSÉ par décret du **9 juillet 2001**

Superficie : 55,36 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORIQUE, ARTISTIQUE

NOM OFFICIEL : Colline de la Jonchère

COMMUNE(S) : Bougival, La-Celle-Saint-Cloud

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX BOISÉS, PEINTRES, BELVÉDÈRE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 5594, SI 2153, SI 5582

78

n° 9806



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

C'est en longeant l'île des Impressionnistes, puis l'île de Croissy et l'île de la Chaussée que le promeneur pourra découvrir la colline de Bougival, "colline des Impressionnistes", qui se dresse en promontoire au-dessus des maisons de l'ancien village. C'est de là qu'il pourra voir encore le paysage de la boucle du fleuve de Rueil à Saint-Germain.

Le site est constitué d'une colline boisée qui surplombe la Seine et s'étend en majeure partie sur le coteau ouest en incluant au sud quelques habitations en milieu boisé. L'ensemble constitue un espace vert remarquable, élément d'une continuité paysagère de la boucle de la Seine. Il accueille des éléments architecturaux singuliers : un temple à huit colonnes de type fabrique sur plan circulaire, la datcha d'Yvan Turgueniev et la résidence de la cantatrice Pauline Viardot qui a accueilli nombre d'écrivains et musiciens de la fin du XIX^{ème}.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La beauté du paysage, son caractère pittoresque ont attiré, au début du XVII^{ème} siècle, le trésorier du Roi qui fit construire le premier château de la Jonchère et dessiner un parc sur la colline. Depuis le belvédère établi sur le sommet du promontoire, la vue embrasse tout le méandre de la Seine de la terrasse de Saint-Germain à l'ouest jusqu'à La Malmaison et Reuil à l'est ainsi que la boucle ; Croissy, Chatou, les Bois du Vésinet. L'impératrice Joséphine achètera ce domaine et son fils, le prince Eugène, l'habitera.

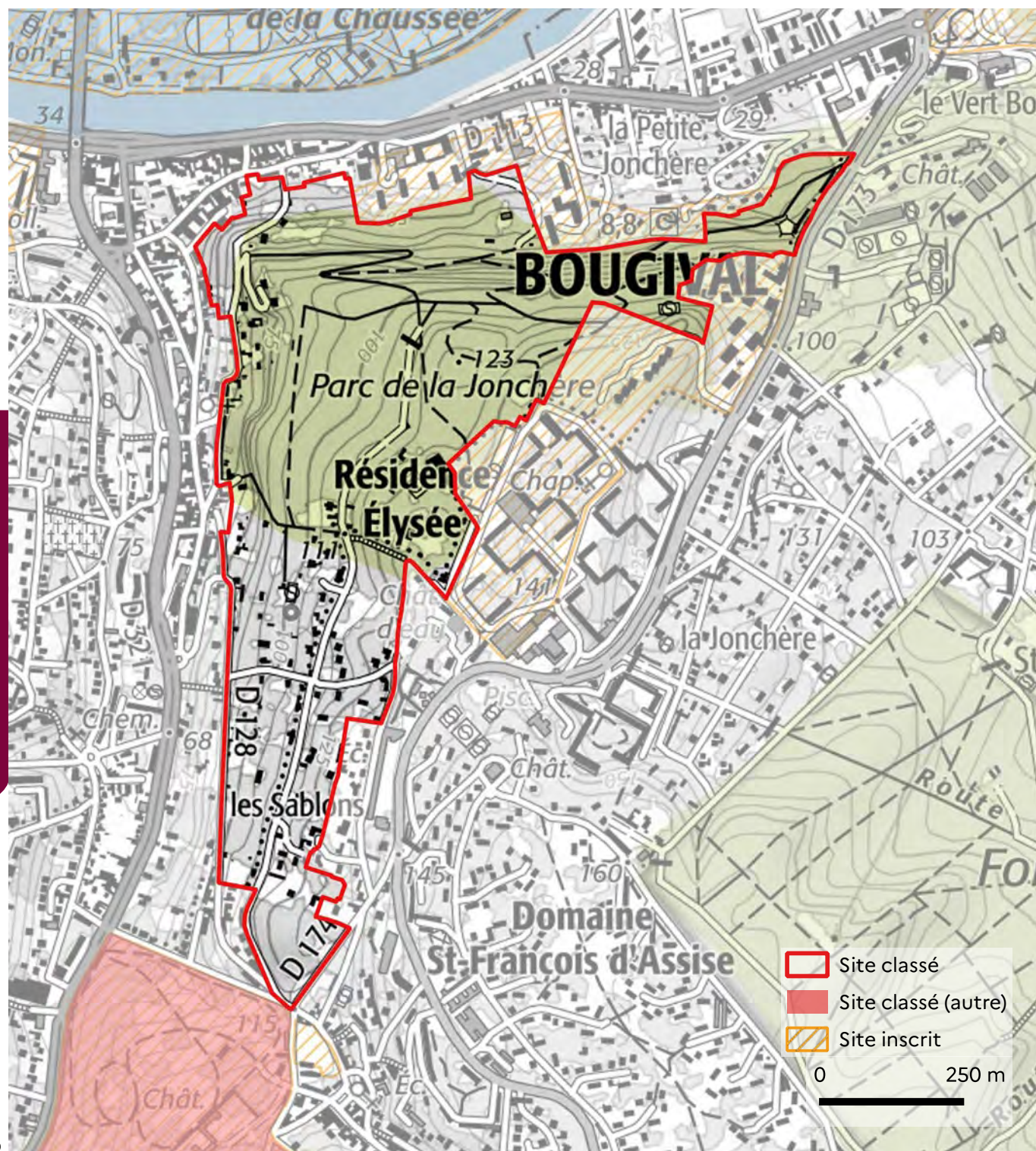
La colline de Bougival constitue un décor d'une saisissante beauté pour toutes les communes du nord de la Seine et également une coulée verte pour les habitants de la région. Ce site privilégié fut au XIX^{ème} siècle le motif choisi par les plus grands peintres (Claude Monet, Pierre-Auguste Renoir, Pissarro, Alfred Sisley, Berthe Morisot, Joseph Turner, Jean-François Millet, Jean-Baptiste Corot, Lucien François, Berthe Morisot, Maurice de Vlaminck ou Albert Lebourg, etc.) dans le moment où, atteignant leur maturité, ils inventaient "l'Impressionnisme" ; il en découle que ce paysage est aujourd'hui un témoin majeur de l'histoire de la peinture. Enfin, l'installation dans ce site en

1872 des Viardot et de Tourgueniev y attirés des écrivains, des musiciens particulièrement remarquables de l'époque. Ce site était resté relativement sauvegardé pendant longtemps, n'ayant subi qu'un léger mitage à flanc de coteau. Mais à partir de 1950, la progression de l'urbanisation dense a atteint l'est de la colline et risquait de porter une atteinte irrémédiable à ce site historique majeur.

Le classement comprend l'ensemble de la colline à l'exception des parties basses des pentes, urbanisées à Bougival et des secteurs urbanisés, denses, du versant est de la colline, sur les

deux communes. Ces secteurs sont heureusement peu ou pas visibles depuis les points de vue privilégiés du site.

Le site classé du parc du Château de la Celle-Saint-Cloud et les sites inscrits du Coteau de la Jonchère, lieu-dit La Chaussée et du Parc du Château, potager et terrain devant la cour d'honneur dit " la Favorite ", viennent compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : © France Chapron

78

n° 9806



L'ancien prieuré Saint-Louis



SITE CLASSÉ par décret du **14 avril 2005**

Superficie : 22,64 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : —

NOM OFFICIEL : L'ancien prieuré Saint-Louis

COMMUNE(S) : Poissy

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ENSEMBLE RELIGIEUX, PARC, PATRIMOINE BÂTI**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH, UNESCO**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 5591, SI 5801**

78

n° 9811



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'enclos de l'ancienne abbaye Saint-Louis se situe à l'ouest de la collégiale Notre-Dame actuelle qui marque de son clocher l'entrée saisissante de la ville ancienne de Poissy. Il s'étend au sud d'une grande boucle de la Seine entre la ligne de chemin de fer du Havre à Paris, la RD 153 et un ample coteau boisé abritant plusieurs beaux domaines dont celui de Villiers et la Part-Dieu, ainsi que la célèbre villa Savoye de Le Corbusier récemment restaurée. Au delà vers le sud s'étendent les quartiers nouveaux, non perceptibles depuis l'enclos ; au nord un bras de Seine isole l'île résidentielle des Migneaux.

L'enclos Saint-Louis se compose de plusieurs entités paysagères dont les caractères sont bien marqués :

- la ruelle de l'enclos de l'abbaye, anciennement la Franchise, pavée de grès, passant sous trois portes préservées dont la poterne d'origine, et bordée de beaux murs maçonnés ; cette ruelle pittoresque irrigue quatre jardins :

1 • l'école privée Notre-Dame, où de grands arbres subsistent ;
2 • le jardin ouest, dominé par un platane exceptionnel, mais dont les beaux pins noirs ont subi la tempête de décembre 1999 ;

3 • l'ancien potager des dominicaines et de Courant, marqué en ses angles par la poterne du monastère et par l'atelier de Meissonnier, beau bâtiment XIX^{ème} en style Troubadour édifié au-dessus de la ruelle ;

4 • contiguë, la gentilhommière de Courant améliorée à la fin du XIX^{ème} et enrichie d'une marquise ouvragée, dont le petit parc accueille un pavillon transposé d'une exposition (probablement celle de 1889) en style néo-chinois, et actuellement admirablement mis en valeur par un jardin comportant un haut palmier, un cèdre et d'autres sujets remarquables, au travers desquels on perçoit la nef et le clocher de l'abbatiale, ainsi, hélas, que la prison dans ses hauts murs avec ses miradors.

- Un jardin boisé adossé au mur d'enceinte nord de la première abbaye, derrière l'allée Anne de Marquest, qui abrite le petit vivier des nonnes bordé de beaux cyprès chauves et caractérisé par une petite île centrale ; des bâtiments XIX^{ème} et une maison individuelle récente placée en haut d'un gazon rappellent que ce lieu est habité et aménagé.

- le parc Meissonnier, aménagé par la commune autour du grand vivier, dans le caractère des parcs publics, avec un petit théâtre de verdure dans le coteau boisé au sud ; il est entouré du mur d'enceinte initial, mais occupé au sud-est

par une école maternelle et des bâtiments pour les services techniques de la ville, en particulier des serres situées en marge du parc.

- à l'ouest, sur l'avenue Meissonnier et en face de la collégiale, une maison du XIX^{ème} et son beau jardin à l'angle de l'avenue du Bon Roi Saint-Louis, présente un intérêt certain ;

- à l'entrée ouest de l'enclos, la vieille grange d'amière de l'abbaye subsiste partiellement.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site de l'enclos Saint-Louis présente un intérêt aussi bien légendaire qu'historique, aussi bien esthétique que pittoresque ; l'art des jardins y montre des réalisations remarquables.

Les sites inscrits des Quartiers anciens de Poissy et des Rives et îles de la Seine, viennent compléter cette protection.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers forçiers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : Carte postale

78

n° 9811



Création www.toucantoucan.com

Comité de rédaction
du Département Sites et paysage du Service
Nature et paysage de la DRIEAT
Pour les Yvelines : France CHAPRON

Dépôt légal : Novembre 2023

N°ISBN : 978-2-11-172417-4



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France

27-29, rue Leblanc - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80
www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr